

Modalités et procédures d'affectation des élèves dans les divers niveaux et séries de lycée

2020-2021

Eu égard au contexte sanitaire lié à l'épidémie Covid-19 et aux mesures prises par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, des ajustements ou modifications pourront être apportés au calendrier ou à certaines procédures.

Il est par ailleurs recommandé, tout au long de la période de confinement et de fermeture des établissements au public, de privilégier les échanges dématérialisés et le dialogue à distance avec les familles.

Merci de vous reporter régulièrement aux consignes nationales ou académiques : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/j_6/accueil

Circulaire n° 20AN0060

**Division de la Vie de l'élève – Bureau des affectations en lycée
– 12 boulevard d'Indochine – CS 40 049 – 75933 Paris Cedex 19**

Les modalités et procédures d'affectation dans les divers niveaux et séries de lycée sont exposées ci-après, en fonction de la situation scolaire de l'élève pendant l'année scolaire 2019 - 2020.

L'ensemble de ces procédures s'adressent aux élèves domiciliés ou emmenageants dans l'académie de Paris à la rentrée 2020, souhaitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public, ainsi qu'aux élèves non domiciliés dans l'académie de Paris mais pouvant bénéficier, sous conditions, d'une affectation dans certaines formations ouvertes dans les lycées parisiens. Cette circulaire précise également les modalités d'affectation dans les formations relevant de l'apprentissage et les formations professionnelles des établissements privés sous contrat.

Afin d'en faciliter l'usage, la circulaire et ses annexes sont regroupées dans un seul document comprenant des liens "cliquables" dans le sommaire et au sein du texte pour le renvoi aux annexes.

TABLE DES MATIERES

POINTS DE VIGILANCE - 2020	4
1. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TROISIEME.....	5
1.1 LES PRINCIPES	5
1.2 AFFECTATION DANS LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	7
1.2.1 - CAS GENERAL 7	
1.3 AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE.....	9
1.3.1 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE	9
1.3.2 – VŒUX POUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DES ETABLISSEMENTS PARISIENS PRIVES SOUS CONTRAT12	
1.3.3 – EXAMEN MEDICAL POUR LES ELEVES SE DESTINANT A LA VOIE PROFESSIONNELLE	12
1.4 MAINTIEN EN 3 ^{ème}	13
1.5 L'APPEL	13
1.6 MODALITES PRATIQUES	14
1.6.1 - LA VERIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ELEVE.....	14
1.6.2 - LA PERIODE DE SAISIE- 1 ^{ER} TOUR AFFELNET LYCEE	14
1.6.3 - LES MODALITES DE SAISIE	15
1.6.4 - L'EDITION DE LA FICHE DE VOEUX	15
1.6.5 - L'AFFECTATION – 1 ^{ER} TOUR AFFELNET LYCEE	16
1.6.6 - L'AFFECTATION – 2 ^{EME} TOUR AFFELNET LYCEE.....	17
1.6.7 - L'AFFECTATION – 3 ^{EME} TOUR AFFELNET LYCEE : 2 ^{DE} PROFESSIONNELLE ET 1 ^{ERE} ANNEE DE CAP	18
2. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE SECONDE.....	19
2.1 ELEVES SCOLARISES EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.....	19
2.1.1 - PRINCIPES GENERAUX	19
2.1.2 - ADMISSION EN 1 ^{ERE} GENERALE HORS AFFELNET.....	19
2.1.3 - ADMISSION EN 1 ^{ERE} TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S – STHR	22
(PROCEDURE AFFELNET) ET ST2DA et S2TMD (HORS AFFELNET)	22
2.1.4. - MAINTIEN EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.....	23
2.1.5. – RECAPITULATIF DES PERIODES DE SAISIE – AFFELNET LYCEE.....	23

2.2. ELEVES SCOLARISES EN 2 ^{DE} PROFESSIONNELLE OU 1 ^{ERE} ANNEE DE CAP	24
2.2.1. – ELEVES SCOLARISES EN 2 ^{DE} PROFESSIONNELLE.....	24
2.2.2. – ELEVES SCOLARISES EN 1 ^{ERE} ANNEE DE CAP	25
2.2.3. – SITUATIONS PARTICULIERES.....	25
2.3. CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE	26
AFFELNET LYCEE EN FIN DE 2 ^{DE}	26
3. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE PREMIERE.....	27
4. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TERMINALE	28
4.1 ELEVES DE TERMINALE CAP	28
4.1.1 - POURSUITES D’ETUDES (PROCEDURE AFFELNET).....	28
4.1.3 – RECAPITULATIF DES PERIODES DE SAISIE – AFFELNET LYCEE – ELEVES DE TERMINALE CAP DEMANDANT UNE AFFECTATION EN PREMIERE PROFESSIONNELLE	30
4.1.4 – COMMISSION DU 25 AOUT 2020 POUR LES ELEVES ISSUS DE TERMINALE CAP N’AYANT PAS OBTENU D’AFFECTATION EN PREMIERE PROFESSIONNELLE A L’ISSUE DES TOURS 1 ET 2 D’AFFELNET.....	31
4.1.5 - EN CAS D’ECHEC AU CAP	32
4.2 ELEVES DE TERMINALE GENERALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE	33
5. FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER.....	35
5.1 FORMATIONS EN VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.....	35
5.1.1 ELEVES SORTANT DE 3EME	35
5.1.2 ELEVES SORTANT DE SECONDE OU PREMIERE.....	37
5.2 FORMATIONS EN VOIE PROFESSIONNELLE.....	38
6.SITUATIONS PARTICULIERES.....	39
6.1 ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP	39
6.2 ELEVES PORTEURS D’UNE MALADIE GRAVE	39
6.3 EXAMEN MEDICAL POUR LES ELEVES SE DESTINANT A LA VOIE PROFESSIONNELLE.....	40
6.4 CHANGEMENT D’ORIENTATION OU PASSERELLE	40
6.5 ELEVES DONT LE REPRESENTANT LEGAL EMMENAGE A PARIS.....	43
6.6 ELEVES QUITTANT L’ACADEMIE DE PARIS ET SOLLICITANT UNE SCOLARISATION DANS UNE AUTRE ACADEMIE	45
6.7 FORMATIONS A RECRUTEMENT INTER ACADEMIQUE.....	45
6.8 EDUCATION RECURRENTE ET DROIT AU RETOUR EN FORMATION.....	46
6.8.1 - PRINCIPES 46	
6.8.2 - TRAITEMENT DES DOSSIERS.....	47
7. OPERATIONS POST-AFFECTATION	49
7.1 PRISE EN CHARGE ET SUIVI DES ELEVES SANS SOLUTION	49
7.2 PROCEDURE DE RECOURS.....	50
7.3 REMONTEES DES PLACES VACANTES DANS LES FORMATIONS.....	51
SOMMAIRE DES ANNEXES.....	52

POINTS DE VIGILANCE - 2020

L'établissement scolaire reste l'interlocuteur privilégié des familles tout au long de la procédure d'affectation. Eu égard au contexte sanitaire lié l'épidémie Covid-19, il est recommandé aux chefs d'établissements de privilégier, autant que faire se peut, les échanges dématérialisés et le dialogue à distance avec les familles.

Toutefois, pour toute question complémentaire relative à l'affectation en lycée, les familles peuvent utiliser le formulaire de contact disponible en cliquant sur le lien suivant [Parents contactez-nous](#)

Pour les situations particulières, un accueil téléphonique dédié aux familles et aux élèves est actuellement animé par la DVE : au 01 44 62 43 99

- **NOUVEAUTE – « TELESERVICE AFFECTATION POST 3EME » (TSA) :** La consultation de l'offre de formation post-3^{ème} par les familles sera possible à partir du 20 avril 2020. Toutefois, en raison de l'incertitude quant à livraison par la DNE du module dédié, la saisie directe des vœux par les familles semble cette année difficilement envisageable : il est donc fortement conseillé de privilégier cette année encore la saisie des vœux par les chefs d'établissements dans Affelnet, selon les modalités et le calendrier précisés dans la présente circulaire.

Il reste toutefois possible que des familles utilisent, de leur propre initiative, le module de saisie des vœux s'il était livré avant le 10 juin 2020. Il convient donc de rester vigilant quant à l'adéquation des vœux éventuellement formulés sur le TSA par les familles et les vœux saisis dans AFFELNET à partir de l'annexe 1.

- **SAISIE DE LA FICHE ELEVE DANS AFFELNET :** dans AFFELNET - onglet « Identification » rubrique « Coordonnées », vérifier pour chaque élève de 3^{ème} que la zone « vit chez un responsable » soit bien renseignée.

- **LE TOUR 2 AFFELNET LYCEE** pour les élèves souhaitant une affectation en seconde Générale et Technologique sera envisagé au regard du nombre d'élèves sans affectation au Tour 1.

- **LE TOUR 3 AFFELNET LYCEE** ne concerne que la voie professionnelle et ne sera organisé qu'en cas de nécessité.

- L'adresse de l'élève définit l'établissement de référence auquel correspond une liste de lycées bénéficiant d'un « bonus secteur de référence » pour l'affectation en 2^{de} GT.

- **Les réorientations et passerelles :** le tableau (annexe 19) référence les différentes situations possibles de changements d'orientation ainsi que les passerelles. Il convient de s'y référer pour connaître la procédure à suivre.

Si l'élève a déjà préparé son projet de réorientation (démarches : JPO, stages d'immersion, stage en LP) : utiliser l'Annexe 18

Si l'élève n'a pas eu le temps, en raison du confinement, de préparer son projet : Cf la procédure page 11 Transmettre à l'élève le questionnaire de motivation à renseigner (Annexe 18ter).

- **ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE PREMIERE GENERALE :** un changement d'établissement dans le district de résidence de l'élève peut être demandé si l'offre de formation de l'établissement d'origine (telle qu'arrêtée dans la carte académique des enseignements de spécialité) n'est pas en adéquation avec les vœux formulés par l'élève et sa famille. Cette possibilité n'est ouverte que si différentes alternatives ont été proposées au préalable dans le cadre du dialogue engagé avec le lycée de scolarisation.

- **Elèves affectés et non-inscrits** : l'établissement scolaire d'origine, responsable de l'élève jusqu'à un an après sa sortie, doit suivre sa situation et organiser un entretien de situation. Cet entretien ainsi que la fiche de saisie des vœux AFFLNET sont à transmettre à la DVE.

1. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TROISIEME

Réf. : Code de l'Education et notamment les articles D211-10 à D211-11.

Public scolaire concerné :

- les élèves issus de toutes 3^{ème} (3^{ème} générale, 3^{ème} prépa-métiers, 3^{ème} EGPA, 3^{ème} UPE2A, 3^{ème} ULIS) :
 - ✓ des collèges publics et privés sous contrat parisiens,
 - ✓ originaires d'une autre académie candidats aux formations inter académiques,
 - ✓ originaires d'une autre académie mais domiciliés ou emménageant à Paris,
 - ✓ domiciliés ou emménageant à Paris inscrits dans un établissement situé à l'étranger et homologué par l'Education nationale.
-
- les élèves issus des dispositifs d'action de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - les élèves inscrits dans un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France, ayant réussi les tests de vérification des connaissances pour le niveau et la formation sollicitée,
 - les élèves inscrits dans un établissement hors contrat ayant réussi le test de connaissances pour le niveau et la formation sollicitée pour une entrée en établissement public.

1.1 LES PRINCIPES

L'affectation des élèves est gérée par l'application nationale **AFFELNET LYCEE**. Elle est organisée en 2 tours . Un 3^{ème} tour concernant uniquement la voie professionnelle sera organisé en cas de nécessité. **Seules** les candidatures enregistrées dans AFFELNET LYCEE seront étudiées.

L'affectation se fait en cohérence avec la décision d'orientation du chef d'établissement ou, le cas échéant, de la commission d'appel.

La phase Orientation

Les différentes étapes de la procédure d'orientation sont retracées à partir des conseils de classe du 2^{ème} trimestre, sur la **fiche de dialogue qui constitue le document de référence pour les procédures d'orientation et d'appel**. A partir de cette année, cette fiche peut être dématérialisée. Le téléservice orientation permet aux familles d'exprimer jusqu'à 3 intentions dites « provisoires ».

- Il est essentiel de garder trace du dialogue et des propositions faites aux familles lors des différentes phases de la procédure d'orientation et d'affectation.

La phase Affectation

L'affectation est prononcée en fonction :

- de l'ordre des vœux des candidats,
- du classement des candidats selon leur barème pour ce qui concerne les vœux portant sur des formations sans modalités particulières d'admission,
- des capacités d'accueil des formations,

- de l'examen des demandes pour les vœux portant sur des formations à recrutement particulier.

La famille formule jusqu'à dix vœux sur la « fiche de vœux » (annexe 1), qu'elle transmet à l'établissement. Elle peut s'appuyer, pour effectuer ses choix, sur la consultation de l'offre de formation post-3^{ème} disponible sur le téléservice affectation à partir du 20 avril 2020 et sur le livret d'information « Affectation après la classe de 3^{ème} » (téléchargeable sur le site de l'académie : [www.ac-paris.fr /portail/lycée](http://www.ac-paris.fr/portail/lycée)).

Eu égard au contexte sanitaire lié à l'épidémie Covid-19, l'annexe 1 pourra être transmise aux familles et récupérée par l'établissement sous une forme dématérialisée. Une version en PDF modifiable et paraphable est à disposition des établissements.

Le recensement des vœux se fera sur la fiche de vœux (ANNEXE 1) incluant la voie Générale et la voie Professionnelle.

Rappel : Un élève qui bénéficie d'une décision d'orientation pour la seconde générale et technologique peut, s'il a formulé des vœux dans la voie professionnelle, y être affecté. Un élève orienté en 2^{de} professionnelle peut être affecté en CAP s'il le demande. En revanche, un élève orienté en CAP ne peut pas être affecté en seconde professionnelle.

Le chef d'établissement doit s'assurer de la cohérence des vœux saisis avec la décision d'orientation.

Formations sous statut d'apprenti

Les établissements veilleront à informer les élèves sur les modalités d'accès aux formations sous statut d'apprenti, et à proposer un accompagnement spécifique.

Pour information : La procédure dématérialisée via le **téléservice Orientation** permet aux familles d'exprimer des intentions provisoires en précisant, le cas échéant, sous statut d'apprenti.

Les vœux des élèves pour une formation sous statut d'apprenti peuvent être saisis dans AFFELNET en tant que vœux de recensement, mais ils ne pourront pas donner lieu à une affectation via AFFELNET.

Ils ne bloqueront pas l'affectation sur les autres vœux.

1.2 AFFECTATION DANS LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

1.2.1 - CAS GENERAL

➤ **Tout élève a droit à une affectation dans un lycée de son secteur de référence.** Pour chaque élève de 3^{ème}, la liste des lycées d'affectation possible est établie en fonction de son collège de secteur (qui est défini à partir de l'adresse de l'élève et de la sectorisation fixée par la ville de Paris).

Attention : Le collège de secteur peut être différent du collège de scolarisation¹ en 3^{ème} (dérogation accordée par l'autorité académique, changement de sectorisation depuis l'entrée en 3^{ème}).

A chaque collège de secteur correspond une liste de lycées (liste en [ANNEXE 8](#))

Le bonus accordé aux vœux émis dans un lycée du secteur de référence est de **9600 points**.

Les familles peuvent émettre des vœux pour des lycées situés en dehors de ce secteur de référence mais, dans ce cas, le bonus de **9600 points** ne sera pas attribué.

Les familles doivent formuler obligatoirement **huit vœux et peuvent demander jusqu'à dix vœux**.

IMPORTANT

En raison de la non livraison du module « saisie de vœux du téléservice - affectation post-3^{ème} », l'utilisation de la fiche de vœux (annexe 1) est maintenue.

[L'ANNEXE 1](#) est transmise à la famille par l'établissement d'origine, de manière privilégiée par voie dématérialisée.

Le représentant légal de l'élève mentionne les choix d'établissements.

La fiche ne doit comporter aucun correctif (*ni rature, ni effaceur, ...*).

Une nouvelle fiche devra être renseignée en cas de modification des vœux.

Ces fiches de vœux devront être conservées au sein de l'établissement **pendant un an afin de pouvoir être produites en cas de contentieux**.

Les élèves non domiciliés à Paris mais scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat parisien sont autorisés à candidater pour des formations relevant d'établissements parisiens. Ne disposant pas du bonus « secteur de référence », ils sont invités par les chefs d'établissement à candidater par précaution pour des formations de leur académie de résidence.

➤ Dans l'académie, l'**évaluation des compétences du socle** est prise en compte à hauteur de **4800 points maximum**. Les **évaluations disciplinaires (bilans périodiques)** sont, quant à elles, prises en compte à hauteur de **4800 points maximum**.

➤ **Le bonus boursier est de 4800 points**. L'année de référence est l'année scolaire 2019-2020.

➤ **Le bonus REP/REP+ : Un bonus parcours REP (Réseau d'éducation prioritaire) de 480 points est automatiquement attribué à tout élève sortant de 3^{ème}, ne bénéficiant pas d'une autre bonification (boursier, parcours à recrutement particulier...), ayant effectué ses 4 années de collège dans un**

¹ collège où l'élève est inscrit en classe de 3^{ème} pour l'année 2019-2020

établissement classé REP et REP+² et formulant des vœux en 2^{de} GT. Les années de scolarité doivent être consécutives (l'année en cours et les 3 précédentes).

- **Les langues et les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans la procédure d'affectation et ne donnent droit à aucune dérogation au barème, hors cursus spécifiques en langues vivantes (sections internationales, binationales, orientales) qui font l'objet d'une procédure de recrutement particulière.**
 - ↪ **Les élèves dont l'affectation ne permettrait pas la poursuite d'une langue vivante (LVA ou LVB) commencée au collège peuvent, sous certaines conditions, suivre cet enseignement dans un autre établissement (dispositif « Enseignements Inter-Etablissements ») :** les chefs d'établissement informeront les familles sur les principes de ce dispositif. La liste des enseignements inter-établissements est mise en ligne sur le site internet de l'académie de Paris www.ac-paris/portail/lycee, rubrique « enseignements inter-établissements ».

Règles de détermination des affectations en seconde générale et technologique
(ne relevant pas d'un recrutement particulier) : [ANNEXE 4](#)

Récapitulatif

Vœux émis dans un lycée du secteur de référence	9600 points
Vœux émis en dehors du secteur de référence	0 points
Elèves boursiers	4800 points
Bonus parcours REP (sous conditions)	480 points

² (*) CLG M. CURIE, CLG D. MAYER, CLG A. CESAIRE, CLG W.A. MOZART, CLG S. DELAUNAY, CLG PAILLERON, CLG G. MELIES, CLG G. BUDE, CLG E.MICHELET, CLG E. VARESE, CLG S. LACORE, CLG J.B. CLEMENT, CLG F. DOLTO, CLG P.M. FRANCE, CLG F. TRISTAN, CLG J. PERRIN, CLG G.CLEMENCEAU, CLG M. UTRILLO, CLG G. ROUAULT, CLG C. BESSON, CLG G.AUX BELLES, CLG L. R. AUBRAC, CLG C. CLAUDEL, CLG E. GALOIS, CLG F. VILLON, CLG B. VIAN, CLG G. PHILIPPE, CLG M. DORMOY, CLG H. BERLIOZ, CLG, CLG R. DOISNEAU, CLG BERGSON, CLG COYSEVOX.

1.3 AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

La décision d'orientation vers la voie professionnelle concerne l'entrée en **1^{ère} année de CAP et en 2^{de} professionnelle**. Un élève orienté en seconde professionnelle peut aussi être affecté sur un vœu de CAP. En revanche, un élève orienté en CAP ne peut pas être affecté en seconde professionnelle.

Seuls les vœux conformes à la décision d'orientation doivent être saisis dans l'application AFFELNET LYCEE.

1.3.1 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE

- Les élèves peuvent formuler **jusqu'à dix vœux dans leur académie dont quatre obligatoires** : chaque vœu de formation est associé à un établissement.

Les vœux pour les formations en apprentissage font partie des 10 vœux possibles dans l'académie.

Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des lycées de l'académie.

- Les candidats de la voie professionnelle résidant à Paris bénéficient d'un bonus secteur élargi **de 9600 points** pour tout vœu dans les formations à recrutement ordinaire.
- Les élèves non domiciliés à Paris mais scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat parisien sont autorisés à candidater pour des formations relevant d'établissements parisiens. Ils sont invités par les chefs d'établissement à candidater par précaution pour des formations dans leur académie de résidence.
- **L'évaluation des compétences du socle est prise en compte à hauteur de 4800 points maximum. Les évaluations disciplinaires (bilans périodiques) sont prises en compte à hauteur de 4800 points maximum.** Chaque note est affectée d'un coefficient propre à la spécialité choisie ([ANNEXE 6](#)).
- Des bonifications spécifiques sont possibles pour aider les élèves motivés à soutenir leur projet de formation :

↳ Deux bonus peuvent être appliqués :

- **le bonus de spécialité est accordé par l'établissement d'origine :**

Le chef d'établissement peut donner un avis favorable lors de la saisie dans AFFELNET LYCEE (bonus de **2500 points**) pour **une seule spécialité** de baccalauréat professionnel ou pour une seule spécialité de CAP.

Si un élève sollicite plusieurs fois la même spécialité, l'avis favorable sera attribué autant de fois que de demandes dans cette spécialité. Cet avis soutient la formation la mieux adaptée au profil de l'élève et à son projet professionnel.

- **le bonus de motivation est accordé par l'établissement d'accueil :**

Formations hors PASSPRO :

- ✓ Les élèves repérés par un établissement d'accueil suite à une démarche personnelle, faisant preuve d'une réelle motivation (*mini-stages, entretiens, lettre de motivation, visite de l'établissement ...*), peuvent recevoir un bonus supplémentaire de **2500 points**.

Le chef d'établissement d'accueil adresse, **pour le *lundi 8 juin 2020* dernier délai**, la liste des élèves concernés au Rectorat – SAIO qui saisira l'avis favorable correspondant pour

tous les vœux formulés par l'élève pour cette formation, quel que soit l'établissement demandé.

Modalités de remontée de ces listes au SAIO exclusivement via le tableau Excel dédié (ce.affelnet@ac-paris.fr).

- ✓ **Elèves issus de 3^{ème} prépa-métiers, d'EGPA, d'UPE2A : une attention particulière est accordée à ces élèves afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet.** Un bonus leur facilitant l'accès à certaines formations professionnelles ([ANNEXE 7](#)) est appliqué.

- ✓ **Jeunes relevant de dispositifs MLDS candidats à une 2^{de} professionnelle hors Passpro :** un bonus de **6000 points** peut être attribué au candidat sur proposition du **chef d'établissement**. Celui-ci adresse pour le **lundi 8 juin 2020** la liste des élèves concernés au Rectorat – SAIO qui saisira l'avis favorable correspondant.

Modalités de remontée de ces listes à la DVE : exclusivement via le tableau Excel dédié (ce.affelnet@ac-paris.fr).

Formations relevant du dispositif PASSPRO :

Cette procédure, en lien avec la procédure AFFELNET, permet un accompagnement du projet de l'élève. L'avis favorable de l'établissement d'accueil se traduit par un bonus de **2500 points** intégré **automatiquement** au barème dans AFFELNET. Si un élève demande une formation pour laquelle un avis favorable lui est attribué dans plusieurs établissements, le bonus lui est octroyé sur chacun des vœux. Les vœux doivent être saisis **au plus tard le mardi 09 juin 2020**.

Un tableau récapitulatif des bonus en voie GT et en voie professionnelle est présenté en [ANNEXE 7](#)

LA PROCEDURE PASSPRO EST MAINTENUE

MODALITES EXCEPTIONNELLES D'ORGANISATION DES ENTRETIENS PASSPRO

Rappel : Passpro reste un outil d'accompagnement qui s'inscrit dans une démarche globale, continue et active, d'orientation.

L'un des principes fondateurs de la démarche Passpro est que l'élève ne soit pas jugé sur ses résultats scolaires. L'élève doit fournir une lettre de motivation par domaine (Annexe 2 de la circulaire n°20AM0017).

Pour les élèves pour lesquels les dates des entretiens avaient été fixées à partir du 16 mars, les proviseurs peuvent modifier l'entretien sur leur interface et planifier une nouvelle date. Avant de procéder au report, ils se rapprocheront des chefs d'établissement d'origine afin de suivre les mêmes étapes que pour la fixation de nouveaux entretiens.

En raison du report des entretiens programmés sur la période comprise entre le 16 mars et début mai, plusieurs modalités de programmation des entretiens sont proposées :

Les modalités décrites ci-dessous se substituent exceptionnellement à celles prévues dans la circulaire du 22 janvier 2020 n°20AM0017.

- **Programmation d'entretiens à distance** : les proviseurs prendront contact avec les chefs d'établissement où sont scolarisés les élèves demandant un entretien et leur indiqueront les modalités distancielles et les créneaux d'entretien proposés.

Les principaux de collège (ou les référents des élèves) contacteront les élèves concernés afin de s'assurer de leur possibilité de participer à l'entretien selon les modalités proposées et définiront avec eux la date de l'entretien, si celui-ci est possible. Ils informeront ensuite le proviseur du lycée d'accueil qui programmera l'entretien.

- **Programmation de convocations groupées** (plusieurs entretiens fixés sur le même créneau horaire) : présentation générale de la formation et « rencontre rapide » de 10 min avec chaque élève.

Lors de la planification d'un entretien sur l'application Passpro, il est possible de donner des précisions concernant le déroulement de cet entretien. Cette fonctionnalité pourra être pleinement utilisée, notamment pour préciser des modalités différentes ou exceptionnelles de déroulement de l'entretien et indiquer que l'élève doit ou non se déplacer.

Suite à la planification de l'entretien, un mail avec la convocation sera automatiquement envoyé à l'établissement d'origine et au référent de l'élève, qui lui transmettra sa convocation.

NOUVEAU CALENDRIER (le calendrier resseré nécessitera de saisir les compte-rendus au fur et à mesure, à la suite des entretiens)

26 mai : Fin des entretiens.

28 mai : Fin de saisies des compte-rendus portant sur l'ensemble du domaine.

29 mai : Fin de transmission des fiches récapitulatives aux élèves et aux familles, par les établissements d'origine.

9 juin : Fin des saisies des vœux dans Affelnet.

1.3.2 – VŒUX POUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DES ETABLISSEMENTS PARISIENS PRIVES SOUS CONTRAT

L'offre de formation professionnelle post 3ème des établissements privés sous contrat est désormais intégrée dans l'application AFFELNET LYCEE ([ANNEXE 13](#)). Les élèves peuvent faire des vœux uniquement pour des formations privées ou pour des formations publiques et privées qu'ils ordonneront selon leur préférence.

Les élèves et familles qui envisagent des vœux pour des formations privées figurant dans l'annexe 12 doivent prendre contact le plus tôt possible avec les établissements afin de s'informer sur les formations et les modalités d'admission et de déposer un dossier dans les délais.

A l'issue de ces démarches, les élèves souhaitant intégrer ces formations doivent obligatoirement formuler les vœux correspondants sur la fiche de vœux, au rang souhaité afin de confirmer leur candidature. **Ces vœux devront être saisis avant le 10 juin 2020 à 12 heures. Ils ne pourront pas être saisis lors de la réouverture d’AFFELNET pour l’ajustement des vœux suite aux commissions d’appel.**

Les demandes formulées sur AFFELNET sont examinées par les chefs des établissements privés concernés, qui saisissent leur décision dans AFFELNET du **jeudi 11 juin au mardi 18 juin 2020 à 18 heures** au plus tard. Ils sont libres d'accepter ou non la candidature d'un élève.

Pour les élèves formulant des vœux pour à la fois sur des formations publiques et privées, et dont les établissements privés acceptent la candidature, l'application retiendra le meilleur rang pour l'affectation dans une formation publique ou privée à l'issue du tour 1 d’AFFELNET.

Une documentation spécifique informant les directeurs des établissements privés sur les opérations qu'ils devront effectuer leur sera adressée au mois de mai.

Formations professionnelles à recrutement inter académique en Ile-de-France

Toutes les formations professionnelles proposées dans les lycées parisiens peuvent accueillir des élèves originaires des académies de Créteil et de Versailles dans la mesure où des places sont disponibles après affectation des élèves domiciliés à Paris, qui restent prioritaires. Les élèves originaires de Créteil et Versailles formulent les vœux correspondants dans AFFELMAP.

De même, les élèves de l'académie de Paris peuvent demander l'affectation dans certaines formations, notamment professionnelles, dispensées dans les académies de Créteil et de Versailles. ([ANNEXE 33](#) et [ANNEXE 34](#)) *liste des formations également consultable sur le site de l'académie.*

1.3.3 – EXAMEN MEDICAL POUR LES ELEVES SE DESTINANT A LA VOIE PROFESSIONNELLE

Dans la mesure du possible, tout élève qui se destine à l'enseignement professionnel doit passer un examen médical **dans son établissement d'origine**, avant la fin de l'année scolaire 2019-2020. A défaut, l'équipe éducative saisit le médecin scolaire pour toute situation où une contre-indication probable ou avérée rendrait la poursuite d'études dans une formation professionnelle impossible.

À l'issue de cet examen, le médecin scolaire renseigne la fiche de contre-indication médicale ([ANNEXE 28](#)) et précise le type de contre-indication et la (les) formation(s) concernée(s).

Le chef d'établissement vérifie alors, en consultant le médecin scolaire et/ou le Psychologue de l'Education Nationale, que les vœux d'affectation respectent bien la contre-indication médicale ; **le cas échéant le dialogue devra être repris avec la famille.**

1.4 MAINTIEN EN 3^{ème}

Le maintien est de droit dans le même établissement dans la limite d'une seule année scolaire. Il peut être sollicité par la famille (ou l'élève majeur) lorsque la décision d'orientation n'est pas conforme à sa demande. Pour les élèves maintenus en classe de troisième (ou pour les élèves doublants), les principaux de collège saisissent le vœu de recensement correspondant.

Les collèges publics parisiens saisissent impérativement dans la base les élèves maintenus ou doublants.

1.5 L'APPEL

Pour les élèves de troisième faisant appel de la décision d'orientation du chef d'établissement, les vœux présents dans AFFELNET doivent être, **dans un premier temps, les vœux correspondant à cette décision.**

Après appel, l'établissement d'origine rectifie, si nécessaire, la saisie des vœux : le serveur sera de nouveau ouvert à cet effet du **mercredi 17 au jeudi 18 juin 2020 jusqu'à 18h.**

1.6 MODALITES PRATIQUES

1.6.1 - LA VERIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ELEVE

Le chef de l'établissement d'origine vérifie que l'ensemble des renseignements de la base élèves concernant la famille et l'élève sont à jour. **Une attention particulière doit être apportée à l'adresse du représentant légal chez qui vit l'élève, ainsi qu'au numéro de téléphone ; une adresse courriel est aussi conseillée.**

IMPORTANT :

Les informations concernant les responsables légaux sont récupérées à partir de la fiche élève SIECLE base élèves. Toutefois, pour chaque élève de 3^{ème}, il est impératif de vérifier dans la fiche élève AFFELNET, sur l'onglet Identification, rubrique Coordonnées, que la zone « **Vit chez un responsable** » est correctement renseignée.

En l'absence de cette information, la zone géographique de résidence de l'élève ne peut être identifiée, et l'élève ne pourra pas bénéficier du bonus secteur de référence pour ses vœux d'affectation en seconde générale et technologique.

En cas de signalement de changement d'adresse par la famille en cours d'année et plus particulièrement lors de la préparation des opérations d'affectation dans AFFELNET, le chef d'établissement se référera aux instructions figurant dans la note DVE2 Lycées relative aux pièces justificatives à fournir par les familles dans cette situation ([ANNEXE 10](#)).

1.6.2 - LA PERIODE DE SAISIE- 1^{ER} TOUR AFFELNET LYCEE

La saisie des vœux par les établissements se déroulera **du lundi 4 mai au mercredi 10 juin 2020 à 12h.**

En cas d'absence de vœux ou en cas de vœux incohérents exprimés par la famille, le chef d'établissement reprend le dialogue. A l'issue de celui-ci, il procède à la saisie des vœux arrêtés. Dans le cas où la famille n'aurait toujours pas formulé de vœu(x), l'établissement utilisera le vœu de recensement relatif à cette situation : « *aucun vœu de la famille* ». Cette saisie est possible jusqu'au **mercredi 10 juin 2020 à 12 heures**. Pour les formations de la voie professionnelle intégrées au dispositif PASSPRO, la date limite de saisie des vœux est le mardi 9 juin 2020.

Pour les élèves issus de 3^{ème} ayant fait appel, la saisie sera à nouveau ouverte pour les chefs d'établissements du **mercredi 17 au jeudi 18 juin 2020 (fermeture du serveur à 18h)**.

Aucune saisie ne pourra plus être intégrée après cette date.

1.6.3 - LES MODALITES DE SAISIE

Pour tout élève de 3^{ème} des collèges publics parisiens figurant dans la base élèves :

- **la saisie des vœux est indispensable.** Dans les situations moins courantes, différents vœux de recensement seront utilisés : redoublement, départ hors Paris, départ dans le privé, aucun vœu formulé par la famille.

- l'absence d'information génère **un effet bloquant de la procédure informatique.**

Important : le chef d'établissement se charge du suivi de ses élèves **exclus par conseil de discipline** en cours d'année et non réaffectés au moment des opérations AFFELNET :

- recensement et saisie des vœux dans l'application AFFELNET par le chef d'établissement,
- ajout des élèves concernés dans l'application AFFELNET si ces derniers n'y figurent pas.

Saisie des modalités d'inscription dans AFFELNET LYCEE :

Les chefs d'établissement d'accueil déposent leurs modalités d'inscription dans AFFELNET pendant la période d'ouverture de l'application. Ces informations figureront sur les fiches de résultats de l'affectation remises aux élèves.

1.6.4 - L'EDITION DE LA FICHE DE VOEUX

La saisie des vœux est effectuée par l'établissement d'origine, celui-ci à partir d'AFFELNET édite une fiche récapitulative de vœux qu'il remet à la famille pour vérification et modifications éventuelles. Le secteur de référence du domicile apparaît sur ce document dans le champ « zone géographique ». Ce document doit obligatoirement être signé par la famille et restitué au chef d'établissement **sous 48 heures.**

En cas de non-retour dans ce délai, ce document sera considéré comme validé par la famille et le chef d'établissement y portera la mention « document non retourné à la date prévue ».

Il est important de s'assurer de la bonne compréhension de ce délai de 48 heures et que la non-réponse de la famille ne soit pas liée à un défaut de réception de la fiche récapitulative des vœux. Pour accompagner les représentants légaux et/ou dans le cas où ils rencontreraient des difficultés, il sera mentionné les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter au sein de l'établissement scolaire.

Le chef d'établissement conserve impérativement l'ensemble des fiches récapitulative de vœux (de même que les fiches de vœux ANNEXE 1 pendant deux ans). **Après le jeudi 18 juin 2020, aucune modification des vœux ou de l'ordre des vœux ne sera plus possible.**

Le chef d'établissement peut modifier jusqu'au **mercredi 10 juin 2020, 12h** les vœux saisis, en accord avec la famille. Il édite une nouvelle fiche récapitulative de vœux qu'il remet aux familles pour vérification et modifications éventuelles.

Pour les élèves issus de 3^{ème} ayant fait appel, la saisie sera à nouveau ouverte pour les chefs d'établissements du **mercredi 17 au jeudi 18 juin 2020 (fermeture du serveur à 18h).**

Aucune saisie ne pourra plus être intégrée après cette date.

1.6.5 - L'AFFECTATION – 1^{ER} TOUR AFFELNET LYCEE

La commission préparatoire à l'affectation se réunira le *vendredi 26 juin 2020* après-midi.

Cette commission, réunissant des chefs d'établissements, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves, est présidée par la directrice académique des services de l'éducation nationale, chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement Supérieur. Les résultats de l'affectation seront transmis aux établissements **le *lundi 29 juin 2020***.

Le *mardi 30 juin 2020*, le chef d'établissement d'origine remet aux familles la fiche de résultat de l'affectation.

En cas de non affectation, cette fiche invite à reformuler des vœux en vue du 2^{ème} tour ([ANNEXE 2](#)).

Les élèves absents seront informés des modalités de consultation des résultats en ligne et avertis par voie postale **par l'établissement d'origine**.

Les résultats seront accessibles sur le site internet de l'académie (www.ac-paris.fr) à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance **mardi 30 juin 2020 (au soir)**.

Elèves affectés :

Les chefs d'établissement rappelleront aux familles les dispositions suivantes :

- Les familles doivent procéder à l'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté **au plus tard le *jeudi 2 juillet à 12 heures en ligne ou le mardi 7 juillet en établissement* (soit dans un délai de cing jours)**, faute de quoi celui-ci perdra le bénéfice de son affectation.
Les élèves emménageant doivent prendre contact dans les meilleurs délais et par tous les moyens (*téléphone, courrier, courriel ...*) avec l'établissement d'accueil.

Les familles qui souhaitent formuler un recours gracieux concernant la décision d'affectation doivent s'adresser au chef de l'établissement où leur enfant est affecté. Celui-ci leur **indique** la procédure de demande de révision d'affectation qui s'applique pour les élèves nouvellement affectés en 2^{de} GT. Cette procédure vaut demande de recours gracieux ([ANNEXE 31](#)). **Il est important de rappeler aux familles que toute demande de révision d'affectation doit s'appuyer sur des arguments qui ne peuvent remettre en cause le principe de l'affectation via l'algorithme Affelnet, et faire apparaître des motifs non présents au moment de la saisie des vœux.**

Cette procédure n'est possible que si les parents procèdent à l'inscription de leur enfant dans le délai imparti. En cas de refus d'inscription, les élèves perdent le bénéfice de leur affectation. Leur situation ne pourra alors être étudiée qu'à l'issue de l'ensemble des affectations, début septembre, pour une affectation sur place vacante.

Elèves affectés inscrits via le téléservice « inscription post-3^{ème} » : tout élève affecté qui s'est inscrit via le téléservice sans avoir terminé son inscription en établissement est bien inscrit dans l'établissement. Sa place doit lui être réservée.

Elèves affectés non-inscrits : **Tout élève affecté qui ne s'inscrit pas dans les délais est susceptible de perdre sa place.** Cette situation génère chaque année trop de situations de décrochage repérées tardivement dans SIEI. Elle conduit également à bloquer des places dans les établissements susceptibles d'accueillir des élèves non affectés ou emménageants.

L'élève affecté qui ne s'inscrit pas dans son établissement d'affectation doit en informer son établissement d'origine par tous les moyens et bénéficier d'un entretien de situation ([ANNEXE 35](#)).

Cet entretien de situation ainsi que la fiche de saisie des vœux AFFELNET sera transmise à la DVE-Bureau des affectations en lycée à l'adresse ce.dve@ac-paris.fr **afin que la situation des élèves concernés soit étudiée à la commission du 25 août 2020.**

Elèves non affectés :

Les familles doivent impérativement formuler de nouveaux vœux auprès de l'établissement d'origine qui a en charge le suivi de ses élèves. Les vœux seront conformes à la décision d'orientation et porteront sur les places vacantes, en vue du 2^{ème} tour informatisé AFFELNET LYCEE ([ANNEXE 2](#)).

Les chefs d'établissement d'origine **reprennent le dialogue** avec les familles et saisissent les nouveaux vœux des élèves **entre le vendredi 3 juillet à 12h et le mardi 7 juillet 2020 à 12h.**

1.6.6 - L'AFFECTATION – 2^{EME} TOUR AFFELNET LYCEE

Ne participent au 2^{ème} tour que les élèves non affectés et ayant participé au premier tour.

La commission préparatoire à l'affectation se tiendra le jeudi 9 juillet 2020.

Les fiches de résultat de l'affectation seront adressées aux familles par le rectorat le **jeudi 9 juillet 2020** et aux établissements d'origine par courriel. Les élèves pourront également consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie (www.ac-paris.fr), à partir de leur numéro INE et de leur date de naissance.

↳ **seconde générale et technologique** : sous réserve du nombre d'élèves sans affectation lors du 1^{er} tour, les élèves sont affectés en seconde générale et technologique sur l'un de leurs nouveaux vœux ou reçoivent une proposition d'accueil dans un lycée de leur secteur de référence, conformément aux dispositions du Code de l'Education. Ils doivent s'inscrire dans l'établissement au plus tard le **lundi 13 juillet 2020.**

↳ **seconde professionnelle et première année de CAP :**

Les élèves affectés en seconde professionnelle ou première année de CAP procéderont à l'inscription dans l'établissement **avant le lundi 13 juillet 2020** dernier délai.

La situation des élèves non affectés en voie professionnelle pourra être réexaminée lors de la commission d'affectation qui se tiendra le **mardi 25 août 2020.**

1.6.7 - L'AFFECTATION – 3^{ÈME} TOUR AFFELNET LYCEE : 2^{DE} PROFESSIONNELLE ET 1^{ÈRE} ANNEE DE CAP

Public scolaire concerné : les élèves ayant participé à la procédure AFFELNET sans affectation à l'issue des deux premiers tours. Ce tour sera organisé sous réserve d'un nombre d'élèves suffisant.

Modalités pratiques :

Le **vendredi 4 septembre 2020 au plus tard à 12h00**, les proviseurs des lycées professionnels adressent au Rectorat l'état des inscriptions pour chacune des formations de seconde professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP de leur établissement, à l'aide d'un tableau Excel dédié.

Le rectorat assure la diffusion des places vacantes aux établissements ainsi qu'aux CIO, le **7 septembre 2020** au soir, en vue du processus AFFELNET 3^{ème} tour. Les élèves issus des collèges parisiens publics et privés sous contrat, sans affectation à la rentrée scolaire, reprennent contact avec leur établissement d'origine afin d'élargir leurs vœux à des formations disposant de possibilités d'accueil ([ANNEXE 2](#)).

Lors de la reprise du dialogue, l'établissement d'origine s'assure que les vœux sont en cohérence avec la décision d'orientation et effectue la saisie des nouveaux vœux entre le **mardi 8 septembre et le jeudi 10 septembre 2020 à 12 heures**.

La commission préparatoire à l'affectation se tiendra le **vendredi 11 septembre 2020 matin** et les fiches de résultats de l'affectation seront adressées aux familles par le rectorat. Les élèves pourront également consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie (www.ac-paris.fr), à partir de leur numéro INE et de leur date de naissance.

A noter : la mise en place de ce 3^e tour dépendra du nombre d'élèves restant sans affectation.

RAPPEL : Le chef d'établissement d'origine **reste le seul interlocuteur** de la famille en cas de non-affectation, il est responsable du suivi de tous les élèves jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, y compris pour les élèves suivis par la MLDS. **Le chef d'établissement assure la transmission des situations particulières auprès du Bureau des affectations en lycée.**

2. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE SECONDE

Seuls les élèves inscrits en Seconde GT, souhaitant une affectation en Première Technologique (à l'exception des séries S2TMD et STD2A), et les élèves inscrits en Seconde professionnelle formulent des vœux d'affectation en classe de Première via l'application AFFELNET. Les élèves souhaitant une affectation en Première STD2A ou en Première S2TMD effectuent les démarches spécifiques à ces cursus, rappelées aux point 2.1.3.2 de la présente circulaire. Dans tous les autres cas, les élèves sont automatiquement inscrits, sauf exceptions, en montée pédagogique au sein de leur établissement.

2.1 ELEVES SCOLARISES EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

2.1.1 - PRINCIPES GENERAUX

Références :

Code de l'éducation – articles D331-36 et D333-2

Arrêté du 17/01/1992, modifié

Décret n° 2010-565 du 27-05-2010 et arrêtés du 27-05-2010 relatifs à l'organisation des formations dans les lycées généraux et technologiques.

La classe de 2^{de} GT est un palier d'orientation, en vue du choix de la voie d'orientation correspondant le mieux au profil scolaire, aux acquis et aux aspirations de chaque élève. Ce choix est l'aboutissement d'un processus progressif qui s'étend sur toute l'année scolaire avec des temps forts et des étapes formalisés à partir du conseil de classe du 2^{ème} trimestre, sur la fiche dialogue.

A l'issue des conseils de classe du 3^{ème} trimestre, l'orientation définitive est notifiée sur la fiche de dialogue et sur la fiche de vœux.

2.1.2 - ADMISSION EN 1^{ERE} GENERALE HORS AFFELNET

Principes généraux

- Les élèves de Seconde GT orientés en classe de Première générale ont vocation à poursuivre leur parcours dans l'établissement d'origine, lorsque celui-ci propose la voie de formation et les enseignements de spécialité choisis. Lorsqu'ils souhaitent intégrer un cursus à recrutement particulier en classe de Première générale (double cursus, section internationale, section binationale, section orientale, CHASE), ils doivent candidater dans les conditions précisées au paragraphe 5.1.1.
- Les élèves qui choisissent leurs enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans la carte des formations de leur établissement (carte qui peut inclure des enseignements de spécialité dispensés dans un établissement voisin, dans le cadre d'un enseignement mutualisé) sont prioritaires. Ce n'est que si des places subsistent qu'elles pourront être proposées à des élèves d'autres établissements.

- Lorsque le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles pour un enseignement, les élèves sont départagés selon les recommandations du conseil de classe et les notes de l'élève en lien avec les enseignements de spécialité demandés. Lorsqu'une décision de refus est opposée à l'élève, elle doit être motivée sur la base de ces critères.
- Lorsqu'une demande ne peut pas être satisfaite, le chef d'établissement doit tout mettre en œuvre pour sécuriser le parcours de l'élève. Les demandes de changement d'établissement doivent par conséquent être très exceptionnelles.

Deux cas peuvent se présenter :

Cas 1 : L'établissement est en capacité d'offrir les trois enseignements de spécialité, dans le cadre de la composition demandée par l'élève

Ce dernier sera inscrit en montée pédagogique interne et saisi dans l'application SIECLE Base élèves.

Cas 2 : l'établissement n'est pas en capacité d'offrir au moins un des enseignements de spécialité demandés pour une des raisons suivantes : absence de l'offre, capacité d'accueil atteinte sans possibilité d'ouverture d'un groupe supplémentaire, composition des choix souhaitée par l'élève rendue impossible par les contraintes d'organisation de l'établissement.

Le chef d'établissement propose en premier lieu plusieurs solutions alternatives à l'élève et à sa famille :

- suivre un/plusieurs autre(s) enseignement(s) de spécialité offert(s) dans la carte des formations de l'établissement parmi les 4 souhaits formulés au 2^{ème} trimestre, si la composition choisie est compatible avec les autres enseignements de spécialité demandés ;
- suivre un/plusieurs autre(s) enseignement(s) de spécialité offert(s) dans la carte des formations de l'établissement, qui ne figurai(en)t pas dans les 4 souhaits formulés par l'élève au 2^{ème} trimestre (sous réserve que la composition choisie soit compatible avec les autres enseignements de spécialité demandés) ;
- suivre un des enseignements de spécialité demandés avec le CNED, à la condition qu'un enseignant référent puisse être désigné au sein du lycée et sous réserve de l'accord explicite du Recteur d'académie ;
- suivre le/les enseignement(s) de spécialité demandé(s) dans un lycée voisin, dans le cadre d'une convention établie entre les deux établissements, si la composition choisie le permet.

Si aucune de ces solutions n'est susceptible de satisfaire l'élève et sa famille, ils peuvent demander, à titre exceptionnel de quitter leur établissement pour suivre les trois enseignements de spécialité demandés et être affectés dans un établissement de leur district de résidence ou hors de ce district.

Ils complètent la fiche de renseignement en [ANNEXE 21](#) accompagnée des pièces justificatives demandées et la transmettent à leur établissement au **plus tard le mercredi 17 juin 2020**.

A réception du dossier de demande d'affectation en 1^{ère} générale, le chef d'établissement adresse aux familles un accusé de réception ([ANNEXE 26](#))

Les élèves seront affectés dans un établissement de leur district de résidence en respectant prioritairement la composition des choix des enseignements de spécialité demandés.

Si la capacité d'accueil des établissements de leur district de résidence est atteinte dans les enseignements de spécialités demandés, ils seront affectés dans un autre district que celui de leur district de résidence.

Les demandes des élèves en situation de handicap ou qui nécessitent pour raisons médicales une affectation dans un établissement à proximité de leur domicile, seront étudiées prioritairement.

Le chef d'établissement doit vérifier que les trois enseignements de spécialité correspondent bien à ceux indiqués sur la fiche de dialogue.

Tous les établissements transmettent pour le **17 juin 2020** au plus tard à l'adresse ce.dve@ac-paris.fr :

- un fichier récapitulatif des élèves demandant à quitter leur établissement avec leurs choix d'enseignements de spécialité.
- un fichier récapitulatif de leurs places vacantes dans chacun des enseignements de spécialité présents dans la carte de l'établissement.

Ces deux fichiers devront être soigneusement renseignés par les établissements afin de faciliter le déroulé des commissions bi-districts.

La situation de ces élèves sera étudiée lors de commissions bi-districts « enseignements de spécialité » organisées le 24 juin 2020 pour les districts NORD et EST et le 22 juin 2020 pour les districts SUD et OUEST.

A réception de l'avis d'affectation, les élèves doivent procéder à leur inscription dans l'établissement désigné.

Aucune révision d'affectation ne pourra être accordée.

Les chefs d'établissements doivent s'assurer de la traçabilité du traitement des demandes, depuis l'expression des souhaits des élèves et de leur famille, jusqu'au résultat final. Il est indispensable de conserver la trace de la formalisation des échanges avec les familles : rendez-vous avec le professeur principal, recommandations du conseil de classe, proposition(s) alternative(s) formulée(s). En cas de désaccord et de recours des familles, ces documents devront être remis à la DASEN qui prendra la décision finale d'affectation.

Toute décision de refus d'inscription dans un enseignement de spécialité doit être motivée afin que l'élève et sa famille comprennent les motifs pour lesquels il n'a pas été possible de faire droit à sa demande.

En cas d'absence de décision explicite, une décision implicite d'acceptation est susceptible d'intervenir.

Pour les élèves emménageant orientés en Première générale : des commissions se tiendront les **9 juillet et 25 août 2020** pour examiner ces dossiers.

2.1.3 - ADMISSION EN 1^{ÈRE} TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S – STHR (PROCEDURE AFFELNET) ET ST2DA et S2TMD (HORS AFFELNET)

2.1.3.1 - PROCEDURE AFFELNET

1^{ÈRE} TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S – STHR

L'affectation des élèves parisiens en classe de première technologique s'effectue à l'aide du logiciel AFFELNET LYCEE. La procédure comprend deux tours d'affectation.

Les élèves doivent formuler au moins quatre vœux, sauf pour la série Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR) pour laquelle deux vœux seulement sont possibles. Une fiche préparatoire à la saisie des vœux est à renseigner par la famille afin de permettre la saisie par l'établissement d'origine ([ANNEXE 1](#)).

Lorsque l'élève fait l'objet d'une décision d'orientation en 1^{ère} **STHR, STMG, ST2S et STL dispensée dans son lycée** : il convient de recommander aux familles de formuler un vœu sur l'établissement d'origine, parmi les quatre vœux demandés car un bonus de **9998 points** est accordé sur ce vœu, priorisant l'affectation.

Spécificités :

- 1^{ère} STI2D : lorsque l'élève demande la formation dans son établissement d'origine, le bonus ne s'applique pas à cette série,
- 1^{ère} STL : les vœux doivent être formulés par spécialité,
- 1^{ère} STMG : les candidats ont l'obligation de faire au moins un vœu sur leur district de scolarisation.

Elèves faisant appel : L'établissement d'origine s'assure que la famille, dans le cas où elle n'obtiendrait pas satisfaction à l'appel, a bien mentionné sur la fiche de dialogue si elle accepte la décision d'orientation du conseil de classe ou si elle opte pour le maintien en classe de seconde générale et technologique.

L'établissement d'origine saisit dans un premier temps les vœux correspondant à la proposition d'orientation du conseil de classe dès lors que celle-ci porte sur l'une des séries concernées par AFFELNET LYCEE.

Résultats des commissions d'appel fin de seconde : afin de permettre à l'établissement d'origine de rectifier, le cas échéant, la saisie des vœux en fonction de la décision d'orientation définitive, **la saisie AFFELNET sera ré-ouverte du mercredi 17 juin au jeudi 18 juin 2020 jusqu'à 18h.**

2.1.3.2 – PROCEDURE HORS AFFELNET

1^{ÈRE} TECHNOLOGIQUE – STD2A ET S2TMD

Les élèves ayant suivi, en classe de Seconde, l'option lourde « Création et culture du design » ou « Culture et pratique de la danse/ musique/ théâtre » et orientés en Première STD2A ou S2TMD seront admis en montée pédagogique interne aux établissements concernés. Ces décisions d'affectation seront saisies par l'établissement dans l'application SIECLE Base élèves.

Les élèves n'ayant pas suivi en Seconde l'option « Création et culture du design », et non scolarisés en 2019-2020 dans un établissement proposant la formation STD2A, doivent, s'ils souhaitent une affectation en Première STD2A, formuler un vœu pour chacun des établissements proposant la formation dans l'ordre de leur préférence ([ANNEXE 22](#)). Les fiches de vœux, complétées dans toutes les rubriques, comprenant toutes les pièces demandées et comportant les vœux d'établissements, seront transmises par les

établissements d'origine au Rectorat de Paris DVE2 – Bureau des affectations en lycée, **le mercredi 1 juillet 2020** au plus tard.

S'ils souhaitent être affectés dans un établissement parisien proposant la formation S2TMD, les élèves devront constituer et déposer un dossier de candidature dans l'établissement de premier vœu (lycée Lamartine ou La Fontaine), selon le calendrier et les modalités précisés dans le paragraphe 5.1.1. Ces candidatures seront étudiées au regard des critères définis par l'académie de Paris pour l'affectation des élèves dans ce cursus, et des places vacantes dans les établissements après l'affectation des élèves en montée pédagogique de Seconde ayant suivi l'option « Culture et pratique de la danse/ musique/ théâtre ».

2.1.4. - MAINTIEN EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Principe : le maintien est de droit dans le même établissement, dans la limite d'une seule année scolaire. Il peut être sollicité par la famille (ou l'élève majeur) lorsque la décision d'orientation n'est pas conforme à sa demande.

Le maintien dans l'établissement d'origine des élèves est un principe qui s'applique systématiquement ; il n'est donc pas règlementaire de saisir un autre établissement pour ces élèves.

Procédure :

Pour les élèves de seconde générale et technologique qui demandent le maintien, les proviseurs saisissent **le vœu unique** correspondant à la classe de 2^{de} pour leur établissement dans l'application AFFELNET LYCEE. Un bonus de **9999 points** est attribué automatiquement pour garantir le droit au maintien dans le lycée d'origine.

Pour la saisie dans AFFELNET LYCEE, il est convenu que la note de 10 est saisie par l'établissement.

2.1.5. – RECAPITULATIF DES PERIODES DE SAISIE – AFFELNET LYCEE

<u>Tour 1</u>	Dates
Saisie des vœux dans AFFELNET LYCEE tour 1 dans chaque établissement	du lundi 4 mai au mercredi 10 juin 2020 - 12h.
Résultats des commissions d'appel fin de seconde : afin de permettre à l'établissement d'origine de rectifier, le cas échéant, la saisie des vœux en fonction de la décision d'orientation définitive la saisie sera ré-ouverte	du mercredi 17 juin au jeudi 18 juin 2020 jusqu'à 18h.
<u>Tour 2</u>	
Saisie des vœux dans AFFELNET LYCEE tour 2 dans chaque établissement Rappel : si la série demandée comporte plusieurs spécialités (sauf STL), ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'affectation	du vendredi 3 juillet à 12h au mardi 7 juillet à 12h délai impératif

2.2. ELEVES SCOLARISES EN 2^{DE} PROFESSIONNELLE OU 1^{ERE} ANNEE DE CAP

Pour les élèves issus de seconde professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP, la poursuite d'études s'effectue sauf exception, en classe supérieure dans l'établissement d'origine.

2.2.1. – ELEVES SCOLARISES EN 2^{DE} PROFESSIONNELLE

MONTEE PEDAGOGIQUE

La création du vœu de montée pédagogique de seconde professionnelle vers la première professionnelle est automatique **sauf pour les élèves scolarisés en 2^{de} professionnelle commune**.

Il est nécessaire de vérifier que **le vœu relatif à la montée pédagogique interne est bien inscrit dans AFFELNET LYCEE, afin de garantir une place pour les élèves concernés**. Cette inscription est réalisée automatiquement par l'application informatique (attribution d'un bonus de **9998 points**). Les notes sont mises à 10 par défaut.

Dès lors que des vœux supplémentaires sont enregistrés pour un élève, ses notes réelles doivent être saisies.

VŒUX HORS ETABLISSEMENT APRES UNE 2^{NDE} COMMUNE

Pour les **élèves scolarisés en 2^{nde} professionnelle commune**, en particulier dans les nouvelles **2^{nde} professionnelles familles de métiers**, les proviseurs saisiront les vœux de spécialité de 1^{ère} professionnelle correspondant aux souhaits de l'élève dans leur établissement si celui-ci les propose.

Pour ces vœux de spécialité de la famille de métiers dans l'établissement d'origine, ils saisiront l'avis « MONT-1PRO » qui donnera à l'élève un bonus de **9998 points**, ainsi que les notes obtenues par l'élève.

Pour les élèves souhaitant suivre une **spécialité de 1^{ère} professionnelle de la famille de métiers non dispensée dans leur établissement d'origine**, les proviseurs saisiront les vœux souhaités par les élèves (spécialité + établissement), sans porter d'avis. Un bonus filière de **9000 points** sera **automatiquement** attribué à l'élève pour ces vœux.

Point de vigilance : pour sécuriser le parcours de l'élève, il est nécessaire de saisir en dernier vœu, un vœu de montée pédagogique dans l'établissement d'origine et de sélectionner l'avis « MONT-1PRO » pour sécuriser l'affectation. La procédure vise en effet à sécuriser le parcours des élèves dans leur établissement tout en donnant à ceux qui le souhaitent la possibilité de changer d'établissement pour suivre une spécialité de la famille de métiers non dispensée dans leur lycée. Ainsi, les élèves déjà scolarisés dans l'établissement restent prioritaires.

VŒUX DANS LE CHAMP PROFESSIONNEL HORS MONTEE PEDAGOGIQUE

Pour les élèves demandant un passage en première professionnelle dans une **autre spécialité du même champ professionnel**, l'établissement pourra **saisir un avis favorable dans AFFELNET LYCEE** pour la formation demandée. Par ailleurs, l'équipe de l'établissement d'accueil peut émettre un avis favorable suite aux démarches effectuées par l'élève pour soutenir sa motivation (transmission de la liste des élèves concernés au SAIO pour le lundi 8 juin 2020 - tableau Excel dédié). Il est nécessaire de **saisir les notes obtenues par l'élève**.

Point de vigilance : pour sécuriser le parcours de l'élève, il est nécessaire de saisir en dernier rang le vœu de montée pédagogique dans l'établissement pour la formation entreprise (veillez alors à sélectionner l'avis « MONT1PRO » pour assurer la montée pédagogique, en regard de ce vœu).

2.2.2. – ELEVES SCOLARISES EN 1^{ERE} ANNEE DE CAP

Les élèves de 1^{ère} année de CAP sont inscrits en montée pédagogique dans leur établissement d'origine, dans l'application SIECLE Base élèves pour poursuivre la formation entreprise.

2.2.3. – SITUATIONS PARTICULIERES

2.2.3.1 – Le doublement

Un élève peut solliciter le doublement dans son lycée pour la même formation dans le respect des dispositions du décret 2018-119 du 20 février 2018.

Dans ce cas, le proviseur saisit dans AFFELNET LYCEE le vœu de son établissement associé à la formation déjà suivie, a minima en dernière position. Un bonus **de 9999** points est attribué automatiquement afin de garantir le droit au doublement dans le lycée d'origine dans la même formation.

2.2.3.1 Les élèves absents ou exclus par conseil de discipline

Les élèves absentéistes ou exclus par conseil de discipline en cours d'année **restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine tant qu'ils ne sont pas réaffectés**. Leurs vœux doivent être obligatoirement saisis par leur établissement, seul en situation de poursuivre le dialogue engagé avec les familles dès le deuxième trimestre. Si les élèves dans cette situation ne figurent pas dans la base AFFELNET, il conviendra de leur saisir une fiche complète dans l'application.

2.3. CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE AFFELNET LYCEE EN FIN DE 2^{DE}

TOUR 1	Dates
Saisie des vœux	<i>Du lundi 4 mai 2020 au mercredi 10 juin 2020</i>
Commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 1 , présidée par l'IA-DASEN chargée des lycées et réunissant des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves	<i>vendredi 26 juin 2020</i>
Diffusion des résultats Les résultats de l'affectation seront accessibles sur le site internet de l'académie (www.ac-paris.fr) à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance. Les chefs d'établissement d'accueil adresseront les notifications d'affectation aux élèves	<i>A partir du mardi 30 juin 2020 en fin de journée</i>
Inscription dans les établissements	<i>Au plus tard le mardi 7 juillet 2020</i>
Elèves affectés non-inscrits : L'entretien de situation ainsi que la fiche récapitulative des vœux AFFELNET sera transmise à la DVE - Bureau des affectations en lycée à l'adresse ce.dve@ac-paris.fr afin que la situation des élèves concernés soit étudiée en commission.	<i>Commission du 25 août 2020</i>
TOUR 2	Dates
Le SAIO transmet aux établissements la liste des places vacantes	<i>jeudi 2 juillet 2020 après-midi</i>
Les élèves non affectés à l'issue du 1^{er} tour sont invités par leur établissement d'origine à formuler des vœux pour des formations dans les établissements disposant de places vacantes. Ils remettent leur fiche d'élargissement des vœux à leur établissement d'origine pour saisie dans l'application (ANNEXE 2).	
saisie des vœux pour le second tour	<i>Du vendredi 3 juillet à 12h au mardi 7 juillet 2020 à 12h</i>
Commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 2 , présidée par l'Inspectrice d'académie- directrice académique des services de l'éducation nationale, chargée des lycées et réunissant des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves	<i>Jeudi 9 juillet 2020.</i>
Diffusion des résultats	<i>Jeudi 9 juillet 2020 en fin de journée.</i>
Les élèves affectés procèdent aux formalités d'inscription dans l'établissement	<i>Au plus tard le lundi 13 juillet 2020</i>

3. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE PREMIERE

Les élèves scolarisés en classe de première, qu'elle soit générale, technologique ou professionnelle, sont dans un cycle dont la règle est la montée pédagogique en classe de terminale de la même série : cette affectation sera saisie dans SIECLE base élèves.

Cas particulier :

Dans AFFELNET LYCEE, pour le vœu unique de redoublement des élèves de première technologique ou de première professionnelle dans le même établissement, un bonus de **9999 points** est saisi par l'établissement pour la même série ou la même spécialité (Sélectionner l'avis « DOUBLE-1RE » pour attribuer le bonus). Il est convenu que **la note 10** soit saisie par l'établissement d'origine pour toutes les matières.

Cas particulier : les élèves de 1^{ère} STMG demandant une spécialité de terminale non proposée par leur lycée d'origine renseignent l'imprimé [ANNEXE 25](#) à **transmettre**, accompagné des pièces justificatives demandées, au Rectorat DVE2 – Bureau des affectations en lycée le **mercredi 1er juillet 2020 au plus tard** pour examen lors de la commission préparatoire à l'affectation du **jeudi 9 juillet 2020**.

Les chefs d'établissement se référeront au **chapitre 5** et veilleront à remettre un accusé de réception aux demandes des familles.

Cursus à recrutement particulier (Double-cursus, Sections internationales, Sections binationales, Sections orientales, CHASE) : les élèves actuellement scolarisés en classe de Première souhaitant intégrer ces cursus en classe de Terminale doivent compléter et déposer un dossier de candidature dans l'établissement souhaité en premier vœu, **selon les dispositions prévues au paragraphe 5.1.1**. **Attention** : tous ces cursus ne sont pas accessibles en classe de Terminale, sauf exceptions (se référer aux circulaires correspondantes). Certains sont accessibles aux élèves de Première des voies générale, technologique et professionnelle (CHASE). D'autres ne sont accessibles qu'aux élèves issus de Première générale (Double-cursus, Sections internationales, binationales et orientales).

4. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TERMINALE

4.1 ELEVES DE TERMINALE CAP

4.1.1 - POURSUITES D'ETUDES (PROCEDURE AFFELNET)

Tout élève de terminale CAP doit pouvoir postuler pour une admission en 1^{ère} professionnelle **dans son champ professionnel** et ses vœux seront saisis par son établissement d'origine dans AFFELNET LYCEE.

La saisie :

Les établissements publics parisiens saisissent les vœux de leurs élèves pour l'entrée en première professionnelle ([ANNEXE 1](#)).

Les établissements privés sous contrat parisiens effectuent la saisie pour leurs élèves candidats si leur représentant légal justifie d'un domicile à Paris ou s'ils sollicitent une formation à recrutement inter académique ([ANNEXE 15](#) et [ANNEXE 16](#)).

La période de saisie se déroulera du **lundi 4 mai au mercredi 10 juin 2020 à 12h.**

➤ **Les vœux :**

Les familles ou les élèves majeurs expriment leur demande sur une « fiche préparatoire à la saisie des vœux » ([ANNEXE 1](#)).

Les candidats ont la possibilité de formuler **six vœux** (*un vœu correspond à une spécialité dans un établissement*). L'établissement d'origine doit accompagner les élèves à prendre connaissance du contenu et de la spécificité des formations visées afin d'éviter l'abandon en cours de cycle, lorsque la formation ne correspond pas à leur attente. Pour bénéficier du bonus filière, les élèves doivent mentionner des vœux de spécialité en cohérence avec le diplôme préparé.

➤ **L'édition du relevé de saisie :**

Un relevé de saisie est édité, après la saisie des vœux, des notes et des avis : il est remis à chaque élève afin qu'il en prenne connaissance, ainsi que sa famille, et le remette signé sous 48 heures. En cas de non-retour, ce document sera considéré comme validé par la famille ou l'élève majeur.

➤ **L'avis du chef d'établissement d'origine :**

Cet avis doit être porté au regard de chacun des vœux **après concertation avec l'équipe pédagogique**. Il concerne la spécialité choisie, au vu des aptitudes de l'élève et de l'intérêt qu'il a manifesté pour le secteur d'activité choisi. Lorsqu'un candidat sollicite plusieurs fois la même spécialité, pour plusieurs établissements différents, les avis devront être identiques. L'avis du chef d'établissement donne lieu à l'attribution d'un bonus.

- Avis « favorable » : **2500 points**
- Avis « sans opposition » : **0 point**



A saisir par l'établissement d'origine dans AFFELNET LYCEE

➤ **L'avis de l'équipe pédagogique de la formation de l'établissement d'accueil.**

Le chef d'établissement adresse pour le **lundi 8 juin 2020**, délai impératif, la liste des élèves auxquels il attribue un avis favorable pour saisie par le SAIO. Un élève peut recevoir un bonus pour plusieurs formations s'il figure sur la liste de plusieurs établissements. Cet avis donne lieu à l'attribution d'un bonus de **2500 points**.

Consultez le détail des avis et bonus en 1^{ère} professionnelle, leurs modalités d'attribution ainsi que les modalités de remontée des listes de candidats proposés vers le SAIO en [ANNEXE 7](#)

Pour toute autre situation, consulter la procédure à [l'ANNEXE 19](#)

4.1.3 – RECAPITULATIF DES PERIODES DE SAISIE – AFFELNET LYCEE – ELEVES DE TERMINALE CAP DEMANDANT UNE AFFECTATION EN PREMIERE PROFESSIONNELLE

Tour 1 :	Dates
Saisie des vœux	<i>Du lundi 4 mai 2020 au mercredi 10 juin 2020</i>
Commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 1 , présidée par l'IA-DASEN chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement Supérieur et réunissant des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves	Vendredi 26 juin 2020.
Diffusion des résultats	à partir du lundi 29 juin 2020 en fin de journée
Les chefs d'établissement d'accueil adresseront les notifications de l'affectation aux élèves. Les résultats de l'affectation seront accessibles sur le site internet de l'académie (www.ac-paris.fr) à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance.	dès le 30 juin 2020
Les élèves affectés procèderont aux formalités d'inscription dans l'établissement d'affectation.	au plus tard le mardi 7 juillet 2020
Tour 2	Dates
Le SAIO transmet aux établissements la liste des places vacantes	le jeudi 2 juillet 2020 après-midi.
Les élèves non affectés à l'issue du 1 ^{er} tour sont invités par leur établissement d'origine à formuler des vœux pour les formations disposant de places vacantes. Ils remettent leur fiche d'élargissement des vœux (ANNEXE 2) à leur établissement d'origine pour saisie dans l'application.	
La saisie des vœux pour le second tour se déroule du	vendredi 3 juillet après-midi au mardi 7 juillet 2020 à 12h
Commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 2 , présidée par la directrice académique des services de l'éducation nationale, chargée des lycées et réunissant des chefs d'établissements, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves se tiendra au rectorat	Jeudi 9 juillet 2020
Diffusion des résultats	Jeudi 9 juillet 2020 en fin de journée.
Les élèves affectés au second tour procèderont aux formalités d'inscription	au plus tard lundi 13 juillet 2020.
L'affectation est prononcée sous réserve de l'obtention impérative du CAP.	

4.1.4 – COMMISSION DU 25 AOUT 2020 POUR LES ELEVES ISSUS DE TERMINALE CAP N'AYANT PAS OBTENU D'AFFECTATION EN PREMIERE PROFESSIONNELLE A L'ISSUE DES TOURS 1 ET 2 D'AFFELNET

Les candidatures des élèves non affectés à l'issue du second tour d'AFFELNET LYCEE seront réexaminées à la **commission réunie le *mardi 25 août 2020***.

La transmission des dossiers en vue de la commission du *mardi 25 août 2020* : les chefs d'établissement d'origine doivent contacter leurs élèves non affectés et inviter ceux qui souhaitent maintenir leur candidature à leur déposer :

- ✓ un courrier par lequel l'élève précise qu'il maintient sa candidature,
- ✓ le relevé de la saisie informatique des vœux dans l'application AFFELNET LYCEE
- ✓ la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2019- 2020,
- ✓ le relevé des notes obtenues au CAP.

Ces documents seront transmis sous bordereau par l'établissement d'origine à la DVE – Bureau des affectations en lycée avant le *lundi 17 août 2020* (par courrier ou courriel au ce.dve@ac-paris.fr en précisant en objet : le motif « Lycée - commission 25 août »).

Les élèves ne doivent pas se présenter au rectorat pour leur dépôt de dossier.

IMPORTANT : les établissements d'origine devront être informés impérativement de toutes les situations d'élèves non-inscrits à l'issue des tours 1 et 2 d'AFFELNET LYCEE. Cette information sera communiquée par l'établissement d'affectation.

4.1.5 - EN CAS D'ECHEC AU CAP

Article D 331-42 du code de l'Education Nationale modifié par le décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 :

« Tout élève ayant échoué à l'examen du [...], certificat d'aptitude professionnelle, [...]se voit offrir à la rentrée scolaire qui suit cet échec, en vue de préparer cet examen, le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu, le cas échéant, selon des modalités adaptées au niveau des connaissances et compétences qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Ce droit ne s'exerce qu'une seule fois. Lorsqu'il est demandé par l'élève, le changement éventuel d'établissement relève de la compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie. »

Les élèves qui souhaitent doubler leur classe de terminale CAP dans un autre établissement devront déposer un dossier auprès de leur établissement d'origine. Tant que les élèves ne sont pas réaffectés, ils conservent leur place dans l'établissement d'origine.

La commission d'affectation du 25 août examine la situation de tous les élèves qui n'auraient pas pu obtenir de place en redoublement dans leur lycée d'origine.

Le dossier constitué des documents énumérés ci-dessous sera **transmis par le chef d'établissement pour le lundi 17 août 2020** date limite à la DVE2 – Bureau des affectations en lycée (par courrier ou courriel au ce.dve@ac-paris.fr en précisant en objet : le motif « Lycée- CAP») :

- ✓ la fiche de vœux complétée ([ANNEXE 23](#))
- ✓ la photocopie des bulletins de l'année 2019-2020
- ✓ la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2018-2019
- ✓ le relevé des notes obtenues au CAP.

Attention : les élèves ne doivent pas se présenter au rectorat pour le dépôt de leur dossier, celui-ci étant transmis par leur établissement d'origine.

Tout élève sortant non diplômé doit bénéficier d'un entretien de situation à transmettre au réseau FOQUALE du bassin.

4.2 ELEVES DE TERMINALE GENERALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

Les élèves scolarisés en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle ont vocation, après obtention de leur diplôme, à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou à entrer dans la vie active.

L'entrée dans l'enseignement supérieur relève de la procédure « PARCOURSUP ».

Pour chacun des élèves arrivant en fin de formation, il est nécessaire de saisir un motif de sortie dans SIECLE Base élèves.

En cas d'échec au baccalauréat :

Article D 331-42 du code de l'Education Nationale modifié par le décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015:

« Tout élève ayant échoué à l'examen du baccalauréat,[...]se voit offrir à la rentrée scolaire qui suit cet échec, en vue de préparer cet examen, le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu, le cas échéant, selon des modalités adaptées au niveau des connaissances et compétences qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Ce droit ne s'exerce qu'une seule fois. Lorsqu'il est demandé par l'élève, le changement éventuel d'établissement relève de la compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie. »

Après la publication des résultats :

Le chef d'établissement, responsable de ses élèves pendant un an, doit prendre contact avec tous les élèves ayant échoué au baccalauréat.

Plusieurs situations sont possibles :

- L'élève sollicite sa réinscription dans son établissement d'origine : cette affectation est saisie dans SIECLE Base élèves.
- **L'élève souhaite doubler sa classe de terminale dans un autre établissement** : il devra déposer une demande de changement exceptionnelle d'établissement ([ANNEXE 23](#), [ANNEXE 24](#) ou [ANNEXE 25](#)) **auprès de son établissement d'origine.**
- L'élève n'a pas de projet précis : l'élève doit bénéficier d'un **entretien de situation, qui doit être transmis au réseau FOQUALE ([ANNEXE 35](#)).**
-

Les élèves triplants doivent obligatoirement bénéficier d'un entretien de situation qui sera transmis au réseau FOQUALE du bassin afin qu'ils puissent rapidement être pris en charge par la MLDS

Les dossiers comportent les pièces suivantes :

- ✓ La fiche de vœux complétée
 - [ANNEXE 23 : voie professionnelle](#)
 - [ANNEXE 24 : voie générale](#)
 - [ANNEXE 25 : voie technologique](#)
- ✓ la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2019 -2020
- ✓ le relevé des notes obtenues au baccalauréat.

Pour les élèves de terminale générale et technologique, les chefs d'établissement transmettent les dossiers de leurs élèves à la **DVE2- Bureau des affectations en lycée en vue de la commission d'affectation du **jeudi 9 juillet 2020**** (par courrier ou courriel au ce.dve@acparis.fr en précisant en objet : le motif « Lycée-commission 9 juillet »).

Pour les élèves de terminale professionnelle, les chefs d'établissement transmettent les dossiers de leurs élèves à la DVE2- Bureau des affectations en lycée en vue de la commission d'affectation du **25 aout 2020** (par courrier ou courriel au ce.dve@acparis.fr en précisant en objet : le motif « Lycée- commission 25 aout »).

Tant que les élèves ne sont pas réaffectés, ils conservent leur place dans l'établissement d'origine.

Attention : les élèves ne doivent pas se déplacer au rectorat pour le dépôt de leur dossier, celui-ci étant transmis par leur établissement d'origine.

5. FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER

5.1 FORMATIONS EN VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

L'académie de Paris a mis en place au sein de certains établissements scolaire des formations à recrutement particulier. Ces formations peuvent faire l'objet d'un recrutement inter-académique.

Les procédures à suivre pour l'ensemble de ces cursus particuliers ont été harmonisées. Elles sont décrites dans des circulaires académiques propres à chaque cursus particulier, consultables sur l'espace encadrement du site internet de l'académie de Paris.

5.1.1 ELEVES SORTANT DE 3EME

Le dossier de candidature se constitue parallèlement à la procédure AFFELNET LYCEE. **Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.**

Pour les élèves parisiens, les vœux correspondants devront être saisis dans AFFELNET **du 04 au 22 mai 2020**. Pour les autres élèves, ils seront saisis dans AFFELMAP par l'établissement d'origine. Les vœux pour des formations à recrutement particulier doivent impérativement figurer en tête de liste (premiers vœux) faute de quoi ils ne pourront pas être pris en compte pour l'affectation.

Chacun de ces vœux fait partie des dix vœux possibles.

Les chefs d'établissement proposant ces formations adressent à la DVE2-Bureau des affectations en lycée pour le **lundi 25 mai 2020** date limite la liste des candidats. Pour cette remontée d'information, les proviseurs utilisent **exclusivement les tableaux Excel dédiés à chaque type de cursus.**

❖ Sections internationales (circulaire 20AN0042)

Conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée (publié au JORF n°0296 du 22 décembre 2018), l'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature et des résultats obtenus aux tests écrit et oral dans la langue de la section. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein du lycée demandé en 1^{er} vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures seront classées et présentées par le chef d'établissement à la commission académique d'affectation en section internationale du 4 juin 2020.

L'admission définitive est prononcée par le Directeur académique des services de l'Education Nationale chargé des écoles et des collèges ou par la Directrice académique des services de l'Education Nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

Le dossier complet de candidature doit être transmis au secrétariat de l'établissement demandé en premier vœu **avant le 30 avril 2020** cachet de la poste faisant foi.

❖ Sections binationales (circulaire 20AN0038)

Une priorité est donnée aux élèves parisiens mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements.

Conformément à l'article D421-143-3 du code de l'Education et à la note de service n° 2011-034 du 22-2-2011, sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève.

Les sections binationales Abibac, Bachibac et Esabac ainsi sont ouvertes, à l'entrée en classe de Seconde aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en classe de Première ; à l'entrée en Première aux élèves ayant atteint le niveau B1 du CECRL. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein du lycée demandé en 1^{er} vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique.

Les candidatures seront classées et présentées par le chef d'établissement à la commission académique d'affectation en section binationale du 4 juin 2020. L'admission définitive est prononcée par la Directrice académique des services de l'Education Nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

Le dossier complet de candidature doit être transmis au secrétariat de l'établissement demandé en premier vœu **avant le 30 avril 2020** cachet de la poste faisant foi.

❖ **Sections orientales (circulaire 20AN0052)**

L'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature qui permet d'évaluer le niveau atteint dans la langue de la section et la capacité du candidat à suivre ce cursus dans de bonnes conditions. Des tests de langue peuvent être organisés au sein de l'établissement sollicité en premier vœu afin d'évaluer le niveau de compétences atteint dans la langue de la section.

Les sections orientales japonais et vietnamien sont accessibles aux candidats domiciliés hors académie, dans la limite des places disponibles après l'affectation des élèves parisiens. Les sections orientales chinois ne sont accessibles qu'aux élèves domiciliés à Paris.

Ces sections ne sont accessibles par ailleurs, qu'aux élèves ayant suivi un parcours de langues orientales au collège et justifiant d'un niveau de maîtrise de la langue leur permettant de suivre avec profit les enseignements dispensés en langues vivantes et disciplines non linguistiques OU justifiant d'un niveau de maîtrise de la langue leur permettant de suivre avec profit les enseignements dispensés en langues vivantes et disciplines non linguistiques

Le dossier complet de candidature doit être transmis au secrétariat de l'établissement demandé en premier vœu **avant le 30 avril 2020**.

❖ **Classes double cursus musique et danse et S2TMD (circulaire 20AN0039)**

Le recrutement en double cursus et S2TMD s'appuie prioritairement sur les partenaires précisés ci-dessous. Les éventuelles places restantes après l'admission des élèves retenus par les partenaires seront mobilisées en tenant compte de la structure artistique de rattachement (niveau national, régional, départemental, local) ainsi que du niveau et du volume de pratique artistique, sans écarter les candidatures non parisiennes. Les candidatures des élèves suivant un 3^{ème} cycle ou un cycle spécialisé des conservatoires municipaux d'arrondissement parisiens (CMA) feront ainsi l'objet d'une attention particulière.

Les 6 structures partenaires de l'académie de Paris, ayant signé des conventions avec les établissements accueillant des classes à double-cursus et S2TMD, sont :

- Conservatoire national supérieur de musique et de danse
- Maitrise de Radio-France
- Conservatoire à rayonnement régional de Paris
- Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne
- Maitrise Populaire – Opéra-comique
- Maitrise de Notre-Dame

Le dossier complet de candidature doit être transmis à l'établissement demandé en premier vœu pour le **jeudi 14 mai 2020**.

Les demandes d'admission dans les classes à double cursus et S2TMD ouvertes dans les lycées parisiens seront soumises à une commission académique d'affectation, qui se réunira **le 8 juin 2020**.

❖ Classes à horaires aménagés sportifs d'excellence (circulaire 20AN0037)

Une priorité est donnée aux élèves parisiens mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements.

La candidature de l'élève sera étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu au regard des critères de recrutement définis par l'académie de Paris pour l'entrée en CHASE (niveau sportif, niveau scolaire, motivation du candidat, proximité géographique entre la résidence, le lieu d'entraînement et l'établissement sollicité) et de la capacité d'accueil arrêtée par l'autorité académique. Elle sera présentée à la commission académique d'affectation en CHASE du 10 juin 2020.

Le dossier complet de candidature doit être transmis au secrétariat de l'établissement demandé en premier vœu **avant le 14 mai 2020.**

❖ Henri IV et Louis Le Grand

Le recrutement pour les lycées Henri IV et Louis Le Grand est national, tous les élèves peuvent candidater.

Le dossier complet de candidature doit être transmis sur le site de l'établissement demandé en premier vœu pour le **jeudi 10 avril 2020.**

❖ Autres formations

Les sections concernées sont les suivantes :

- section sportive Rugby du lycée Carnot,
- section sportive Handball du lycée Claude Bernard,
- section hip hop Turgot
- section spécifique vers le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA),
- seconde générale et technologique avec enseignement optionnel création et design

A l'issue des commissions préparatoires qui se tiennent dans les établissements, les proviseurs assurant ces formations adressent à la DVE2- Bureau des affectations en lycée pour le **lundi 08 juin 2020 date limite** la liste des élèves proposés à l'affectation. Ils auront veillé auparavant à informer le plus largement possible familles et établissements d'origine des modalités de constitution des dossiers et de la limite de dépôt. Pour cette remontée d'information, les proviseurs utiliseront **exclusivement le tableau Excel** dédié.

5.1.2 ELEVES SORTANT DE SECONDE OU PREMIERE

Les candidatures **sur les niveaux de classe première et terminale tout recrutement particulier confondu**, seront examinées selon les mêmes procédures et au regard des mêmes critères que pour les niveaux 2nde et les candidats seront affectés, par le Rectorat au regard des places vacantes dans le niveau et l'établissement sollicité. **Les chefs d'établissements sont donc invités à faire remonter à la DVE le nombre de places vacantes en amont de la commission de préparation à l'affectation, soit avant le 2 juin 2020.**

5.2 FORMATIONS EN VOIE PROFESSIONNELLE

Certaines spécialités de baccalauréat professionnel et de CAP sont soumises à un avis émis par le chef d'établissement d'accueil. Les chefs d'établissement informeront les familles des élèves intéressés que l'accès à ces formations est subordonné à des conditions particulières et qu'il est indispensable de prendre contact, au préalable, avec l'établissement dispensant ces formations.

Pour les élèves parisiens, les vœux correspondants devront être saisis dans AFFELNET **du 04 au 22 mai 2020**. Pour les autres élèves, ils seront saisis dans AFFELMAP par l'établissement d'origine. Les vœux pour des formations à recrutement particulier en professionnelle doivent impérativement figurer en tête de liste (premiers vœux) faute de quoi ils ne pourront pas être pris en compte pour l'affectation ([ANNEXE 1](#)). Chacun de ces vœux fait partie des dix vœux possibles.

Classes à horaires aménagés dans la voie professionnelle

Les élèves artistes (notamment musiciens et danseurs inscrits dans les structures partenaires) et sportifs souhaitant intégrer une formation professionnelle à horaires aménagés en « Gestion administration » peuvent candidater au lycée Abbé Grégoire. Le dossier de candidature est à transmettre avant **le 30 avril 2020**.

Les élèves sportifs remplissent un dossier CHASE.

Les élèves musiciens ou danseurs remplissent un dossier de candidature en double cursus.

Autres Formations concernées

❖ Seconde professionnelle :

- Maintenance des équipements industriels section Marine Nationale du **lycée Chennevière Malézieux**,
- Technicien en chaudronnerie industrielle section Marine Nationale à **Chennevière Malézieux**,
- Technicien d'outillage et d'usinage informatisés section Marine Nationale à **Chennevière Malézieux**,
- Aménagements paysagers de **l'école Du Breuil**.

❖ CAP :

- Art du bijou - **lycée Boule**,
- CAP expérimental ODE 3M - **lycée Chennevière Malézieux**
- Coiffure Erasmus - **lycée Elisa Lemonnier**,
- Horlogerie - **lycée Diderot** (pour les élèves ne relevant pas de passpro, contacter l'établissement)

❖ 1^{ère} professionnelle

- Photographie - **lycée Brassai**
- Perruquier-posticheur - **lycée Elisa Lemonnier**
- Prothèse dentaire - **lycée Galilée**

Les proviseurs des établissements assurant ces formations adressent à la DVE2 – Bureau des affectations en lycée pour le **lundi 8 juin 2020 date limite** la liste des élèves proposés à l'affectation.

Pour cette remontée d'information les proviseurs utilisent exclusivement **le tableau Excel dédié**.

6.SITUATIONS PARTICULIERES

6.1 ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les procédures à suivre pour le traitement de ces situations sont décrites dans la circulaire académique N° 20AN0026 du 5 février 2020 « Orientation et affectation en lycée des élèves en situation de handicap avec PPS pour la rentrée 2020 » consultable sur l'espace encadrement du site internet de l'académie de Paris.

[L'ANNEXE 30](#) est à renseigner par les psy-EN, cette fiche permet d'éclairer les membres de la commission en apportant des éléments complémentaires.

Le chef d'établissement signale la situation de handicap sur AFFELNET, à la rubrique « Identification de l'élève » :

✎ **Pour les élèves de 3^{ème}**, après avoir recueilli la fiche de vœux (ANNEXE 1) ou l'**autorisation de signalement** signée par le responsable légal

✎ Pour tous les autres niveaux, après que cette situation a été renseignée par la famille sur la fiche de vœux (ANNEXE 1) - affectation en lycée.

Par ailleurs, concernant les formations relevant de la procédure AFFELNET LYCEE :

✎ **Les vœux doivent être saisis dans AFFELNET, au plus tard le vendredi 22 mai 2020**

Pour une affectation en classe de 1^{ère} ne relevant pas de la procédure AFFELNET

✎ La fiche de renseignement en annexe 29 à retourner au plus tard, le **vendredi 22 mai 2020** au SAIO (ce.saio@ac-paris.fr)

Affectation en classe de terminale générale, terminale technologique et terminale professionnelle

✎ La poursuite d'études en classe terminale, comme il est pratiqué pour tout élève, doit pouvoir s'effectuer dans l'établissement d'origine.

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tiendra le **lundi 15 juin 2020**.

6.2 ELEVES PORTEURS D'UNE MALADIE GRAVE

Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation médicale prioritaire, les familles devront prendre contact avec le **médecin scolaire de l'établissement d'origine** afin de constituer un dossier.

Le médecin scolaire transmettra ce dossier par voie dématérialisée **avant le vendredi 22 mai 2020** au médecin responsable départemental de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves : ce.santesoc@ac-paris.fr

Le dossier comprendra les pièces justificatives mentionnées en [ANNEXE 29](#).

Par ailleurs, concernant les formations relevant de la procédure AFFELNET LYCEE :

✎ **Les vœux doivent être saisis dans AFFELNET, au plus tard le vendredi 22 mai 2020**

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tiendra le **lundi 15 juin 2020**.

6.3 EXAMEN MEDICAL POUR LES ELEVES SE DESTINANT A LA VOIE PROFESSIONNELLE

Dans la mesure du possible, tout élève qui se destine à l'enseignement professionnel doit passer un examen médical **dans l'établissement d'origine**, avant la fin de l'année scolaire en cours. A défaut, l'équipe éducative saisit le médecin scolaire pour toute situation où une contre-indication probable ou avérée rendrait la poursuite d'études dans une formation professionnelle impossible.

À l'issue de cet examen, le médecin scolaire renseigne la fiche de contre-indication médicale ([ANNEXE 28](#)) et précise le type de contre-indication et la (les) formation(s) concernée(s).

Le chef d'établissement vérifie alors, en consultant le médecin scolaire et/ou le Psychologue de l'Education Nationale, que les vœux d'affectation respectent bien la contre-indication médicale ; **le cas échéant le dialogue devra être repris avec la famille.**

6.4 CHANGEMENT D'ORIENTATION OU PASSERELLE

Article D.333-18-1 et D. 333-2 du Code de l'éducation

La passerelle est un dispositif individualisé permettant d'accompagner un changement exceptionnel de parcours au lycée, que ce soit au sein d'une même voie d'orientation (entre spécialités professionnelles ou séries de baccalauréat) ou d'une voie d'orientation à une autre. Elle vise à favoriser une plus grande fluidité et davantage de progressivité des parcours. La passerelle s'entend dans une logique ascendante (passage dans la classe supérieure).

Des changements de parcours peuvent être envisagés entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle, ils nécessitent un accompagnement personnalisé qui permet de sécuriser le cheminement de l'élève.

Cela suppose :

- De préparer l'élève en amont dans la mise en œuvre de son projet,
- de l'accompagner dans l'acquisition de l'ensemble des compétences nécessaires pour réussir son parcours dans la voie choisie, soit au sein même de son établissement, soit vers un nouvel établissement (établissement d'accueil).

Attention : Tout changement d'orientation ou passerelle est envisageable uniquement sous réserve de places vacantes, les élèves montants restent prioritaires.

Les formations de 2nde professionnelle et de 1^{ère} année de CAP sont destinées prioritairement aux élèves issus de 3^{ème}. Par conséquent, les réorientations ou changement d'orientation d'élèves du palier 2nde vers ces formations doivent être envisagées en vue d'une entrée en 1^{ère} professionnelle, en particulier pour les élèves scolarisés en 2GT.

Procédure au niveau de l'établissement d'origine

Repérage :

- Identification des élèves concernés.
- Evaluation de la faisabilité du projet d'orientation, dialogue avec les représentants légaux, demande d'accord écrit pour les élèves mineurs.

Accompagnement :

- Dès le 2^e trimestre, l'établissement accompagne l'élève dans un processus de validation de son projet (stages d'immersion, stage passerelle, visite d'établissement, JPO, etc...).
- **Pour les situations 10, 16 17 et 19:**
L'établissement d'origine :
 - contacte les établissements souhaités pour permettre à l'élève d'être accueilli en stage et/ou en entretien.
 - renseigne [l'ANNEXE 18](#) et la communique à ou aux établissements d'accueil.

Constitution du dossier

Dans le contexte de fermeture des établissements au public et de confinement lié à la crise sanitaire du coronavirus, deux cas de figure sont à envisager :

Situation 1 : Des démarches ont pu être effectuées par l'élève et peuvent être retracées :

- Les avis seront reportés dans [l'ANNEXE 18](#)
- Il revient à l'établissement d'origine de recueillir [l'ANNEXE 18](#) renseignée.
- Le dossier complet, composé des [ANNEXE 18](#) et [ANNEXE18bis](#) est envoyé à ce.affelnet@ac-paris.fr avant **le 29 mai 2020**.
- Une commission préparatoire dite « Réo-Passerelle » se tiendra le **12 juin 2020**.

Situation 2 : Le contexte de confinement en mars et avril n'a pas permis à l'élève d'effectuer des démarches pour construire son projet :

- Conseiller fortement l'élève de prendre un rendez-vous avec le-la Psy-En de l'établissement,
- Inviter l'élève à motiver sa démarche de réorientation en complétant « **le questionnaire de motivation** » en [ANNEXE 18ter](#).
- Des avis circonstanciés du professeur principal, du Psy-En et du chef d'établissement d'origine de l'élève seront portés sur cette même [ANNEXE 18ter](#).
- Cette annexe doit être signée par l'élève et sa famille.
- Une commission préparatoire dite « Réo-Passerelle » se tiendra le **12 juin 2020**.

Saisie dans Affelnet – Lycée

- Un vœu correspond à une formation associée à un établissement.
- Chacun des vœux fait l'objet d'un avis du chef d'établissement d'origine, après concertation avec l'équipe pédagogique, et peut bénéficier d'un bonus dans certains cas.
- Avis du chef d'établissement d'origine : il concerne la spécialité souhaitée, au vu des aptitudes de l'élève et de l'intérêt qu'il manifeste pour le secteur d'activités choisi. Lorsqu'un candidat sollicite plusieurs fois la même spécialité dans plusieurs établissements différents, les avis devront être identiques.

- Lors de la saisie des vœux, l'établissement d'origine veillera à ne pas saisir les vœux qui auront reçu un avis défavorable de la part de l'établissement d'accueil.
- Les demandes de changement d'orientation ne garantissant pas une affectation, il est obligatoire de saisir dans Affelnet-lycée un vœu de sécurité (vœu de montée pédagogique ou, à titre exceptionnel, vœu de redoublement dans l'établissement d'origine) lorsque ces situations relèvent d'une saisie dans AFFELNET.
- Avis du chef d'établissement d'accueil : cet avis est renseigné sur [l'ANNEXE 18](#)
- ***Les chefs d'établissement d'accueil accorderont une attention toute particulière aux élèves doublant de 2de GT.***

Procédure au niveau des services académiques

Commission préparatoire dite « Réo-Passerelle » le 12 juin 2020.

- Les dossiers requérant un positionnement réglementaire (cf. tableau) sont instruits par les corps d'inspection avant la tenue de la commission sur la base du dossier transmis.
- En commission :
 - Instruction des dossiers, au regard des pièces reçues : [ANNEXE 18](#) ou [ANNEXE 18bis](#) ou [ANNEXE 18ter](#).
 - Avis sur la recevabilité et validité des candidatures.
 - Saisie des bonus pour tous les vœux portant sur la spécialité, quel que soit l'établissement demandé, si le vœu est présent dans AFFELNET.

6.5 ELEVES DONT LE REPRESENTANT LEGAL EMMENAGE A PARIS

Les familles sont invitées à consulter les modalités de l'affectation des élèves en lycée sur le portail de l'académie et à télécharger le dossier de demande d'affectation à l'adresse suivante : www.ac-paris.fr/portail/lycee

Pour toutes questions relatives à l'affectation en lycée, elles sont invitées à utiliser le formulaire de contact accessible sur le site internet académique : www.ac-paris.fr/rubrique : Parents/élèves

1/ Pour les niveaux AFFELNET-LYCEE (seconde GT, seconde professionnelle, 1^{ière} professionnelle, 1^{ère} année de CAP, 1^{ère} technologique)

A) Procédure AFFELNET : jusqu'au 10 juin 2020

- Les élèves scolarisés hors Paris et justifiant d'une **résidence principale à Paris au 10 juin 2020** bénéficient de la procédure AFFELNET de l'académie de Paris. La saisie est réalisée par l'établissement d'origine via AFFELMAP jusqu'au 10 juin 2020 ;

Hormis pour les formations à recrutement particulier ouvertes aux élèves non parisiens, les élèves originaires d'une autre académie qui emménagent à Paris doivent impérativement valider leur demande par l'envoi d'un dossier complet au rectorat de l'académie, DVE2 – Bureau des affectations en lycée, comprenant :

- ✓ le relevé de la saisie effectuée dans AFFELNET Paris que le représentant légal de l'élève aura daté et signé ;
- ✓ pour les élèves sortant de 3^{ème} ou de 2^{nde} GT : le bulletin du 3^e trimestre de l'année en cours avec la décision d'orientation ;
- ✓ la photocopie de deux justificatifs de la résidence principale à Paris au nom du représentant légal de l'élève (parmi ceux exigés, cf. liste disponible sur le site de l'académie de Paris à l'adresse indiquée plus haut) ;
- ✓ la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'élève ;
- ✓ pour les élèves sortants de 3^{ème} : l'attestation de bourse 2019-2020, le cas échéant.

B) Hors procédure AFFELNET-LYCEE

- Les élèves emménageants à Paris qui ne peuvent justifier d'une résidence principale à Paris avant le 10 juin 2020 ne peuvent bénéficier de la procédure AFFELNET.

Ils doivent constituer un dossier de demande d'affectation et l'adresser au rectorat de l'académie, DVE2 – Bureau des affectations en lycée, avec les pièces suivantes :

- ✓ Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, Seconde professionnelle, 1^{ière} année de CAP, 1^{ière} technologique, 1^{ière} professionnelle (ANNEXE 1) complétée ;
- ✓ pour les élèves sortant de 3^{ème} ou de 2^{nde} GT : le bulletin du 3^e trimestre de l'année en cours avec la décision d'orientation ;
- ✓ la photocopie de deux justificatifs de la résidence principale à Paris au nom du représentant légal de l'élève (parmi ceux exigés, cf. liste disponible sur le site de l'académie de Paris à l'adresse indiquée plus haut) ;
- ✓ la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'élève ;
- ✓ pour les élèves sortants de 3^{ème} : l'attestation de bourse 2019-2020, le cas échéant.

2/ Pour tous les autres niveaux en lycée (1^{ère} générale, 1^{ère} STD2A, Terminale générale, terminale technologique, **terminale CAP et terminale professionnelle)**

Les élèves originaires d'une autre académie dont le représentant légal emménage à Paris utilisent le dossier correspondant (ANNEXES 21 a 25) et joignent les pièces réglementaires indiquées.

ATTENTION :

Le calendrier à prendre en compte est celui de l'académie de Paris (et non celui de l'académie d'origine).

Les candidatures des élèves emménageant à Paris, reçues après la date limite de dépôt fixée, sont présentées à la commission **du 25 août 2020**.

6.6 ELEVES QUITTANT L'ACADEMIE DE PARIS ET SOLLICITANT UNE SCOLARISATION DANS UNE AUTRE ACADEMIE

Les familles doivent prendre l'attache des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département concerné, qui leur indiquera les modalités ainsi que le calendrier d'affectation.

L'établissement d'origine doit consulter la carte nationale AFFELMAP et le calendrier des académies demandées. Il procède à la saisie simplifiée des vœux et remet un relevé informatique à la famille.

6.7 FORMATIONS A RECRUTEMENT INTER ACADEMIQUE

Les formations professionnelles de 1^{ère} année de CAP et de 2^{nde} professionnelle peuvent accueillir des élèves originaires des académies de Créteil et de Versailles sous réserve de places disponibles. Les élèves domiciliés à Paris sont prioritaires pour ces formations.

Certaines formations parisiennes peuvent accueillir des élèves originaires d'autres académies.
(*annexes, documents consultables sur le site de l'académie* : www.ac-paris.fr/portail/lycee).

Les élèves de l'académie de Paris peuvent demander certaines formations dispensées dans les académies de Créteil et de Versailles ([ANNEXES 33 et 34](#)).

Les modalités de recrutement sont consultables sur le site internet de l'académie de Versailles : www.ac-versailles.fr et de l'académie de Créteil : www.ac-creteil.fr

Si ces formations relèvent de la procédure AFFELNET, les vœux correspondant doivent être formulés via le module de saisie simplifiée de chaque académie.

6.8 EDUCATION RECURRENTE ET DROIT AU RETOUR EN FORMATION

Références :

- loi du 24/11/2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- décrets 2014-1453 et 2014-1454 du 5 décembre 2014 relatifs à la formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif.

L'éducation récurrente ou le retour en formation initiale a pour objectif de lutter contre le chômage des jeunes et l'exclusion, en offrant des places dans les établissements scolaires publics à toute personne ayant quitté l'école sans formation suffisante et/ou sans qualification professionnelle.

6.8.1 - PRINCIPES

	Education récurrente	Droit au retour en formation initiale
Principes	<p>Dispositif ouvert à toutes personnes diplômées ou non qui souhaitent reprendre des études en formation initiale. Sans limite d'âge</p> <p>Cependant concerne prioritairement les jeunes de 16 à 25 ans</p>	<p>Jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme (<i>exception faite du certificat de formation générale ou du diplôme national du brevet</i>).</p> <p>Jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification professionnelle, déjà titulaires d'un diplôme général qui souhaitent préparer un diplôme professionnel</p> <p>Droit opposable</p>
Conditions	Avoir interrompu sa formation depuis plus d'une année.	
	Avoir le niveau requis à l'entrée dans la formation, dans le respect de la décision d'orientation préalablement prononcée. En l'absence de décision d'orientation ou si la décision d'orientation n'est pas conforme, le directeur du CIO pourra néanmoins instruire la demande et proposer une orientation conforme au souhait du candidat. Cette proposition sera examinée par la commission pédagogique académique pour validation. En cas de non validation par la commission, le dossier ne sera pas retenu pour la formation sollicitée.	

Ne sont pas concernés :

- ✓ Les candidats en cours de formation initiale par voie scolaire ou apprentissage
- ✓ Les candidats demandant une affectation en dehors de l'académie de Paris s'adresseront au rectorat de l'académie envisagée qui leur indiquera la procédure à suivre.

Le projet de reprise d'études doit être clair et motivé. Aussi, le candidat doit **obligatoirement se rendre dans un CIO**, où un Psychologue de l'Education nationale l'accompagnera dans la construction de ce projet ou de toute autre solution (*exemple : validation des acquis de l'expérience, démarche de positionnement,...*).

Dans le cas où la demande de **reprise de formation sous statut scolaire** est pertinente, le dossier de demande de retour en formation initiale (**ANNEXE 32**) doit être instruit. Doit impérativement y figurer l'avis circonstancié du Psychologue de l'Education nationale. Ce dernier informe également le jeune des modalités d'affectation et plus particulièrement de celles relevant de la procédure PASSPRO.

Le candidat doit fournir la photocopie du (des) dernier(s) bulletin(s) scolaire(s), la photocopie des justificatifs de domicile accompagnés de la photocopie du livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance, ainsi que tout document utile pour appuyer sa démarche : attestations de stages ou d'emploi, justificatifs de diplôme, résultats d'examen, etc.

6.8.2 - TRAITEMENT DES DOSSIERS

a) La demande de reprise d'études porte sur un niveau relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET

Le directeur de CIO reporte, sur le troisième volet de la fiche, son avis sur le projet de reprise d'études :
favorable
ou réservé :

- Les candidatures qui ont reçu un avis favorable seront créditées d'une bonification.
- Les candidatures ayant reçu un avis réservé ne seront créditées d'aucun bonus dans l'application AFFELNET.

Particularités concernant la voie professionnelle :

Pour les formations relevant de la procédure PASSPRO, le directeur de CIO saisit la demande d'entretien du candidat et l'inscrit dans l'application prévue à cet effet.

↳ Transmission des candidatures au rectorat :

Le directeur du CIO transmet la fiche, dûment complétée, à la DVE2 – Bureau des affectations en lycée :

- **pour le *vendredi 10 avril 2020*, date limite :** si la demande concerne un recrutement particulier en seconde générale et technologique aux lycées Henri IV et Louis Le Grand, examinée en commission préparatoire à l'affectation.
- **pour le *jeudi 14 mai 2020*, date limite :** si la demande concerne un recrutement en seconde générale et technologique à double cursus musique et danse et S2TMD, examinée en commission préparatoire à l'affectation.
- **pour le *lundi 1^{er} juin 2020*, date limite,** si la demande concerne :
 - une seconde générale et technologique ne relevant pas d'une commission réunie au rectorat
 - une seconde professionnelle
 - une première année de CAP
 - une première technologique STI2D, STL, TMG, ST2S, STHR -
 - une première professionnelle

Attention !

Aucune candidature ne sera prise en compte dans AFFELNET après ces dates limites.

Si des demandes se manifestaient ultérieurement, elles seront examinées lors des **commissions du *25 août 2020***.

Les demandes seront examinées en **commission pédagogique, le *jeudi 11 juin 2020*** et saisies dans le logiciel AFFELNET par le bureau des affectations en lycée (DVE2).

Afin d'éviter une inégalité de traitement entre des candidats de profil et d'origine diverse, une harmonisation des notes sera effectuée lors de la commission pédagogique académique pour les matières obligatoires.

b) La demande de reprise d'études porte sur un niveau ne relevant pas de la procédure AFFELNET

Le directeur du CIO transmet la fiche et les éléments du dossier fournis par le candidat à la DVE2 bureau des affectations en lycées :

- **pour le vendredi 26 juin 2020**, date limite en vue de la commission d'affectation en classe de 1^{ère} générale et en classe de terminale générale et technologique réunie au Rectorat le **jeudi 9 juillet 2020**.

Les demandes tardives pour une 1^{ère} technologique qui n'auraient pu participer à la procédure AFFELNET seront examinées en commission, le **jeudi 9 juillet 2020**.

- **avant le lundi 17 août 2020**, date limite en vue de la commission d'ajustement « tous niveaux lycées » réunie au rectorat le **25 août 2020**.

7. OPERATIONS POST-AFFECTATION

7.1 PRISE EN CHARGE ET SUIVI DES ELEVES SANS SOLUTION

Trop d'élèves décrochent entre leur affectation et l'inscription dans leur nouvel établissement. Il est de la responsabilité du chef d'établissement d'origine de poursuivre l'accompagnement de ses élèves pendant cette période.

Sont concernés tous les élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation (AFFELNET, commissions du **jeudi 9 juillet et du 25 août**), hors les élèves redoublants de terminale.

Important : pour les élèves de 2^{de} professionnelle et de 1^{ère} professionnelle, la montée pédagogique dans la classe supérieure est de droit. Pour les élèves de terminale ayant échoué au Baccalauréat, la réinscription dans leur établissement d'origine est de droit.

Organisation des entretiens de situation par l'établissement d'origine pour les élèves sans solution:

Les chefs d'établissement organisent avec leur équipe pédagogique, pour les élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation, des entretiens de situation auxquels ils doivent associer le psychologue de l'Education nationale rattaché à leur établissement.

L'entretien de situation ([ANNEXE 35](#)) permet de réexaminer le projet de l'élève, la cohérence avec la demande et les décisions du conseil de classe, et de vérifier la réalité des places vacantes en lien avec la DVE.

Dans l'hypothèse contraire, et uniquement pour les situations les plus délicates, le chef d'établissement préconisera une prise en charge des élèves par les dispositifs d'accueil mis en place par la MLDS.

L'accès aux dispositifs mis en place par la MLDS est subordonné à cet entretien de situation.

Circuit de transmission des entretiens de situation par l'établissement d'origine

Les fiches d'entretien de situation devront être transmises le plus tôt possible au Centre d'Information et d'Orientation du secteur de l'établissement pour une prise en charge au titre du réseau FOQUALE (par exemple dans les actions de rentrée de la MLDS). Les élèves concernés seront ensuite convoqués à un entretien complémentaire qui pourra se dérouler dans le CIO de secteur.

7.2 PROCEDURE DE RECOURS

Publics concernés : élèves nouvellement affectés via AFFELNET refusant leur affectation

Période concernée : du **mercredi 1^{er} juillet au lundi 13 juillet 2020**

Documents à utiliser : [ANNEXE 31](#)

Modèle d'accusé de réception : [ANNEXE 31](#) (page 2)

Dans ce cadre, l'interlocuteur des familles est le chef de l'établissement d'affectation, seul autorisé à remettre aux familles le formulaire. La décision est rendue par la directrice académique des services de l'éducation nationale, chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement Supérieur. Les demandes formulées dans ce cadre sont considérées comme des recours gracieux relatifs à la décision d'affectation. Une seule demande est autorisée durant la période mentionnée ci-dessus. La famille peut formuler deux choix d'établissement sur la même demande.

Les demandes ne peuvent être justifiées que par des situations exceptionnelles et justifiées, non connues au moment des démarches effectuées en vue de l'affectation de l'élève (déménagement, problème de santé grave, etc.).

Modalités :

- **Le chef d'établissement d'affectation reçoit et invite les familles à procéder à l'inscription de leur enfant dans l'établissement. En cas de refus d'inscription par les familles, celles-ci sont informées qu'elles perdent le bénéfice de l'affectation et la possibilité d'une affectation sur un des autres vœux exprimés lors de la procédure AFFELNET.**
- L'accusé de réception est remis aux familles ([ANNEXE 31 page 2](#))
- **Les familles** joindront obligatoirement au formulaire dûment complété et signé : la copie de la fiche de résultat issue d'AFFELNET, tout document justifiant la demande (courrier, certificat médical, etc.)
- **L'établissement d'affectation** transmet sans délai à la DVE2- Bureau des affectations en lycée l'ensemble du dossier (formulaire, fiche de résultats AFFELNET, copie de l'accusé de réception) et conserve un double du dossier.

Communication des résultats :

Les chefs d'établissement seront régulièrement informés des changements acceptés ainsi que des refus.

Les familles sont informées par voie postale des décisions prises par l'autorité académique :

- A compter du **lundi 13 juillet 2020** pour les demandes déposées avant le **mardi 7 juillet 2020** dans l'établissement désigné par AFFELNET.
- A compter du **lundi 24 août 2020** pour toutes demandes déposées entre le **7 juillet et le 13 juillet 2020**.

Attention : aucune information ne sera communiquée avant ces dates et les familles ne seront pas reçues par le Bureau des affectations en lycée.

7.3 REMONTEES DES PLACES VACANTES DANS LES FORMATIONS

Les chefs d'établissement communiqueront l'état des places vacantes pour chacune de leurs formations à plusieurs dates clés. L'état des places vacantes se fondera sur le nombre d'élèves inscrits dans chaque niveau et chaque formation, au regard de la capacité d'accueil définie par l'autorité académique.

Les élèves affectés mais non inscrits au moment de la remontée des places vacantes dans les établissements ne devront pas être comptés dans les effectifs de l'établissement.

A cet effet, un tableau Excel sera transmis au préalable aux chefs d'établissements, par courriel, par la DVE. Ils devront le renseigner, même en situation d'effectif complet, et le retourner par voie électronique à la DVE (sous format Excel uniquement).

Dans les formations à recrutement particulier, les chefs d'établissements concernés veilleront à transmettre à la DVE, en amont des commissions d'affectation, l'état des places potentiellement vacantes à la rentrée 2020 sur les niveaux autres que Seconde.

Le calendrier en [ANNEXE 27](#) fixe les dates de remontée en ce qui concerne les formations en lycée.

Dates de remontées des places vacantes pour les formations en lycée :

Mardi 2 juin : remontée des places vacantes dans les niveaux Première et Terminale des formations à recrutement particulier (SI, binationales, SO, CHASE, double-cursus, S2TMD)

Mercredi 17 juin 2020 : 1^{ère} Générale – enseignements de spécialité

Jeudi 2 juillet 2020 : 1^{ère} Générale – STD2A – S2TMD (*en vue de la préparation de la commission du 9 juillet 2020*) et Terminale GT

Mardi 7 juillet 2020 : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{ère} année de CAP

Mercredi 15 juillet 2020 : tous niveaux et toutes filières lycée

Vendredi 4 septembre 2020 : tous niveaux et toutes filières lycée

Lundi 14 septembre 2020 : tous niveaux et toutes filières lycée

SOMMAIRE DES ANNEXES

[ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1ère année de CAP, 1ère technologique et 1ère professionnelle](#)

[ANNEXE 2 : Fiche d'élargissement des vœux fin de 3^{ème} – 2^{ème} tour et 3^{ème} tour d'AFFELNET](#)

[ANNEXE 3 : Fiche d'élargissement des vœux fin de seconde GT et seconde professionnelle: 1^{ère} pro-1^{ère} STI2D, STL, STMG, ST2S, STHR](#)

[ANNEXE 4 : Rappel des principes d'affectation dans AFFELNET LYCEE](#)

[ANNEXE 4bis : Rappel des règles du calcul du barème et du lissage des notes dans AFFELNET LYCEE](#)

[ANNEXE 5 : Fiche – évaluations et notes dans AFFELNET LYCEE](#)

[ANNEXE 6 : Coefficients du barème AFFELNET – Formations professionnelles fin de 3^{ème}](#)

[ANNEXE 7 : Bonus et modalités d'attribution dans le barème AFFELNET LYCEE](#)

[ANNEXE 8 : Lycées d'affectation possible à l'entrée en Seconde GT](#)

[ANNEXE 9 : Formations à recrutements particuliers \(Sections internationales et binationales\)](#)

[ANNEXE 9 bis : Autres formations à recrutements particulier](#)

[ANNEXE 10 : Pièces justificatives de domicile à fournir en cas de signalement de changement de domicile par les familles et modèle d'accusé de réception](#)

[ANNEXE 11 : Liste des 1^{ères} années de CAP et des secondes professionnelles des lycées publics parisiens](#)

[ANNEXE 12 : PASSPRO](#)

[ANNEXE 13 : Liste des formations professionnelles proposées par les lycées privés sous contrat](#)

[ANNEXE 14 : Liste des formations professionnelles en apprentissage](#)

[ANNEXE 15 : Liste des 1^{ères} professionnelles à recrutement inter-académique](#)

[ANNEXE 16 : Liste des 1^{ères} professionnelles à recrutement académique](#)

[ANNEXE 17 : Liste des 1^{ères} professionnelles en apprentissage](#)

[ANNEXE 18 : Fiche passerelle](#)

[ANNEXE 18 bis : Fiche parcours MLDS](#)

[ANNEXE 18 ter : Questionnaire de motivation](#)

[ANNEXE 19 : Tableau des changements d'orientation possibles](#)

[ANNEXE 20 : Correspondances pour une poursuite en baccalauréat professionnel](#)

[ANNEXE 21 : Fiche de demande d'affectation en 1^{ère} Générale](#)

[ANNEXE 22 : Fiche de demande d'admission en 1^{ère} STD2A](#)

[ANNEXE 23 : Fiche de demande d'admission en Terminale de CAP ou de Terminale de Baccalauréat professionnel](#)

[ANNEXE 24 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccalauréat général](#)

[ANNEXE 25 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccaauréat technologique](#)

[ANNEXE 26 : Accusé de réception d'un dossier de demande d'affectation](#)

[ANNEXE 27: Calendrier prévisionnel de remontées des places vacantes dans les formations](#)

[ANNEXE 28 : Fiche de conclusions médicales pour une admission en voie professionnelle](#)

[ANNEXE 29 : Fiche d'affectation médicale prioritaire en lycée \(concerne les élèves sans PPS\)](#)

[ANNEXE 30 : Fiche préparatoire à la commission d'affectation prioritaire](#)

[ANNEXE 31 : Demande de révision d'affectation avec AR \(pour les 2^{des} GT nouvellement affectés – AFFELNET\)](#)

[ANNEXE 32 : Fiche éducation récurrente](#)

[ANNEXE 33: Liste des formations de l'académie de CRETEIL pouvant accueillir des élèves parisiens](#)

[ANNEXE 34 : Liste des formations de l'académie de VERSAILLES pouvant accueillir des élèves parisiens](#)

[ANNEXE 35 : Fiche d'Entretien de situation \(MLDS\)](#)

Fiche de vœux

Affectation en SECONDE GT, SECONDE PROFESSIONNELLE, 1ERE ANNEE DE CAP, 1ERE TECHNOLOGIQUE

Pour davantage d'informations, adressez-vous à votre établissement.

Ne pas remplir les parties grisées / (*) à renseigner obligatoirement

NOM de l'établissement d'origine*	Nom de l'élève* : Prénom* : Date de naissance* :/...../..... Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Elève en situation de handicap* : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Préciser si l'élève est boursier (année scolaire 2019-2020)* : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Classe suivi Année scolaire 2019-2020*	Nom et prénom du représentant légal* : Adresse* : Arrondissement* : Téléphone : Adresse@	
N°I.N.E de l'élève*	Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) : signature et cachet de l'établissement*	Doublant Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

- Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 2^{de} GT peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle
- Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 1^{ère} Techno peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle
- **Voie professionnelle : 4 vœux minimum obligatoires**
- **2^{de} GT : 8 vœux obligatoires, les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte lors de l'affectation, mais par le lycée au moment de l'inscription, en fonction des capacités d'accueil.**

Pour la voie professionnelle et la 1^{ère} STL : préciser l'intitulé de la spécialité ou la famille de métiers souhaitée

- Les élèves non domiciliés à Paris mais scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat parisien peuvent candidater pour des formations relevant d'établissements parisiens. Cependant, ils ne disposeront pas du bonus secteur et auront donc moins de chances d'être affectés.

	Voie Générale et Technologique* (Précisez la série pour la 1 ^{ère} Techno)	Voie Professionnelle*	CFA°	Spécialité ou famille de métiers*	Nom des établissements et CFA souhaités*	Avis du chef d'établissement sur la spécialité*
1	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
2	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
3	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
4	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
5	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
6	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
7	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
8	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

9	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt:</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
10	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt:</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

(°)Formation en apprentissage en CFA (Centre de Formation d'Apprentis) - **Attention** : les vœux des élèves en apprentissage constituent des vœux de recensement et ne donnent pas lieu à une affectation. Les familles doivent se rapprocher du chef d'établissement d'origine de l'élève afin de connaître les démarches à effectuer.

consulter le guide ONISEP « après la 3ème » de l'Académie de Paris sur www.onisep.fr

Date* :

Signature du représentant légal* :

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.

FICHE D'ÉLARGISSEMENT DES VŒUX TOUR 2 et 3 AFFELNET

FIN DE 3 EME : SECONGE GT, SECONDE PROFESSIONNELLE, 1ERE ANNEE DE CAP, 1ERE TECHNOLOGIQUE

- cadres à remplir par l'établissement -

Cachet de l'établissement d'origine* :	Numéro d'identifiant de l'élève (INE) (*) : Classe fréquentée en 2019 - 2020* : Élève doublant en 2019 - 2020 : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
--	---

PROCÉDURE AFFELNET 2^{ème} tour*

PROCÉDURE AFFELNET 3^{ème} tour* - *uniquement pour la voie professionnelle* -

Dans ce cas, préciser si l'élève a participé à la reprise du dialogue pour AFFELNET 2 oui non

- cadres à remplir par la famille -

Nom de l'élève* : Prénom* : date de naissance* :/...../.....

Nom et Prénom du représentant légal* :

Adresse* :
 arrondissement* :

N° de téléphone du représentant légal : courriel @ :

NOUVEAUX VŒUX DE LA FAMILLE*

ne cocher qu'une case par ligne et,

x pour 2^{de} GT: préciser le vœu d'établissement.

Les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans l'affectation mais par le lycée, au moment de l'inscription, en fonction des capacités d'accueil

x pour 1^{ère} année de CAP ou seconde professionnelle* :

préciser l'intitulé de la spécialité ou de la famille de métiers souhaitée (a)

établissements souhaités*

		établissements souhaités*
①	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... ardt :
②	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... ardt :
③	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... ardt :
④	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... ardt :

Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux au vu des places vacantes, pour une affectation.

Date* :

Signature du responsable légal* :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.



FICHE D'ÉLARGISSEMENT DES VOEUX – TOUR 2 AFFELNET

FIN DE SECONDE GT ET PROFESSIONNELLE : PREMIÈRE PROFESSIONNELLE, PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE STI2D – STL – STMG – ST2S - STHR

- cadres à remplir par l'établissement -

Cachet de l'établissement d'origine* :

Numéro d'identifiant de l'élève (INE) (*):

Classe fréquentée en 2019 – 2020* :

Élève doublant en 2019 - 2020 : oui non

- cadres à remplir par la famille -

Nom de l'élève* : Prénom* : date de naissance* :

Nom et Prénom du représentant légal* :

Adresse* :

arrondissement* :

Numéro de téléphone du représentant légal : courriel :

NOUVEAUX VŒUX DE LA FAMILLE

Vœu*		pour 1 ^{ère} professionnelle : préciser la spécialité*	établissements sollicités*	Avis du chef d'établissement d'origine sur la poursuite d'études*
ne cocher qu'une case par ligne				
①	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
②	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
③	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
④	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux au vu des places vacantes, pour une affectation.

Date* :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur* :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.



ne relevant pas d'un recrutement particulier

RENTREE 2020

Conformément aux dispositions nationales et à l'instar du DNB, l'évaluation des compétences du socle (4800 points) et les bilans périodiques (4800 points) sont pris en compte à hauteur de 9600 points maximum.

Principe de l'harmonisation : les notes des candidats, exprimées en points par champ disciplinaire, font l'objet d'un traitement statistique permettant d'atténuer les effets d'une notation trop généreuse ou trop sévère.

Pour chacune des matières, une nouvelle moyenne des bilans périodiques HARMONISEE est calculée et attribuée à chaque élève, qui tient compte de la moyenne académique des notes **et de leur dispersion**.
Formule de l'harmonisation : l'algorithme AFFELNET procède au niveau académique à une harmonisation de la moyenne des points des bilans périodiques (trimestriels ou semestriels), au sein de chaque champ disciplinaire. Pour chaque champ disciplinaire, le résultat lissé s'obtient de la manière suivante : $[(\text{points} - \text{moyenne des points du groupe}) \div \text{l'écart type du groupe} + 10]$ multiplié par 10.

Tout élève a droit à une affectation dans son secteur de référence : afin de respecter cette disposition, un bonus de **9600 points** est attribué automatiquement quand le lycée demandé se trouve dans secteur relevant de la résidence principale du représentant légal de l'élève. **Les familles sont donc invitées à formuler les vœux dans leur secteur** si elles souhaitent bénéficier du bonus. Elles peuvent émettre des vœux pour des lycées situés dans d'autres secteurs. Dans ce cas, le bonus de **9600 points** ne sera pas accordé.

Les élèves boursiers durant l'année scolaire 2019 - 2020 bénéficient d'un bonus de 4800 points. Cela ne garantit pas d'obtenir une affectation sur leur premier vœu.

Les élèves scolarisés en REP/REP+ : un bonus de 480 pts sera attribué à tout élève non boursier ayant effectué ses quatre années de collège dans un établissement classé REP. L'attribution de ce bonus ne garantit pas d'obtenir une affectation sur le premier vœu pour ses vœux en seconde GT.

Les élèves reconnus en situation de handicap ou en situation de grave maladie bénéficient d'une priorité d'affectation.

Les familles doivent mentionner **entre huit et dix établissements classés par ordre de préférence**. Un vœu correspond à une formation dans un établissement. Ainsi une famille peut solliciter un établissement pour une seconde à recrutement particulier (exemple : *section Internationale*) et le même établissement pour une seconde ne relevant pas d'un recrutement particulier. **Les vœux portant sur des formations à recrutement particulier doivent obligatoirement être classés en premiers vœux pour être pris en compte dans l'affectation** (consulter la liste des formations à recrutement particulier sur le site internet de l'académie www.ac-paris.fr/portail/lycee).

Attention : les langues et les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans la procédure informatisée d'affectation. Les familles seront attentives à formuler des vœux pour des établissements proposant l'enseignement des langues vivantes suivies par leur enfant. Les enseignements optionnels sont attribués à l'inscription dans l'établissement où l'élève a été affecté **en fonction des possibilités de l'établissement**.

Lorsqu'un élève est affecté dans un établissement public qui ne propose pas l'enseignement demandé, il est possible sous certaines conditions de le suivre dans un autre établissement dans le cadre des enseignements mutualisés. Un enseignement mutualisé est un enseignement dispensé par un lycée et accessible à un élève scolarisé dans un autre lycée. Consultez la carte des enseignements mutualisés sur le site internet de l'académie www.ac-paris.fr/portail/lycee.

Dispositions nationales

Résultats scolaires

Bilan de fin de cycle

4800 points

+

Bilans périodiques

4800 points

Dispositions académiques

Bonus secteur de référence

9600 points

Elève non boursier

hors REP/REP+

en REP/REP+

+480 points

Elève boursier en 2019/2020

+4800 points



19 200 points

maximum



19 680 points

maximum



24 000 points

maximum

RENTREE 2020

I. Résultats scolaires

1. Bilan de fin de cycle :

Ce bilan traduit en points le niveau de maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini par le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015.

Ce socle s'articule en cinq domaines de formation : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques et les représentations du monde et l'activité humaine.

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 2, 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

Pour l'affectation, ce niveau de maîtrise est traduit en points, (maîtrise insuffisante – 10 points ; maîtrise fragile – 25 points ; maîtrise satisfaisante – 40 points ; très bonne maîtrise – 50 points) doté d'un coefficient multiplicateur, permettant d'atteindre au maximum, en cas de très bonne maîtrise de tous les domaines 4800 points.

Consulter le site internet <https://eduscol.education.fr> dans sa partie consacrée au socle commun et à l'évaluation des acquis pour connaître plus en détail les principes du socle et de l'évaluation de sa maîtrise.

2. Bilan périodique :

Le bilan périodique correspond au positionnement de l'élève dans chaque discipline au regard des objectifs d'apprentissage fixés par les programmes scolaires. Ce positionnement peut être une note ou toute forme de restitution sous forme alphanumérique, ainsi que le positionnement sur une échelle à 4 niveaux : non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés. Cet élément est consultable dans le Livret Scolaire Unique (LSU).

Pour les besoins de la procédure d'affectation en 2^{de} GT, les disciplines sont regroupées par champs disciplinaires selon les modalités suivantes :

- Français → Français ;
- Mathématiques → Mathématiques ;
- Histoire-Géographie (HIGCV) → Histoire-Géographie ;
- Moyenne de LV1 et LV2 → Langues vivantes ;
- EPS → EPS ;
- Moyenne de Arts plastiques (APLA) et Education Musicale (EDMUS) → Arts ;
- Moyenne de SVT, Technologie (TECHN), Physique et Chimie (PH-CH) → Sciences, technologie et DP.

Le positionnement est traduit en points par champ disciplinaire selon les modalités suivantes :

- Note entre 0 et 5 sur 20 = 3 points ;
- note entre 5 et 10 sur 20 = 8 points ;
- note entre 10 et 15 sur 20 = 13 points ;
- note entre 15 et 20 sur 20 = 16 points.

Le positionnement des élèves, exprimé en points par champ disciplinaire, fait l'objet d'une harmonisation tenant compte de la moyenne académique des notes selon la formule suivante :

$$\left[\frac{\text{points} - \text{moyenne des points du groupe}}{\text{écart type du groupe}} + 10 \right] \times 10$$

Un coefficient est attribué à chaque champ disciplinaire, 5 pour Français et Mathématiques, 4 pour les autres.

A l'issue de ces opérations, le bilan périodique permet d'atteindre 4800 points au maximum.

II. Rang de vœux

A l'issue d'un dialogue avec l'établissement d'origine, il appartient aux familles de déterminer entre huit et dix vœux de formation au sein de lycées, classés par ordre de préférence. Un vœu correspond à une formation dans un établissement. Ainsi, les familles peuvent solliciter un établissement pour une seconde à recrutement particulier (exemple : section Internationale) et le même établissement pour une seconde ne relevant pas d'un recrutement particulier.

Les vœux sont examinés dans l'ordre que déterminé. L'affectation est proposée par AFFLENET au directeur des services académique de l'éducation nationale, sur la base du barème de l'élève, dans l'établissement le mieux classé dans ses vœux, dans lequel son barème lui permet d'entrer.

III. Secteur

Conformément à l'article D211-11 du code de l'éducation, les lycées accueillent les élèves résidant dans leur zone de desserte. Les zones de desserte des lycées parisiens sont définies par l'arrêté IDF-2019-06-03-035 du 3 juin 2019 fixant les conditions d'affectation en lycée public dans la voie générale et technologique consultable dans le recueil des actes administratifs spécial n°idf-004-2019-06 de la préfecture de la région Ile-de-France. Une carte interactive est votre disposition sur le site internet de l'académie de Paris pour aider les familles dans leurs choix.

Pour garantir l'affectation de l'élève dans un des lycées dont relève son adresse de résidence, un bonus de 9600 points est attribuée à tous les vœux dans des lycées de son secteur.

Des vœux « hors secteur » sont possibles, ils ne sont cependant pas dotés de ce bonus.

IV. Boursier

Les élèves boursiers en collège durant l'année scolaire 2019 - 2020 bénéficient d'un bonus de 4800 points.

Le nombre de boursiers pouvant être affecté au sein de chaque lycée est contingenté afin de garantir que la proportion de boursiers dans chaque lycée ne dépasse pas la moyenne académique de boursiers en 2019-2020. Ce contingentement peut conduire à ce que le barème du dernier entrant boursier et du dernier entrant non boursier soient différents.

V. Education Prioritaire

Un bonus de 480 pts est attribué à tout élève non boursier ayant effectué ses quatre années de collège dans un établissement classé réseau d'éducation prioritaire REP. La liste de ces établissements est fixée par un arrêté ministériel du 30 janvier 2015 modifié. S'y ajoutent les collèges Bergson, Coysevox relevant de secteurs multi-collèges.

Elèves de palier d'origine 3^{ème} :

Les données importées du Livret Scolaire Unique (LSU) dans AFFELNET sont :

- Les notes des bilans périodiques des différentes disciplines (notes automatiquement converties en points par AFFELNET)
- Les validations des niveaux de maîtrise pour chacune des 8 composantes du socle commun (bilan cycle 4). La bascule des données saisies dans le LSU vers AFFELNET doit avoir lieu **au plus tard le 08 juin**. Ce sont les établissements qui activent l'intégration des évaluations.

Évaluations en provenance de LSU

Élève : S Agathe (011.2191N)
Date de l'intégration des évaluations : 09/06/2017 à 12:33

Évaluations des disciplines

Données en provenance de LSU		Résultats de l'intégration	
Discipline	Évaluation Modalité d'élection	Positionnement attribué	Points
FRANCAIS	14.4/20 S	Objectifs atteints	13
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	11.7/20 S	Objectifs atteints	13
LANGUE VIVANTE 1	13.3/20 S	Objectifs atteints	13
LANGUE VIVANTE 2	17/20 S	Objectifs dépassés	16
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	16/20 S	Objectifs dépassés	16
ARTS PLASTIQUES	20/20 S	Objectifs dépassés	16
EDUCATION MUSICALE	18.33/20 S	Objectifs dépassés	16
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	13.08/20 S	Objectifs atteints	13
TECHNOLOGIE	17/20 S	Objectifs dépassés	16
PHYSIQUE-CHIMIE	13.5/20 S	Objectifs atteints	13

Données en provenance de LSU		Résultats de l'intégration	
Discipline	Évaluation Modalité d'élection	Positionnement attribué	Points
FRANCAIS	12.93/20 S	Objectifs atteints	13
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	12.18/20 S	Objectifs atteints	13
LANGUE VIVANTE 1	17.47/20 S	Objectifs dépassés	16
LANGUE VIVANTE 2	11.43/20 S	Objectifs atteints	13
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	15/20 S	Objectifs dépassés	16
ARTS PLASTIQUES	12/20 S	Objectifs atteints	13
EDUCATION MUSICALE	17.5/20 S	Objectifs dépassés	16
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	11.95/20 S	Objectifs atteints	13
TECHNOLOGIE	14.55/20 S	Objectifs atteints	13
PHYSIQUE-CHIMIE	13.51/20 S	Objectifs atteints	13

Évaluations du socle

Données en provenance de LSU		Résultats de l'intégration
Compétence	Degré de maîtrise	Points
Langue française	Maîtrise satisfaisante	40
Langues étrangères et, le cas échéant, langues régionales	Maîtrise satisfaisante	40
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	Très bonne maîtrise	50
Langages des arts et du corps	Très bonne maîtrise	50
Méthodes et outils pour apprendre	Très bonne maîtrise	50
Formation de la personne et du citoyen	Très bonne maîtrise	50
Systèmes naturels et systèmes techniques	Très bonne maîtrise	50
Représentations du monde et activité humaine	Maîtrise satisfaisante	40

Données en provenance de LSU		Résultats de l'intégration	
Discipline	Évaluation Modalité d'élection	Positionnement attribué	Points
FRANCAIS	15.21/20 S	Objectifs dépassés	16
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	12.43/20 S	Objectifs atteints	13
LANGUE VIVANTE 1	17.4/20 S	Objectifs dépassés	16
LANGUE VIVANTE 2	11.75/20 S	Objectifs atteints	13
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	17.33/20 S	Objectifs dépassés	16
ARTS PLASTIQUES	15.5/20 S	Objectifs dépassés	16
EDUCATION MUSICALE	17.13/20 S	Objectifs dépassés	16
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	16.93/20 S	Objectifs dépassés	16
TECHNOLOGIE	16.67/20 S	Objectifs dépassés	16
PHYSIQUE-CHIMIE	14.36/20 S	Objectifs atteints	13

Donc en français, on obtient une moyenne de points de : $(13 + 16 + 13) / 3 = 14$ points

Discipline	Moyenne exprimée en points
FRANCAIS	14.00 points
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	13.00 points
LANGUE VIVANTE 1	15.00 points
LANGUE VIVANTE 2	14.00 points
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	16.00 points
ARTS PLASTIQUES	15.00 points
EDUCATION MUSICALE	16.00 points
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	14.00 points
TECHNOLOGIE	15.00 points
PHYSIQUE-CHIMIE	13.00 points

Pour les élèves de palier d'origine 3^{ème} n'ayant pas fait l'objet d'une intégration LSU, il convient de saisir les évaluations, un convertisseur de notes en points sera mis à votre disposition.

Elèves de palier d'origine 2^{de} :

Les notes doivent obligatoirement être saisies en établissement pour les élèves de palier d'origine 2de.

Les notes précédées de * sont à saisir obligatoirement. Les notes non obligatoires sont initialisées à NN. On peut noter 2 chiffres après la marque décimale. La marque décimale est le point. Les notes NN non saisies sont remplacées par la moyenne des autres notes.

Coefficients du barème AFFELNET – Formations professionnelles fin de 3ème

Affectation en seconde professionnelle et 1^{ère} année de CAP

Groupes de spécialités professionnelles	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 Langue vivante 2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES Musique	PHYSIQUE-CHIMIE SVT Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22 Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23 Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24 Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25 Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30 Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31 Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32 Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33 Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34 Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30

Coefficients des champs disciplinaires pour l'affectation en seconde générale et technologique ne relevant pas d'un recrutement particulier

CHAMP DISCIPLINAIRE	Français	Mathématiques	Histoire-Géographie-EMC	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, Technologie et DP	TOTAL
COEFFICIENT	5	5	4	4	4	4	4	30

BONUS ET MODALITES D'ATTRIBUTION

FORMATIONS POST 3^{ème}

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
2 ^{de} GT ordinaire	Elèves boursiers en 2019/2020	4 800 points	Information relative à la situation de boursier saisie dans SIECLE par l'établissement d'origine	Automatique
	Elèves non boursiers scolarisés dans un collège REP ou REP+	480 points	Scolarisation dans un collège REP 4 années consécutives	Automatique
	Elèves domiciliés dans le secteur de l'établissement demandé	9 600 points		Automatique
	Elèves doublants de 2 ^{de} GT de l'établissement	9 999 points		Automatique
2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP ordinaires	Elèves domiciliés à Paris	9600 points		Automatique
	Elèves doublants dans la même spécialité de l'établissement	9 999 points		Automatique
2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP du dispositif Passpro mentionnée dans l'annexe 12 de la circulaire	Tous les élèves du dispositif Passpro avec un avis favorable de l'établissement d'accueil	2 500 points	Vœu correspondant saisi dans Affelnet le 9 juin au plus tard	Automatique

2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP à recrutement ordinaire	Tous	2 500 points (bonus spécialité)	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la spécialité demandée. Cet avis ne peut être attribué qu'à <u>une seule spécialité de 2^{de} professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP.</u>	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis FAVvoiePRO
2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP à recrutement ordinaire hors PASSPRO	Tous	2 500 points (bonus motivation)	Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – liste transmise SAIO pour le 8 juin.	Saisie SAIO
2 ^{de} pro hors PASSPRO	Elèves de 3 ^{ème} prépa-métiers	6 000 points		Automatique
2 ^{de} pro hors PASSPRO	Certains élèves de la MLDS	6 000 points	Liste transmise SAIO pour le 8 juin	Saisie SAIO
1 ^{ère} année de CAP hors Passpro	Elèves de 3 ^{ème} prépa-métiers et MLDS	5 000 points		Automatique
	Elèves d'UPE2A et EGPA	6 000 points		Automatique

FORMATIONS POST 2^{NDE}

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
1 ^{ère} STMG	Elèves scolarisés dans un établissement du district de l'établissement demandé	8 000 points		Automatique
1 ^{ère} STMG, STL, ST2S, STHR	Elèves scolarisés dans l'établissement demandé	9 998 points		Automatique
1 ^{ère} STHR	Elèves scolarisés en 2 ^{nde} STHR dans l'établissement	9 998 points		Saisie par l'établissement d'origine de l'avis MONT-STHR
1 ^{ère} technologique ou professionnelle	Elèves doublants dans la même spécialité, dans le même établissement	9 999 points		Saisie par l'établissement d'origine de l'avis DOUBLE-1RE
1 ^{ère} professionnelle	Elèves de 2 ^{de} GT	Bonus filière 2500 points		Automatique
	Elèves de 2 ^{de} GT, 1 ^{ère} GT et terminale CAP	2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis FAVvoiePRO
	Elèves de 2 ^{de} GT, 1 ^{ère} GT et terminale CAP	2 500 points	Changements d'orientation : Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – fiche Réo-Passerelle à transmettre au SAIO pour le 31 mai. Autres situations : liste transmise SAIO pour le 8 juin	Saisie SAIO
	Elèves de 2 ^{de} PRO en montée pédagogique dans l'établissement	9 998 points	Vœu présent dans l'application par défaut	Automatique
9 998 points		Vœu modifié par l'établissement	Saisie par l'établissement de l'avis MONT-1PRO	

1ere professionnelle	Elèves de 2de PRO commune famille de métiers - vœu pour une spécialité de la famille non proposée dans l'établissement	Bonus filière 9 000 points	Correspondance entre la 2nde commune et la spécialité demandée	Automatique
	Elèves de 2 ^{de} PRO demandant une autre spécialité du même champ professionnel	2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis FAVvoiePRO
		2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – liste transmise SAIO pour le 8 juin	Saisie SAIO
	Elèves d'un dispositif MLDS	2500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis FAVvoiePRO
		2500 points	Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – annexe 18 bis à transmettre au SAIO pour le 31 mai	Saisie SAIO
Elève de terminale CAP	Bonus filière 1500 points	Correspondance entre la spécialité de CAP et la spécialité demandée	Automatique	

Rappel important :

Le **maintien** est de droit dans la limite d'une seule année scolaire lorsque la décision d'orientation n'est pas conforme à la demande de la famille aux niveaux 3^{ème} et 2^{de} GT uniquement.

A tous les niveaux, le **doublement** revêt un caractère exceptionnel et peut être décidé par le chef d'établissement pour un élève qui rencontre des difficultés importantes d'apprentissage lorsque les dispositifs d'accompagnement pédagogique mis en place n'ont pas permis de pallier les difficultés . Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux.

AFFECTATION EN 2^{NDE} GT ORDINAIRE :

LYCEES D’AFFECTATION POSSIBLE SELON LE COLLEGE DE SECTEUR DEFINI A PARTIR DE L’ADRESSE DE L’ELEVE

		LYCEES D’AFFECTATION POSSIBLE													
		RACINE	FENELON	P.-G. DE GENNES - ENCPB	PAUL BERT	BUFFON	CAMILLE SEE	CLAUDE BERNARD	JANSON DE SAILLY	JEAN DE LA FONTAINE	JEAN-BAPTISTE SAY	LOUIS ARMAND	MOLIERE	VICTOR DURUY	
COLLEGES DE SECTEUR	ANDRE CITROEN			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	BUFFON			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	CAMILLE SEE			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	CLAUDE BERNARD			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	CLAUDE DEBUSSY			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	DE STAEL			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	GEORGES DUHAMEL			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	GUILLAUME APOLLINAIRE			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	JANSON DE SAILLY			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	JEAN DE LA FONTAINE			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	JEAN-BAPTISTE SAY			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	JULES ROMAINS	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
	MODIGLIANI			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	MOLIERE			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	VICTOR DURUY			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

LYCEES D'AFFECTATION POSSIBLE

	COLBERT	HENRI BERGSON	SIMONE WEIL	VICTOR HUGO	VOLTAIRE	CARNOT	CHAPTAL	CONDORCET	EDGAR QUINET	HONORE DE BALZAC	JACQUES DECOUR	JULES FERRY	LAMARTINE	RABELAIS	RACINE	FENELON	P.-G. DE GENNES - ENCPB	CLAUDE BERNARD	JANSON DE SAILLY	JEAN DE LA FONTAINE	MOLIERE
AIMÉ CÉSAIRE	X	X			X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X				
ANDRE MALRAUX						X	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X	X
ANTOINE COYSEVOX						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
BORIS VIAN						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
CARNOT						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
CHAPTAL						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
CONDORCET						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
DANIEL MAYER						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
GEORGES CLEMENCEAU						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
GERARD PHILIPPE						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
HECTOR BERLIOZ						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
HONORE DE BALZAC						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
JACQUES DECOUR						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
JULES FERRY						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
LAMARTINE	X	X	X	X			X	X	X		X	X	X	X	X	X	X				
LA ROSE BLANCHE						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
MARIE CURIE						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
MARX DORMOY	X	X	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
MAURICE UTRILLO						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
OCTAVE GREARD						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
PAUL GAUGUIN						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
PIERRE DE RONSARD						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
ROLAND DORGELES						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
STEPHANE MALLARME						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				
YVONNE LE TAC						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				

LYCEES D'AFFECTATION POSSIBLE

		ARAGO	ELISA LEMONNIER	HELENE BOUCHER	MAURICE RAVEL	PAUL VALERY	SOPHIE GERMAIN	RACINE	CLAUDE MONET	EMILE DUBOIS	FENELON	FRANCOIS VILLON	GABRIEL FAURE	LAVOISIER	MONTAIGNE	P.-G. DE GENNES - ENCP	PAUL BERT	RODIN	BUFFON	CAMILLE SEE	JEAN-BAPTISTE SAY	LOUIS ARMAND	VICTOR DURUY	
COLLEGES DE SECTEUR	ALBERTO GIACOMETTI							X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X	
	ALPHONSE DAUDET								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	CAMILLE CLAUDEL	X	X	X	X	X	X		X	X		X	X	X		X	X	X						
	CLAUDE MONET								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	ELSA TRIOLET								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	EVARISTE GALOIS								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	FRANCOIS VILLON								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
	GABRIEL FAURE								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	GEORGE SAND								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	GEORGES BRAQUE								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	GUSTAVE FLAUBERT								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	HENRI IV								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	JACQUES PREVERT								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	JEAN MOULIN								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	LAVOISIER								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	MONTAIGNE								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	MOULIN DES PRES								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	PAUL BERT								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	PIERRE ALVISET								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	RAYMOND QUENEAU								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	RODIN								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	ROGNONI								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	SAINT-EXUPERY								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	THOMAS MANN								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					

FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER - RENTREE 2020
ANNEXE 9

Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis dans AFFELNET - Académie de PARIS

SECTIONS INTERNATIONALES

		ARABE	CHINOIS	ESPAGNOL	ITALIEN	JAPONAIS	POLONAIS	BRITANNIQUE	ALLEMAND	PORTUGAIS
ETABLISSEMENTS										
HONORE DE BALZAC	17 ^{ème}	●		●	●			●	●	●
CLAUDE MONET	13 ^{ème}	●	●							
JANSON DE SAILLY	16 ^{ème}		●							
JEAN DE LA FONTAINE	16 ^{ème}					●				
MONTAIGNE	6 ^{ème}						●			●
CAMILLE SEE	15 ^{ème}							●		
MAURICE RAVEL	20 ^{ème}							●		

Les sections internationales sont à recrutement interacadémique. L'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature et des résultats obtenus aux tests écrit et oral dans la langue de la section. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures seront classées et présentées par le chef d'établissement à la commission académique d'affectation en section internationale du 4 juin 2020. L'admission définitive est prononcée par la Directrice académique des services de l'Education Nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

ESABAC - ABIBAC- BACHIBAC

		ESABAC	ABIBAC	BACHIBAC
VICTOR HUGO	3 ^{ème}	●		
CLAUDE MONET	13 ^{ème}	●		
BUFFON	15 ^{ème}	●		
JANSON DE SAILLY	16 ^{ème}		●	
MOLIERE	16 ^{ème}			●
MONTAIGNE	6 ^{ème}		●	●
MAURICE RAVEL	20 ^{ème}		●	●

Une priorité est donnée aux élèves parisiens, mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements. Sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève. Ces sections sont ouvertes à l'entrée en seconde, aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en première. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein de l'établissement demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères au regard de la procédure définie et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures seront classées et présentées par le chef d'établissement à la commission académique d'affectation en section binationale du 4 juin 2020. L'admission définitive est prononcée par la Directrice académique des services de l'Education Nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER - RENTREE 2020	
Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis dans AFFELNET - Académie de PARIS	
Formations d'accueil POST 3ème	
	FORMATION ACADEMIQUE
	FORMATION INTERACADEMIQUE

SECTION LANGUE ORIENTALE (pour les élèves ayant suivi l'enseignement au collège)					
Secondes Générales et Technologiques		CHINOIS (1)	JAPONAIS (2)	VIETNAMIEN (3)	
JACQUES DECOUR	9 ^{ème}	●			
GABRIEL FAURE	13 ^{ème}	●			
JANSON DE SAILLY	16 ^{ème}	●			
JEAN DE LA FONTAINE	16 ^{ème}	●	●	●	
CHINOIS (1)	Accueil des élèves parisiens uniquement				
JAPONAIS (2)	Formation ouverte aux élèves des autres académies				
VIETNAMIEN (3)	Formation ouverte aux élèves des autres académies				
FORMATIONS PERMETTANT UNE PRATIQUE ARTISTIQUE INTENSIVE					
Secondes Générales et Technologiques Musique et Danse		DOUBLE CURSUS - MUSIQUE ET DANSE	Vers BAC TECHNOLOGIQUE S2TMD(*)	Les élèves ayant réussi le concours d'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, aux Conservatoires à Rayonnement Régional de Paris et de Boulogne, à la Maîtrise de Radio France, à la Maîtrise de l'Opéra-Comique et à la Maîtrise de Notre Dame sont prioritaires pour l'admission dans ces formations, dans la limite des possibilités d'accueil des établissements. Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats, qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie.	
RACINE	8 ^{ème}	●		(*) options : culture et pratique de la musique, de la danse ou du théâtre	
JEAN DE LA FONTAINE	16 ^{ème}	●	●		
GEORGES BRASSENS	19 ^{ème}	●			
LAMARTINE	9 ^{ème}		●		

FORMATIONS PERMETTANT UNE PRATIQUE SPORTIVE INTENSIVE					
		SECTION SPORTIVE RUGBY	SECTION SPORTIVE HANDBALL	DISPOSITIF CHASE	
CARNOT	17 ^{ème}	●			
HENRI BERGSON	19 ^{ème}			●	Classes à Horaires Aménagés Sportifs d'Excellence (CHASE) : une priorité est donnée aux élèves parisiens, mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements.
FRANCOIS VILLON	14 ^{ème}			●	
CAMILLE SEE	15 ^{ème}			●	
HONORE DE BALZAC	17 ^{ème}			●	
CLAUDE BERNARD	16 ^{ème}		●	●	
PAUL VALERY	12 ^{ème}			●	
LYCEES HENRI IV & LOUIS LE GRAND					
Secondes Générales et Technologiques		Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats, qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie			
HENRI IV	5 ^{ème}	Dépôt des dossiers de candidature - commission préparatoire à l'affectation réunie au rectorat. Les familles doivent prendre contact avec les établissements.			
LOUIS LE GRAND	5 ^{ème}				
ENSEIGNEMENT OPTIONNEL : CREATION ET CULTURE DU DESIGN					
Secondes Générales et Technologiques		CREATION ET CULTURE DESIGN	Vers BACCALAUREAT STD2A - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DESIGN ET ARTS APPLIQUES Formations réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris ou scolarisés dans un établissement public parisien		
MAXIMILIEN VOX	6 ^{ème}	●	Cette formation à recrutement académique n'est pas concernée par la notion de secteur : les élèves domiciliés à Paris qui le souhaitent peuvent y être affectés, quel que soit leur secteur de lycée de référence. Les familles doivent prendre contact avec l'établissement. Les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat la liste des candidats proposés pour le 8 juin 2020.		
BOULLE	12 ^{ème}	●			
AUGUSTE RENOIR	18 ^{ème}	●			
LYCEE PIERRE GILLES DE GENNES					
Seconde Générale et Technologique		Le lycée Pierre Gilles de Gennes possède un recrutement académique à l'entrée en Seconde GT. Les élèves domiciliés à Paris qui le souhaitent peuvent y être affectés, quel que soit leur secteur de lycée de référence. Les enseignements de spécialité dispensés en classe de Première et les séries technologiques de cet établissement sont exclusivement scientifiques. Il convient d'en tenir compte avant de formuler toute demande d'affectation dans cet établissement.			

FORMATIONS DES METIERS D'ART			
Secondes spécifiques		DFESMA	Vers le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art
BOULLE	12^{ème}	●	Recrutement national - Les familles doivent prendre contact avec l'établissement
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION			
Secondes spécifiques		STHR	Vers BACCALAUREAT STHR- SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION
JEAN DROUANT	17^{ème}	●	
GUILLAUME TIREL	12^{ème}	●	
<p>Cette formation est ouverte aux élèves de l'académie de Créteil. Elle ne fait pas l'objet d'un recrutement spécifique sur dossier, les élèves qui candidatent sont affectés au regard du barème AFFELNET.</p>			

Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis dans AFFELNET en premier(s) vœu(x), en sus de la procédure de dépôt de dossier éventuellement mise en place.

Changement d'adresse de résidence des élèves

Objet : liste des pièces justificatives à fournir en cas de changement d'adresse de vos élèves

Toute famille d'élève inscrit en classe de 3^{ème}, résidant à Paris ou hors Paris qui vous signale une modification d'adresse vers Paris, en cours d'année scolaire et particulièrement lors de la saisie des vœux dans AFFELNET, est considérée comme emménageant à Paris ou changeant de secteur et doit en conséquence remettre à l'établissement au moment de son signalement les pièces justificatives listées ci-dessous.

L'établissement transmettra ensuite à la **DVE2 - Bureau des affectations en lycée**, sous bordereau nominatif, les documents remis par la famille. La DVE se chargera de la vérification des pièces et de la validation du dossier de l'élève. Ces documents sont à transmettre au fur et à mesure de leur réception par vos services et lors des opérations AFFELNET impérativement **avant le 10 juin 2020**.

Lorsque la famille ne fournit aucune pièce justificative à l'appui de son changement d'adresse, l'établissement signalera la situation au **Bureau des affectations en lycée** (Nom, prénom de l'élève, date de naissance, ancienne adresse et nouvelle adresse déclarée).

➡ **Les familles ne doivent pas se déplacer au rectorat**, la transmission des documents ou des situations étant réalisée par votre établissement.

➡ **L'établissement remettra un accusé de réception à la demande formulée par les familles et aux dépôts des pièces justificatives** (*modèle annexé à cette note*)

Liste des pièces justificatives

Documents relatifs au représentant légal de l'élève :

- Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant) ou extrait d'acte de naissance
- En cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant. C'est l'adresse fixée par le juge aux affaires familiales qui sera prise en compte.

Et en cas de garde alternée :

- Lettre de chacun des parents de l'élève attestant l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso du père et de la mère
- Photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition

Deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal parmi ceux énoncés ci-dessous :

- Titre de propriété ou contrat de location en cours de validité
- Quittance EDF ou GDF récente,
- Dernier avis d'imposition à l'adresse déclarée
- Relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée
- Attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée
- Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement occupé
- Attestation d'assurance habitation datée de moins de trois mois

Attention : les hébergements chez un tiers (amis ou famille) ne sont pas acceptés pour la validation d'un changement d'adresse.

Un contrôle des justificatifs sera opéré auprès des services des impôts.

Tout document matériellement inexact ou toute fausse déclaration est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Modèle d'accusé de réception d'un signalement de changement d'adresse effectué en cours d'année
pour un élève de 3^{ème}

En-tête Etablissement

Date....

Le chef d'établissement à.....

Madame, Monsieur

Objet : Accusé de réception de votre signalement de changement d'adresse

Nom de l'élève :

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre signalement de changement d'adresse daté du..... :

Pièces justificatives remises : à lister

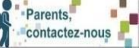
En cas d'absence de pièces, indiquer : « aucune pièce justificative remise »

Votre signalement est transmis pour validation au :

Rectorat de l'académie de Paris

Division de la Vie de l'Elève - Bureau des affectations en lycée

Téléphone 01 44 62 40 40

Contact courriel : www.ac-paris.fr , Onglet parents/élèves, formulaire de contact "Parents, contactez-nous" 

La prise en compte de votre changement d'adresse pour les opérations d'affectation de la rentrée 2020 vous sera notifiée par le rectorat de l'académie de Paris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma parfaite considération.

Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

FORMATIONS 1^{ERE} ANNEE DE CAP

ET 2DE PROFESSIONNELLE DES LYCEES PUBLICS PARISIENS

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
ARTS - ARTISANAT					
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT	LP	BOULLE ESAA	LP DES METIERS DE L'AMEUBLEMENT 28 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	EBENISTE	LP			PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	ARTS ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE- JOAILLERIE option BIJOUTERIE-JOAILLERIE	LYCEE	BOULLE ESAA	9 RUE PIERRE BOURDAN 75012 PARIS	RECRUTEMENT NATIONAL - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT - RECRUTEMENT PARTICULIER
	BRONZIER Option A : MONTEUR EN BRONZE	LYCEE			PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT ET METIERS D'ART: METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE	LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	PASSPRO
	ARTISANAT ET METIERS D'ART : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	LYCEE			PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
CAP 1ERE ANNEE	SOUFFLEUR DE VERRE : VERRERIE SCIENTIFIQUE	LYCEE			PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
	ARTS & TECHNIQUES DU VERRE : VITRAILLISTE	LYCEE	LUCAS DE NEHOU	4 RUE DES FEUILLANTINES 75005 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
	ARTS & TECHNIQUES DU VERRE : DECORATEUR	LYCEE			PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
AUTOMOBILE					
SECONDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VEHICULES 2NDE COMMUNE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION : VOITURES PARTICULIERES	LP			PASSPRO
BOIS -AGENCEMENT					
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	LYCEE	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	SEP			PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	SEP			PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT	SEP	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	❖
		EREA			❖

RELATION CLIENT					
SECONDE PROFESSIONNELLE	<p>METIERS DE LA RELATION CLIENT</p> <p>(se référer à la brochure Onisep afin de connaître les bacs professionnels préparés dans chaque établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bac « Métiers de l'accueil (ex ARCU) » - Bac « Métiers du commerce et de la vente » <ul style="list-style-type: none"> - Option A animation et gestion de l'espace commercial - Option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale) 	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75003 PARIS - 30 RUE ST JACQUES 75005 PARIS	
		LP	ARMAND CARREL	45 RUE ARMAND CARREL 75019 PARIS	
		LP	BEAUGRENELLE	65 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009	
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	
		SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
		LP	SUZANNE VALADON	7 RUE FERDINAND FLOCON 75018 PARIS	
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS _ ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS			
CAP 1ERE ANNEE	EQUIPIER POLYVALENT COMMERCE	EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	❖
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	❖

ELECTRICITE - ELECTRONIQUE- ENERGIE					
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	SYSTEMES NUMERIQUES 2NDE COMMUNE	LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	
		LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015	
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES	SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015	PASSPRO
		LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS	PASSPRO
		LP	MARCEL DEPREZ	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011	PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	LYCEE	RASPAIL	5 BIS AVENUE MAURICE D'OCAGNE 75014 PARIS	PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	LYCEE			
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	LYCEE			
CAP 1ERE ANNEE	MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	❖
CAP 1ERE ANNEE	ELECTRICIEN	LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS	❖
		LYCEE	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015	❖
		LP	MARCEL DEPREZ	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011	❖
		EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	❖

HYGIENE - SECURITE

HORLOGERIE					
CAP 1ERE ANNEE	HORLOGERIE	LYCEE	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	PASSPRO PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT
SECONDE PROFESSIONNELLE	HYGIENE PROPRETE STERILISATION	LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	LP			❖
CAP 1ERE ANNEE	ASSISTANT (E) TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF	LP			❖

GESTION ADMINISTRATIVE – TRANSPORT - LOGISTIQUE

SECONDE PROFESSIONNELLE	<p align="center">METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE</p> <p>(se référer à la brochure Onisep afin de connaître les bacs professionnels préparés dans chaque établissement : - Bac « Gestion administration » - Bac « Transport » - Bac « Logistique »)</p>	LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	Dont coloration : Assistant dans l'économie sociale et solidaire
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
		LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS	
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	
		LP	ARMAND CARREL	45 RUE ARMAND CARREL 75019 PARIS	
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS - ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	Dont coloration : immobilier
		LP	CHARLES DE GAULLE	17 RUE LIGNER 75020 PARIS	Dont coloration : Assistant Web et numérique
		LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75003 PARIS - 30 RUE ST JACQUES 75005 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	Dont coloration : Assistant médico-social
SECONDE PROFESSIONNELLE	<p align="center">METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE HORAIRES AMENAGES. DOUBLE CURSUS</p>	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75003 PARIS et SITE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	<p>CLASSE DOUBLE CURSUS UNIQUEMENT - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT . Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi-temps scolaire</p>

COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES					
CAP 1ERE ANNEE	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	LP		SITE _TOLBIAC _61 RUE CORVISART 75013 PARIS	PASSPRO
	ARTS DE LA RELIURE	LP		SITE _TOLBIAC _63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
CAP 1ERE ANNEE	CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION	EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	❖
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : MARCHANDISAGE VISUEL	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS	
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : COMMUNICATION VISUELLE PLURIMEDIA	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE TOLBIAC - 63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION	SEP	MAXIMILIEN VOX	5 RUE MADAME 75006 PARIS	
	(se référer à la brochure Onisep afin de connaître les bacs professionnels préparés dans chaque établissement : - Bac « réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques » - Bac « réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimés » - Bac « façonnage de produits imprimés, routage »	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE _TOLBIAC _63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	
CAP 1ERE ANNEE	SIGNALETIQUE ET DECORS GRAPHIQUES	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS	PASSPRO

MATERIAUX : METAUX - PLASTIQUES - PAPIER					
CAP 1ERE ANNEE	OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET EMBOUTIR	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	PASSPRO
	OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET EMBOUTIR 3 METIERS				CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE MARINE	LP			CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33 RUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	LP			PASSPRO
		EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	
CAP 1ERE ANNEE	SERRURIER METALLIER	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	❖
		EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	❖

PHOTOGRAPHIE					
SECONDE PROFESSIONNELLE	PHOTOGRAPHIE	LP	BRASSAI	8 RUE QUINAULT 75015 PARIS	PASSPRO

HOTELLERIE- RESTAURATION					
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION	SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS	PASSPRO

PRODUCTIQUE- MECANIQUE					
SECONDE PROFESSIONNELLE	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	
SECONDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33 RUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	MICROTECHNIQUES	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUSTRIELS MARINE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN D'OUTILLAGE ET D'USINAGE INFORMATISES MARINE	LP			CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN D'OUTILLAGE ET D'USINAGE INFORMATISES	LP			2NDE COMMUNE : TECHNICIEN USINAGE/ TECHNICIEN OUTILLEUR PASSPRO

PREVENTION - SECURITE					
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS _ ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE SECURITE	LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS	PASSPRO

METIERS DU BATIMENT					
	professionnels suivants: METIERS DE SECURITE DE LA MODELISATION EN NUMERIQUE DE LA CONSTRUCTION et BATIMENT services en restauration »	LP LP	BELLIARD HECTOR GUIMARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS 19 RUE CURIAL 75019 PARIS	PASSPRO PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE SECONDE PROFESSIONNELLE	(se référer à la brochure Onisep afin de connaître les bacs professionnels préparés dans chaque établissement parisien : - Bac « technicien du bâtiment option A études et économie) - Bac « technicien du bâtiment option B assistant en architecture) - Bac « technicien géomètre topographe »	SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO
		LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	- Bac « technicien du bâtiment option B assistant en architecture) - Bac « technicien géomètre topographe »	EREA LYCEE	ALEXANDRE DUMAS DORIAN	29 BIS RUE DE CRONSTADT 75015 PARIS AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75014 PARIS	PASSPRO PASSPRO
		LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	- Bac « technicien du bâtiment option B assistant en architecture) - Bac « technicien géomètre topographe »	EREA	ALEXANDRE DUMAS	29 BIS RUE DE CRONSTADT 75015 PARIS	PASSPRO
		SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	PÂTISSIER	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	MAINTENANCE DES BATIMENTS DE COLLECTIVITES (RAPIDE, COLLECTIVE MONTE ET EN INSTALLATIONS SANITAIRES	LP LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	❖ ❖
		LP			HECTOR GUIMARD
CAP 1ERE ANNEE	REINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	LPLP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS	PASSPRO
	CARRELEUR MOSAISTE	LP			❖
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS se référer à la brochure Onisep afin de connaître les bacs professionnels préparés dans chaque établissement parisien : - Bac « Aménagement et bac finition du bâtiment » - Bac « Interventions sur le patrimoine bâti option maçonnerie » - Bac « Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre » - Bac « Menuiserie aluminium-verre » - Bac « Ouvrages du bâtiment : métallerie »	LYCEE	LUCAS DE NEHOU	4 RUE DES FEUILLANTINES 75005 PARIS - ANNEXE 19 RUE FRUANT 75014 PARIS	
		LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	
CAP 1ERE ANNEE	COUVREUR	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	TAILLEUR DE PIERRE	LP			PASSPRO

METIERS DE L'EAU ET DE LA CHIMIE					
SECONDE PROFESSIONNELLE	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	PASSPRO PASSPRO BAC PRO : PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION /PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET PAPIERS- CARTONS/TECHN ICIEN D'USINAGE ET TECHNICIEN OUTILLEUR
	EXPERIMENTALE TECHNOLOGIE ET CHIMIE	LP			
CAP 1ERE ANNEE	INDUSTRIES CHIMIQUES	LP			PASSPRO
	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU	LP			PASSPRO

SANTÉ - SOIN					
SECONDE PROFESSIONNELLE	OPTIQUE LUNETTERIE	SEP	FRESNEL	31 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA COIFFURE	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	SEP			PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN ETRE Cette seconde mène à 2 bacs professionnels - Bac « esthétique-	SEP			PASSPRO

	cosmétique-parfumerie - Bac « métiers de la coiffure »				
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA COIFFURE ERASMUS	SEP			CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT
SECONDE PROFESSIONNELLE	PROTHESE DENTAIRE	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
CAP 1ERE ANNEE	ORTHO-PROTHESISTE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	PASSPRO
	PODO-ORTHESISTE	LYCEE			PASSPRO
SOCIAL					
SECONDE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE 2NDE COMMUNE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS	
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	
SECONDE PROFESSIONNELLE	ANIMATION-ENFANCE ET PERSONNES AGEES	SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	PASSPRO
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	PASSPRO
		LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020coiff	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020	
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	

TEXILE- HABILLEMENT					
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR 2NDE COMMUNE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	PASSPRO
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS	
CAP 1ERE ANNEE	ARTS DE LA BRODERIE	LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	FOURRURE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
	MAROQUINERIE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS	
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	
CAP 1ERE ANNEE	PLUMASSIERE	LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
	METIERS MODE CHAPELIER-MODISTE	LP			PASSPRO
CAP 1ERE ANNEE	VETEMENT DE PEAU	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA MODE- VÊTEMENT. TAILLEUR	LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	PASSPRO
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	
		LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	
		SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS	
CAP 1ERE ANNEE	CORDONNERIE MULTISERVICE	SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	❖
CAP 1ERE ANNEE	METIER DU PRESSING	SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS	❖
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	PASSPRO

AGRICULTURE-ELEVAGE-AMENAGEMENT-FORET					
SECONDE PROFESSIONNELLE	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	LP	ECOLE DU BREUIL	ROUTE DE LA FERME 75012 PARIS	PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT - RECRUTEMENT PARTICULIER RECRUTEMENT NATIONAL

PASSPRO : Il est indispensable d'avoir une entretien d'information avec le chef d'établissement offrant la formation. Il sera tenu compte de l'entretien dans le barème - ❖ : Formation conseillée aux élèves issus d'EGPA (SEGPA, EREA) aux élèves issus de 3ème PREPAPRO, aux élèves relevant des dispositifs MLDS et aux élèves inscrits en UPE2A (Classe d'accueil)

Formations professionnelles et établissements concernés cette procédure

N : Formations ouvertes aux candidats domiciliés dans toutes les académies (recrutement national)

ARTISANAT & METIERS D'ART		
C.A.P. Bronzier, option A : monteur en bronze N		Lycée Boule
Bac pro Artisanat et métiers d'art, option : Tapisserie d'ameublement		
ARTS & TECHNIQUES DU VERRE		
C.A.P. Arts et techniques du verre-: - option : Décorateur sur verre N - option : Vitrailliste N		Lycée Lucas de Nehou
BOIS, AGENCEMENT		
Bac pro Etude et réalisation d'agencement		Lycée Léonard de Vinci
Bac pro Technicien de fabrication, bois et matériaux		
Bac pro associés Technicien menuisier agenceur		
COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES		
C.A.P. Arts de la reliure N	site Tolbiac	Lycée Corvisart-Tolbiac
C.A.P. Sérigraphie industrielle	site Corvisart	
C.A.P. Signalétiq et décors graphiques	site Corvisart	
EBENISTERIE		
C.A.P. Ébéniste		Lycée Boule
ELECTROTECHNIQUE		
Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés		Lycées Gaston Bachelard, Louis Armand, Marcel Deprez
ENERGIES ET ENVIRONNEMENT		
Bac pro Technicien du froid et du conditionnement de l'air		Lycée Raspail
HORLOGERIE		
C.A.P. Horlogerie		Lycée Diderot
HOTELLERIE-RESTAURATION		
C.A.P. CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant		Lycées Guillaume Tirel, Belliard, E.R.E.A Alexandre Dumas
C.A.P. Cuisine		
C.A.P. Pâtissier		Lycée Belliard
2nde pro Métiers de l'hôtellerie-restauration (commune au Bac pro Cuisine et au Bac pro Commercialisation et services en restauration)		Lycées J. Drouant, G. Tirel, Belliard
HYGIENE, SECURITE		
Bac pro Hygiène, propreté et stérilisation		Lycée Edmond Rostand
LOGISTIQUE		
C.A.P. Opérateur/opératrice logistique		Lycée Camille Jenatzy
MAINTENANCE DES VEHICULES		
C.A.P. Maintenance des véhicules option A voitures particulières		Lycée Camille Jenatzy
Bac pro Maintenance des véhicules option A voitures particulières		
METIERS DE L'EAU ET DE LA CHIMIE		
C.A.P. Agent qualité de l'eau C.A.P. Industries chimiques Bac pro Bio industries de transformation 2nde pro Expérimentale Technologie et chimie (pouvant mener au Bac pro Pilote de ligne de production, au Bac pro Procédés de chimie, de l'eau et des papiers cartons, au Bac pro Maintenance des équipements industriels, au Bac pro Technicien d'usage, ou au Bac pro Technicien outilleur)		Lycée Nicolas-Louis Vauquelin

METIERS DU BATIMENT		
C.A.P.	Couvreur	Lycée Hector Guimard
C.A.P.	Tailleur de pierre	
METIERS DES ETUDES ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE DU BATIMENT		
2nde pro	Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment (Commune au Bac pro Technicien d'études du bâtiment option A : Etudes et économie, au Bac pro Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture et au Bac pro Technicien géomètre-topographe)	Lycées Dorian, Hector Guimard
MICROTECHNIQUES		
Bac pro	Microtechniques	Lycée Diderot
OPTIQUE-LUNETTERIE		
Bac pro	Optique-Lunetterie	Lycée Fresnel
OUTILLAGE ET USINAGE INDUSTRIELS		
C.A.P.	Outillages en outils à découper et à emboutir	Lycée Chennevière Malézieux
C.A.P.	Réalisation en chaudronnerie industrielle	
Bac pro	Maintenance des équipements industriels	
Bac pro	Technicien en chaudronnerie industrielle	
2nde pro	Technicien d'outillage et d'usinage informatisés (commune au Bac pro Technicien d'usinage et au Bac pro Technicien outilleur)	
PHOTOGRAPHIE		
Bac pro	Photographe	Lycée Brassai
PREVENTION - SECURITE		
C.A.P.	Agent de sécurité	Lycée Théophile Gautier
Bac pro	Métiers de la sécurité	
PROTHESE DENTAIRE		
Bac pro	Prothèse dentaire	Lycée Galilée
SANTE		
C.A.P.	Orthoprothésiste	Lycée d'Alembert
C.A.P.	Podo-Orthésiste	
SOCIAL		
Bac pro	Animation - enfance et personnes âgées	Lycées Jacques Monod, d'Alembert, Etienne Dolet
SOIN		
C.A.P.	Coiffure	Lycée Elisa Lemonnier
C.A.P.	Esthétique cosmétique parfumerie	
2nde pro	Métiers de la beauté et du bien-être (commune au Bac pro Esthétique cosmétique parfumerie et au Bac pro Coiffure)	
TEXTILE - HABILLEMENT		
C.A.P.	Métiers de la mode -Vêtement flou	Lycées Turquetil, Marie Laurencin
C.A.P.	Métiers de la mode-Vêtement tailleur	Lycée Marie Laurencin
C.A.P.	Vêtement de peau N	Lycée Turquetil
C.A.P.	Fourrure N	
C.A.P.	Métiers de la mode - chapelier-modiste	Lycée Octave Feuillet
C.A.P.	Plumassière fleuriste en fleurs artificielles N	
C.A.P.	Arts de la broderie: dom.broderie main- dom. broderie machine	
2nde pro	Métiers du cuir (Commune au Bac pro Métiers du cuir option chaussure et au Bac pro Métiers du cuir option maroquinerie)	Lycée d'Alembert, Lycées Turquetil
TOPOGRAPHIE, VERRERIE, ENSEIGNE		
C.A.P.	Métiers de l'enseigne et de la signalétique	Lycée Dorian
C.A.P.	Souffleur de verre, option verrerie scientifique N	
Bac pro	Artisanat & métiers d'art, option métiers de l'enseigne & de la signalétique	
Bac pro	Artisanat & métiers d'art, option verrerie scientifique et technique N	

AC

1ERE ANNEE DE CAP- 2DE PROFESSIONNELLE
OFFRE DE FORMATION DES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
ARTS - ARTISANAT					
CAP 1ERE ANNEE	DECORATION EN CERAMIQUE	LPO	L'INITIATIVE	20-24 RUE BOURET 75019 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
ALIMENTATION HOTELLERIE RESTAURATION					
CAP 1ERE ANNEE	BOULANGER	LPO	ALBERT DE MUN	2 RUE D'OLIVET 75007 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
CAP 1ERE ANNEE	PATISSIER				
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION	LPO	STE THERESE	40 RUE JEAN DE LA FONTAINE 75016 PARIS	
BOIS - AGENCEMENT					
CAP 1ERE ANNEE	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT	LPO	ST NICOLAS	92 RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	LPO			
ELECTRICITE -ELECTRONIQUE - ENERGIE					
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES	LPO	STE THERESE	40 RUE JEAN DE LA FONTAINE 75016 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
CAP 1ERE ANNEE		ELECTRICIEN	LPO	ST NICOLAS	
SECONDE PROFESSIONNELLE	SYSTEMES NUMERIQUES 2NDE COMMUNE				
PRODUCTIQUE -MECANIQUE					
SECONDE PROFESSIONNELLE	MICROTECHNIQUES	LPO	JULES RICHARD	21 RUE CARDUCCI 79019 PARIS	Prendre contact avec l'établissement

GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT – LOGISTIQUE					
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	LPO	ST NICOLAS	92 RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
		LPO	ALBERT DE MUN	2 RUE D'OLIVET 75007 PARIS	
		LPO	LE REBOURS	44 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI 75013 PARIS	
		LPO	CATHERINE LABOURE	29 RUE GASSENDI 75014 PARIS	
		LPO	ST JEAN DE MONTMARTRE	31 RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS	
INDUSTRIES GRAPHIQUES					
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : MARCHANDISAGE VISUEL	LPO	L'INITIATIVE	20-24 RUE BOURET 75019 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	LPO			
		LPO			
METIERS DU BATIMENT					
CAP 1ERE ANNEE	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	LPO	ST NICOLAS	92 RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
PREVENTION SECURITE					
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE SECURITE	LPO	CATHERINE LABOURE	29 RUE GASSENDI 75014 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	LPO			
RELATION CLIENT					
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA RELATION CLIENT	LPO	L'INITIATIVE	20-24 RUE BOURET 75019 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
		LPO	CARCADO SAISSEVAL	121 BOULEVARD RASPAIL 75006 PARIS	
		LPO	ALBERT DE MUN	2 RUE D'OLIVET 75007 PARIS	
		LPO	LE REBOURS	44 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI 75013 PARIS	
		LPO	ST JEAN DE MONTMARTRE	31 RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS	
		LPO	NOTRE DAME (ST. VINCENT DE PAUL)	49 RUE BOBILLOT 75013 PARIS	
CAP 1ERE ANNEE	EQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE	LPO	ST JEAN DE MONTMARTRE	31 RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS	
		LPO	NOTRE DAME (ST. VINCENT DE PAUL)	49 RUE BOBILLOT 75013 PARIS	
SANTE - SOIN					
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN-ETRE	LPO	LE REBOURS	44 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI 75013 PARIS	Prendre contact avec l'établissement

SOCIAL

CAP 1ERE ANNEE	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE	LPO	CARCADO SAISSEVAL	121 BOULEVARD RASPAIL 75006 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
		LPO	NOTRE DAME (ST. VINCENT DE PAUL)	49 RUE BOBILLOT 75013 PARIS	
SECONDE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE 2NDE COMMUNE	LPO	CARCADO SAISSEVAL	121 BOULEVARD RASPAIL 75006 PARIS	
		LPO	ST JEAN DE MONTMARTRE	31 RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS	
		LPO	NOTRE DAME (ST. VINCENT DE PAUL)	49 RUE BOBILLOT 75013 PARIS	
SECONDE PROFESSIONNELLE	ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES AGEES	LPO	ST JEAN DE MONTMARTRE	31 RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS	
		LPO	NOTRE DAME (ST. VINCENT DE PAUL)	49 RUE BOBILLOT 75013 PARIS	
		LPO	NOTRE DAME (ST. VINCENT DE PAUL)	49 RUE BOBILLOT 75013 PARIS	

TEXTILE - HABILLEMENT

CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA MODE- VÊTEMENT. TAILLEUR	LPO	ALBERT DE MUN	2 RUE D'OLIVET 75007 PARIS	Prendre contact avec l'établissement
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT				

1ERE ANNEE DE CAP- 2DE PROFESSIONNELLE
OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Il est nécessaire de prendre contact avec les établissements qui dispensent ces formations

NIVEAU	FORMATION	ETABLISSEMENT	ADRESSE
ARTS – ARTISANAT			
CAP 1re année	ENCADREUR	CFA Ecole d'ameublement de Paris	200bis boulevard Voltaire 75011 PARIS
	DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE		
	TAPISSIER D'AMEUBLEMENT EN DECOR		
	TAPISSIER D'AMEUBLEMENT EN SIEGE		
	ARTS ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE : OPTION BIJOUTERIE-JOAILLERIE	CFA de la bijouterie joaillerie de Paris	58 rue du Louvre 75002 PARIS
	ARTS ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE : OPTION SERTISSAGE		
	ARTS ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE : OPTION POLISSAGE FINITION		
	LAPIDAIRE OPTION A DIAMANT		
	LAPIDAIRE OPTION B PIERRES DE COULEUR		
CAP en 3 ans	RENTREYEUR OPTION A TAPIS	CFA Ecole d'ameublement de Paris	200bis boulevard Voltaire 75011 PARIS
	RENTREYEUR OPTION B TAPISERIES		
AUTOMOBILE			
CAP 1re année	MAINTENANCE DES VEHICULES Option A voitures particulières	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	7, rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS
2nde professionnelle	MAINTENANCE DES VEHICULES Option A voitures particulières		

ALIMENTATION - HOTELIERIE RESTAURATION

BOIS - AGENCEMENT

CAP 1re année	EBENISTE	CFA Ecole d'ameublement de Paris	200bis boulevard Voltaire 75011 PARIS
	CHARPENTIER BOIS	CFA Les Compagnons du devoir	1 place Saint-Gervais 75004 PARIS
	MENUISIER FABRICATION DE MENUISERIE MOBILIER ET AGENCEMENT		
CAP en 3 ans	ARTS DU BOIS OPTION A SCULPTEUR ORNEMANISTE	CFA Ecole d'ameublement de Paris	200bis boulevard Voltaire 75011 PARIS
	ARTS DU BOIS OPTION B TOURNEUR		
	ARTS DU BOIS OPTION C MARQUETEUR		

ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE

CAP 1re année	ELECTRICIEN	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	7 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS
		CFA L'EA-Campus Paris Gambetta	247 avenue Gambetta 75020 PARIS
		CFA Delépine	6 impasse Delépine 75011 PARIS
	MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
		CFA Paris Académie Entreprises	Lycée Hector Guimard : 19 rue Curial 75019 PARIS
	INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES	CFA L'EA-Campus Paris Gambetta	247 avenue Gambetta 75020 PARIS	
2nde professionnelle	MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
		CFA Delépine	6 impasse Delépine 75011 PARIS
		CFA L'EA-Campus Paris Gambetta	247 avenue Gambetta 75020 PARIS
	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	CFA L'EA-Campus Paris Gambetta	247 avenue Gambetta 75020 PARIS
	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
PRODUCTION MECANIQUE			
2nde professionnelle	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	CFA FERROVIAIRE	Lycée Chennevière Malézieux : 33 avenue Ledru Rollin 75012 PARIS

GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT - LOGISTIQUE

CAP 1re année	EMBALLEUR PROFESSIONNEL	CFA Ecole d'ameublement de Paris	200bis boulevard Voltaire 75011 PARIS
2nde professionnelle	GESTION-ADMINISTRATION	ACE : CFA POUR L'EXPERTISE COMPTABLE	58 rue du Professeur Gosset 75018 PARIS

HYGIENE

CAP 1re année	AGENT D'HYGIENE ET DE PROPETE	CAF SACEF	52-54 avenue du vieux chemin de Saint-Denis 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
---------------	-------------------------------	-----------	---

INDUSTRIES GRAPHIQUES

2nde professionnelle	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES OU PLURIMEDIA - PRODUCTIONS GRAPHIQUES	CFA Gobelins, l'Ecole de l'image	247 avenue Gambetta 75020 PARIS
	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES OU PLURIMEDIA- PRODUCTIONS IMPRIMEES		

CAP 1re année	BOUCHER	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
		CFA des métiers de la viande	37 boulevard Soult 75012 Paris
	BOULANGER	CFA Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris	64 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS
		CFA FERRANDI PARIS	28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
		CFA Les Compagnons du devoir	1 place Saint-Gervais 75004 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
	CHARCUTIER - TRAITEUR	CFA - Les Compagnons du devoir	1 place Saint-Gervais 75004 PARIS
		CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
	CHOCOLATIER - CONFISEUR	CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL, CAFE, RESTAURANT	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
		CFA Apprentis d'Auteuil	40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS

CAP 1re année	CREMIER-FROMAGER	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS	
		CFA du CIFCA	14 rue des fillettes 75018 PARIS	
	CUISINE	CFA Apprentis d'Auteuil	40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS	
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS	
		CFA FERRANDI PARIS	28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS	
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 PARIS	
		CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS	
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS	
	PÂTISSIER	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS	
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS	
		CFA Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris	64 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	
		CFA FERRANDI PARIS	28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS	
		CFA Les Compagnons du devoir	1 place Saint-Gervais 75004 PARIS	
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 PARIS	
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS	
	POISSONNIER - ECAILLER	CFA Médéric	Marché International de Rungis	
		CAF SACEF	52-54 avenue du vieux chemin de Saint-Denis 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE	
	PRIMEUR	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS	
		CFA du CIFCA	14 rue des Fillettes 75018 PARIS	
	PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATION	CFA CERFAL	Lycée Carcado Saisseval - 121 boulevard Raspail 75006 PARIS	
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS	
	2nde professionnelle	BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
			CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		BOULANGER-PÂTISSIER	CFA FERRANDI PARIS	32 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
	Ecole de Boulangerie et de		64 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS	

	Pâtisserie de Paris	
	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS

2nde professionnelle	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL, CAFE, RESTAURANT	CFA FERRANDI PARIS	32 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA Médéric	20, rue Médéric, 75017 Paris
		CFA Apprentis d'Auteuil	40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS
	CUISINE	CFA Médéric	20, rue Médéric, 75017 Paris
		CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA FERRANDI PARIS	32 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
	CFA Apprentis d'Auteuil	40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS	
POISSONNIER - ECAILLER	CFA Médéric	Marché international de Rungis	

MATERIAUX : METAUX - PLASTIQUES - PAPIER

2nde professionnelle	TECHNIQUE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	CFA Les Compagnons du devoir	1 place Saint-Gervais 75004 PARIS
----------------------	--------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------

METIERS DU BATIMENT

CAP 1re année	MENUISIER ALUMINIUM VERRE	CFA DE LA MIROITERIE	19 rue Friant 75014 PARIS
2nde professionnelle	TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT : Option A - Etudes et Economie	CFA du Bâtiment Saint-Lambert	7 rue Saint-Lambert 75015 PARIS
	TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT : Option B - Assistant(e) en Architecture		

RELATION CLIENT

CAP 1re année	EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	CFA du CIFCA	14 rue des fillettes 75018 PARIS
		CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
		CFA des métiers de la viande	37 boulevard Soult 75012 Paris
		CFA Stephenson	49 rue Stéphenson 75019 PARIS
	FLEURISTE	CFA Ecole des fleuristes de Paris	3 rue Hassard 75019 PARIS

RELATION CLIENT suite			
2nde professionnelle	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE : Option A Animation et gestion de l'espace commercial	CFA CODIS	10 rue du Paradis 75010 PARIS
	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE : Option B Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale		
	METIERS DE L'ACCUEIL		
SANTE - SOINS			
2nde professionnelle	OPTIQUE LUNETTERIE	AEPO-CFA de l'Optique	163 rue de Sèvres 75015 PARIS
SOCIAL			
CAP 1re année	ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF	CFA Paris Académie Entreprises	LP Edmond Rostand : 15 rue de l'Evangile 75018 PARIS
	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE		Lycée Jacques Monod : 44 rue des Jeuneurs 75002 PARIS
TEXTILE - HABILLEMENT			
CAP 1re année	METIERS DE LA MODE ET DU VÊTEMENT FLOU	CFA de l'Institut français de la mode	36 quai d'Austerlitz 75013 PARIS
	METIERS DE LA MODE ET DU VÊTEMENT TAILLEUR		

Formations à recrutement inter-académique A l'entrée en 1^{ère} professionnelle

Les élèves en montée pédagogique de l'Académie de Paris sont prioritaires, toutefois les formations suivantes sont ouvertes aux élèves d'autres académies

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
ALIMENTATION-HOTELLERIE- RESTAURATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE					
1ERE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
	ARTISANAT & METIERS D'ART : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	LYCEE			RECRUTEMENT NATIONAL
BOIS-AGENCEMENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	LYCEE	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
COMMUNICATIONS ET INDUSTRIES GRAPHIQUES					
1ERE PROFESSIONNELLE	FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES - ROUTAGE	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE TOLBIAC : 63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	OUVERT A VERSAILLES FERME A CRETEIL
GESTION - ADMINISTRATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	GESTION-ADMINISTRATION HORAIRES AMENAGES	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75013 PARIS ET SITE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	Modalités particulières de recrutement : UNIQUEMENT POUR LE BAC PRO - CLASSE A DOUBLE CURSUS. Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi-temps scolaire prendre contact avec l'établissement
PRODUCTIQUE - MECANIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES

CHIMIE - PHYSIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS CARTONS	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
SANTE - SOCIAL - SOINS					
1ERE PROFESSIONNELLE	PERRUQUIER - POSTICHEUR	LYCEE	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	ENTRETIEN D'INFORMATION AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE - ORTHOPEDIQUE	SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	RECRUTEMENT NATIONAL
TEXTILE - HABILEMENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR : CHAUSSURES	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES

Formations à recrutement académique A l'entrée en 1^{ère} professionnelle

Ces formations sont réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris (Cf. liste des pièces à fournir) ou scolarisés dans un établissement public parisien au cours de l'année 2019-2020

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
ALIMENTATION -HOTELLERIE- RESTAURATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	
		SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	CUISINE	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	
		SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS	
ARTS - ARTISANAT					
1ERE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS	
	ARTISANAT & METIERS D'ART : MARCHANDISAGE VISUEL	LP		SITE TOLBIAC -63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	
	ARTISANAT & METIERS D'ART: TAPIS D'AMEUBLEMENT	SEP	BOULLE ESAA	9 RUE PIERRE BOURDAN 75012 PARIS - ANNEXE 28 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS	
AUTOMOBILE					
1ERE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VEHICULES OPT MOTOCYCLE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITE 75018 PARIS	
	MAINTENANCES DES VEHICULES OPT VOITURES PARTICULIERES	LP			
BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPT. ETUDES & ECONOMIE.	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	
	AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT	LP			
	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPT. ASSISTANT EN ARCHITECTURE	LP			
	OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE	LP			
	INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI OPT. MACONNERIE	LP			
	TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS ŒUVRE	LP			
1ERE PROFESSIONNELLE	MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	SEP	LUCAS DE NEHOU	4 RUE DES FEUILLANTINES 75005 PARIS - ANNEXE 19 RUE FRIANT 75014 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	SEP	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	
BOIS - AGENCEMENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	SEP	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	
	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES.	SEP			

CHIMIE-PHYSIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	PROCEDES DE LA CHIMIE DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	ouverte aux élèves des académies de CRETIEL ET VERSAILLES pour la section européenne Anglais uniquement
1ere PROFESSIONNELLE	LABORATOIRE ET CONTROLE QUALITE	LP			
COMMERCE - VENTE					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ACCUEIL	SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
		LP	ARMAND CARREL	45 RUE ARMAND CARREL 75019 PARIS	
		LP	ABBE GREGOIRE	70 RUE TURBIGO 75003 PARIS ET ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRÉ 75009 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION : ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRÉ 75009 PARIS	
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS	
		SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS- ANNEXE : 6 BIS PLACE DES VOSGES 75004 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
LP	SUZANNE VALADON	7 RUE FERDINAND FLOCON 75018 PARIS			

1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION : PREOSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS	
		LYCEE	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
ELECTRICITE – ELECTRONIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	SYSTEMES NUMERIQUES OPT. RESEAUX INFORMATIQUES ET SYSTEMES COMMUNICANTS	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	SYSTEMES NUMERIQUES OPT. SURETE ET SECURITE DES INFRASTRUCTURES, DE L'HABITAT ET DU TERTIAIRE	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	SYSTEMES NUMERIQUES OPT. AUDIOVISUELS, RESEAU ET EQUIPEMENT DOMESTIQUES	LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES	LP	MARCEL DEPREZ	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS	
		LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	SEP	RASPAIL	5 BIS AVENUE MAURICE D'OCAGNE 75014 PARIS	
	TECHNICIEN DU FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	SEP			
	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	SEP			

PRODUCTIQUE- MECANIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	ETUDE ET DEFINITION PRODUITS INDUSTRIELS	LYCEE	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	MICROTECHNIQUES	LYCEE			
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN D'USINAGE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	LP			
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN OUTILLEUR	LP			
INDUSTRIES GRAPHIQUES					
1ERE PROFESSIONNELLE	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURI-MEDIAS OPT : PRODUCTIONS IMPRIMEES	LYCEE	MAXIMILIEN VOX	5 RUE MADAME 75006 PARIS	
	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURI-MEDIAS OPT : PRODUCTIONS GRAPHIQUES	LYCEE			

GESTION-ADMINISTRATION

1ERE PROFESSIONNELLE	GESTION-ADMINISTRATION	LP	CHARLES DE GAULLE	17 RUE LIGNER 75020 PARIS	Coloration : Assistant WEB et numérique
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		LP	SUZANNE VALADON	7 RUE FERDINAND FLOCON 75018 PARIS	Coloration : Agent de la fonction publique
		LP	ARMAND CARREL	45 RUE ARMAND CARREL 75019 PARIS	
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEME 75003 PARIS	
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS- ANNEXE : 6 BIS PLACE DES VOSGES 75004 PARIS	
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	Coloration : Assistant médico-social
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
		LP	ABBE GREGOIRE	70 RUE TURBIGO 75003 PARIS ET 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	Coloration : Assistant dans l'economie sociale et solidaire
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	

HYGIENE - PROPRETE- STERILISATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	HYGIENE PROPRETE STERILISATION	LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	
MATERIAUX - METAUX - PLASTIQUES - PAPIER					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	
METIERS DE LA SECURITE					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS- ANNEXE : 6 BIS PLACE DES VOSGES 75004 PARIS	
PHOTOGRAPHIE					
1ERE PROFESSIONNELLE	PHOTOGRAPHIE	LP	BRASSAI	8 RUE QUINAULT 75015 PARIS	
SANTE – SOIN					
1ERE PROFESSIONNELLE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	PROTHESE DENTAIRE	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	Le recrutement fait l'objet d'un test d'aptitude
1ERE PROFESSIONNELLE	OPTIQUE LUNETTERIE	SEP	FRESNEL	31 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS	
SOCIAL					
1ERE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPT. A DOMICILE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPT. EN STRUCTURE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS	
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS - ANNEXE : 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	SERVICES DE PROXIMITE, ET VIE LOCALE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
		LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS	
		LYCEE	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS - ANNEXE : 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	
TEXTILE - HABILLEMENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENTS	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011	
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	
		SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
		LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	
		SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR - MAROQUINERIE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011	
TRANSPORT- LOGISTIQUE - MAGASINAGE					
1ERE PROFESSIONNELLE	TRANSPORT	LYCEE	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	LOGISTIQUE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITE 75018 PARIS	

ALIMENTATION - HOTELIERIE RESTAURATION

1ère PROFESSIONNELLE	CUISINE	CFA Apprentis d'Auteuil	40 Rue Jean de la Fontaine, 75016 PARIS
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	35 rue Belliard, 75018 Paris



ACADEMIE DE PARIS

Rentrée 2020 – ANNEXE 17

**1ERE PROFESSIONNELLE
FORMATIONS PROPOSEES EN APPRENTISSAGE**

Il est nécessaire de prendre contact avec les établissements qui dispensent ces formations

NIVEAU	FORMATION	ETABLISSEMENT	ADRESSE
ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE			
1ère PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4 bis, rue des Rosiers, 75004 Paris
	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR		
	MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	7, rue de la Fontaine au Roi
		CFA PARIS ACADEMIE ENTREPRISES	Lycée Saint Nicolas 92, rue de Vaugirard, 75006 Paris
	TECHNICIEN EN MAINTENANCE DES SYSTEMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	CFA L'EA, les écoles des éco-activités	247, avenue Gambetta, 75020 Paris
	SYSTEMES NUMERIQUES OPTION RISC	CFA IMC ALTERNANCE	
GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT - LOGISTIQUE			
1ère PROFESSIONNELLE	GESTION-ADMINISTRATION	ACE : CFA POUR L'EXPERTISE COMPTABLE	58 Rue du professeur Gosset, 75018 PARIS
		CFA IGS	7, rue Pierre Dupont, 75010 Paris
		CFA CERFAL	2, rue Lacaze, 75014 Paris
INDUSTRIES GRAPHIQUES			
1ère PROFESSIONNELLE	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES OU PLURIMEDIA - PRODUCTIONS GRAPHIQUES	CFA Gobelins, l'école de l'image	247, avenue Gambetta, 75020 Paris
	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES OU PLURIMEDIA - PRODUCTIONS IMPRIMEES		

		CFA DES METIERS DE LA TABLE	17, rue Jacques Ibert, 75017 Paris
	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL, CAFE, RESTAURANT	CFA Apprentis d'Auteuil	40 Rue Jean de la Fontaine, 75016 PARIS
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	35 rue Belliard, 75018 Paris
		CFA DES METIERS DE LA TABLE	17, rue Jacques Ibert, 75017 Paris
	BOULANGERIE - PÂTISSERIE	CFA DES METIERS DE LA TABLE	

MATERIAUX : METAUX PLASTIQUE PAPIER

1ère PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	CFA LES COMPAGNONS DU DEVOIR	1 place Saint Gervais, 75004 Paris
----------------------	--	------------------------------	------------------------------------

MAINTENANCE DES VEHICULES

1ère PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VÉHICULES option A Voitures particulières	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	7, rue de la Fontaine au Roi
----------------------	---	--------------------------	------------------------------

METIERS DU BATIMENT

1ère PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT : Option A - Etudes et Economie	CFA DU BATIMENT SAINT-LAMBERT	7 rue Saint-Lambert, 75015 Paris
	TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT : Option B - Assistant(e) en Architecture		

OPTIQUE - LUNETTERIE

1ère PROFESSIONNELLE	OPTIQUE LUNETTERIE	AEPO - CFA de l'optique	163 rue de Sèvres, 75015 Paris
----------------------	--------------------	-------------------------	--------------------------------

PRODUCTION MECANIQUE

1ère PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	CFA Ferroviaire	Lycée Chennevière Malézizux 33, Avenue Ledru Rollin, 75012 Paris
----------------------	-------------------------------------	-----------------	---

RELATION CLIENT

1ère PROFESSIONNELLE	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE : Option A Animation et gestion de l'espace commercial	CFA STEPHENSON	50, rue Stephenson, 75018 Paris
		CFA CERFAL	2, rue Lacaze, 75014 Paris
		CFA DU CIFCA	14 rue des Fillettes, 75018 Paris
		CFA CODIS	10 rue de Paradis, 75010 Paris
	CFA CODIS		
	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE : Option B Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	CFA STEPHENSON	50, rue Stephenson, 75018 Paris
		CFA STEPHENSON	
		METIERS DE L'ACCEUIL	CFA CODIS
CFA Ferroviaire			24, rue Duperré, 75019 Paris

TEXTILE - HABILLEMENT

1ère PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR OPTION MAROQUINERIE	CFA LA FABRIQUE	8, avenue de la Porte de Champerret, 75017 Paris
----------------------	-------------------------------------	-----------------	--

FICHE CHANGEMENT D'ORIENTATION / PASSERELLE
A utiliser pour les situations 10, 16, 17 et 19 du tableau (Annexe 19)

Articles D 333-18-1, D 337-58 et D. 333-2 du code de l'éducation

NOM de l'élève :Prénom :INE de l'élève:
 Etablissement fréquenté en 2019-2020 : Classe : Année scolaire complète : oui - non
 Adresse complète du responsable légal :

 Téléphone : Courriel :@.....

Suivi des démarches engagées par l'élève et accompagnées par l'établissement d'origine :

Stage en ENTREPRISE réalisé – Nom de l'entreprise :	
Effectué du au	Champ d'activité :
Observations du tuteur :	

Stage 1 en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé - Nom de l'établissement :	
Effectué du au	Champ d'activité :
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	

Stage 2 en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé – Nom de l'établissement :	
Effectué du au	Nom de l'entreprise :
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	

Avis de l'établissement d'origine sur le projet d'élève :
Visa du chef d'établissement :

Baccalauréat Professionnel (s) visé(s)	Avis de l'équipe pédagogique et de la direction de l'établissement d'accueil			Visa de l'établissement d'accueil	Réservé Administration
	Sans opposition	Favorable	Défavorable (justifier)		

Date et signature de l'élève et de la famille :

Cette fiche est recueillie et renseignée par l'établissement d'origine de l'élève et envoyée à l'adresse : ce.affelnet@ac-paris.fr avant le 31 mai 2020 pour instruction en commission « réo – passerelle » réunie le 12 juin 2020

FICHE PARCOURS MLDS → 1^{ère} Pro

NOM de l'élève :Prénom :INE de l'élève:
 Etablissement fréquenté en 2019-2020 : Niveau :
 Date d'entrée dans le dispositif :
 Adresse complète du responsable légal
 Téléphone : Courriel :@.....

Suivi des démarches engagées par l'élève et accompagnées par la MLDS :

Stage 1 en ENTREPRISE réalisé – Nom de l'entreprise :	
Effectué du au	Champ d'activité :
Observations du tuteur :	

Stage 2 en ENTREPRISE réalisé – Nom de l'entreprise :	
Effectué du au	Champ d'activité :
Observations du tuteur :	

Stage 1 en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé - Nom de l'établissement :	
Effectué du au	Champ d'activité :
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	

Stage 2 en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé – Nom de l'établissement :	
Effectué du au	Nom de l'entreprise :
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	

Avis de l'établissement d'origine sur le projet de l'élève :

Visa du chef d'établissement

Baccalauréat Professionnel (s) visé(s)	Avis de l'équipe pédagogique et de la direction de l'établissement d'accueil			Visa de l'établissement d'accueil	Réservé Administration
	Sans opposition	Favorable	Défavorable (justifier)		

Date et signature de l'élève et de la famille :

Cette fiche est recueillie et renseignée par l'établissement d'origine de l'élève et envoyée à l'adresse : ce.affelnet@ac-paris.fr avant le 31 mai 2020 pour instruction en commission « réo – passerelle » réunie le 12 juin 2020.



PROCEDURE EXCEPTIONNELLE REORIENTATION – PASSERELLES *

QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION

A utiliser pour les situations 10,16, 17, 19 du tableau (Annexe 19)

**pour les élèves qui n'ont pas eu le temps en raison de la période de confinement, de préparer en amont leur réorientation, par la découverte et l'immersion en milieu professionnel ou en plateaux-techniques*

Articles D 333-18-1, D 337-58 et D. 333-2 du code de l'éducation

NOM de l'élève :**Prénom :****INE de l'élève:**
Etablissement fréquenté en 2018-2019 : **Classe :** **Année scolaire complète :** oui - non
Adresse complète du responsable légal :
.....
.....
.....
Téléphone : **Mail :**@.....

J'exprime ma motivation :

Classer par ordre de préférence

Intitulé du diplôme visé : (compléter)

Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme et j'explique comment j'ai découvert cette formation :

J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :

Intitulé du diplôme visé : (compléter)	
Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme et j'explique comment j'ai découvert cette formation :	_____
J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :	

Intitulé du diplôme visé : (compléter)	
Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme et j'explique comment j'ai découvert cette formation :	_____
J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :	

Avis du professeur principal : *(avis sur chaque formation demandée)*

Avis du/ de la psychologue de l'éducation nationale : *(avis sur chaque formation demandée)*

Avis du chef d'établissement :

Date et signature de l'élève et de la famille :

Ce questionnaire de motivation est recueilli et renseigné par l'établissement d'origine de l'élève et transmis à l'adresse : ce.affelnet@ac-paris.fr **avant le 31 mai 2020** pour instruction en commission « réo – passerelle » réunie le 12 juin 2020.

ANNEXE 19 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
1	1 CAP2	1CAP 2 autre spécialité			Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis voie pro peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : si la terminale CAP n'est pas envisageable, saisir en dernier vœu le redoublement (même spécialité, même établissement).	oui
2		2de pro	Avis favorable de l'établissement d'origine pour un changement de voie d'orientation (conseil de classe de 2de pro ou de 3 ^{ème}).		Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500 <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : si la terminale CAP n'est pas envisageable, saisie en dernier vœu le redoublement (même spécialité, même établissement).	oui
3		2GT	Avis favorable de l'établissement d'origine pour un changement de voie d'orientation (conseil de classe de 2de pro ou de 3 ^{ème}).		Annexe 1	oui
4	2 CAP2	1 ^{ère} pro autre champ professionnel	Titulaire du CAP Avis favorable de l'établissement d'origine.	/	Annexe 1	Non (Traité en Commission août)
5		1 ^{ère} Techno	Titulaire du CAP Avis favorable de l'établissement d'origine	/	Annexe 1 L'affectation est sous réserve de l'obtention du CAP.	oui
6	2de pro	2de GT	Avis favorable de l'établissement d'origine pour un changement de voie d'orientation (conseil de classe de 2de pro ou de 3 ^{ème}).	/	Annexe 1 Sécurité : Maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet. Saisir les notes réelles de l'élève.	oui

ANNEXE 19 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
7	2de pro	1CAP 2			Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, saisir en dernier vœu le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement). Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
8		Tle CAP2	Avis favorable de l'établissement d'origine. Uniquement pour un changement au sein de l'établissement d'origine.	/	<ul style="list-style-type: none"> •Supprimer le vœu de montée pédagogique. •Inscription de l'élève en Tle CAP dans SIECLE. •Signaler par mail au bureau des lycées : ce.dve@ac-paris.fr 	non
9		2de pro autre spécialité ou famille de métiers		/	Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, saisir en dernier vœu le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement) Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
10		1 ^{ère} pro autre champ professionnel	Avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil. + Avis IEN.		Annexe 1 + Annexe 18 Sécurité : Maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet. Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. Saisir les notes réelles de l'élève.	oui (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)

ANNEXE 19 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
11	2de pro	1 ^{ère} Techno	Avis favorable de l'établissement d'origine.	/	Annexe 1 Sécurité : Maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet. Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
12	2de GT	1CAP 2		/	Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement). Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
13		2de pro		/	Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement). Saisir les notes réelles de l'élève	oui
14	1 ^{ère} G	1 ^{ère} Techno	Avis favorable de l'établissement d'origine	/	Annexe 1	oui
15	1 ^{ère} Techno	1 ^{ère} Techno autres spécialité	Avis favorable de l'établissement d'origine pour un changement de voie d'orientation (conseil de classe de 2de ou de 1 ^{ère}).	/	Annexe 1 Si le passage en Tale T n'est pas envisageable, par sécurité, saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement).	oui

ANNEXE 19 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
16	2de GT	1 ^{ère} pro	Avis favorable de l'établissement d'origine. Conditions nécessaires avant positionnement : Candidat ayant accompli la scolarité complète d'une classe de 2nde dans un LGT + Avis IEN Si avis défavorable de l'établissement d'accueil, le vœu ne doit pas être saisi.	Bonus filière attribué automatiquement : 2500 pts	Annexe 1 + Annexe 18 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. Sécurité : saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement).	oui (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)
17	1 ^{ère} pro	1 ^{ère} pro autre spécialité	Avis favorable de l'établissement d'origine + Avis IEN	/	Annexe 1 + Annexe 18 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500.	oui (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)
18		1 ^{ère} Techno	Avis favorable de l'établissement d'origine.	/	Annexe 1	oui
19	1 ^{ère} Gén. ou Techno	1 ^{ère} Pro	Avis favorable de l'établissement d'origine. Conditions nécessaires avant positionnement : Candidat ayant accompli la scolarité complète d'une classe de 1ère dans un LGT + avis IEN Si avis défavorable de l'établissement d'accueil, le vœu ne doit pas être saisi		Annexe 1 + Annexe 18 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. Sécurité : pour les élèves de 1 ^{ère} Techno, saisir obligatoirement le vœu de redoublement (même formation, même établissement), en dernier.	(Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)
20	1 ^{ère} Gén	1 ^{ère} Techno	Avis favorable de l'établissement d'origine.		Annexe 1	oui

ANNEXE 19 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
21	1 ^{ère} Techno	1 ^{ère} Gén	Avis favorable de l'établissement d'origine.		Annexe 1	oui
22	Elèves relevant de dispositif de la MLDS	1 ^{ère} Pro	Dossier complet à fournir : -Entretien de situation - Annexe 18bis renseignée - Fiche de synthèse par les coordonnateur MLDS : compétences acquises et engagement du jeune dans le projet		Annexe 18 bis	Oui (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)

CORRESPONDANCES POUR UNE POURSUITE D'ETUDES EN BAC PRO APRES UN CAP

En fonction du CAP préparé par l'élève, un choix plus ou moins large de poursuites d'études peut être conseillé. Les tableaux suivants, établis selon les regroupements de formations présentés dans le guide ONISEP fin de 3^{ème} de l'académie – rentrée 2019, ont reçu la validation des Inspecteurs chargés des formations.

Lorsqu'il y a correspondance entre le diplôme d'origine et les spécialités de 1^{ère} professionnelle sollicitées, l'élève bénéficie automatiquement d'un **bonus de 1 500 points** dans le logiciel AFFELNET.

Un élève peut toutefois demander une formation qui ne correspond pas au diplôme qu'il a obtenu mais dans ce cas il n'aura pas de bonus.

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1 ^{ère} professionnelle 1500 points)
CAP Agent de sécurité	BAC Pro Métiers de la sécurité
CAP Agent de propreté et d'hygiène	BAC Pro Hygiène, propreté, stérilisation
CAP Agent de la qualité de l'eau	BAC Pro Hygiène, propreté, stérilisation BAC Pro Bio industries de transformations BAC Pro Laboratoire contrôle qualité BAC Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers carton
CAP Agent polyvalent de restauration	BAC Pro Boulanger-pâtissier
	BAC Pro Commercialisation et services en restauration
	BAC Pro Cuisine
CAP Arts et techniques du verre : option : décorateur sur verre	<i>Continuité de parcours :</i> <i>BMA Verrier décorateur - Hors Affelnet</i>
	Poursuite de parcours possible : BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : verrerie scientifique et technique
CAP Arts et techniques du verre : option : vitrailliste	<i>Continuité de parcours :</i> <i>BMA Verrier décorateur - Hors Affelnet</i>
CAP Arts de la broderie	Poursuite de parcours possible : BAC Pro Métiers de la mode – vêtements
	<i>Continuité de parcours : BMA Broderie - Hors Affelnet</i>
CAP Arts du bois option : marqueteur	<i>Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur
CAP Arts du bois option : tourneur	<i>Continuité de parcours :</i> <i>BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1 ^{ère} professionnelle 1500 points)
CAP Arts du bois option : sculpteur-ornemaniste	<i>Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
CAP Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	BAC Pro Boulanger – pâtissier
	BAC Pro Commercialisation et services en restauration
	BAC Pro Cuisine
CAP Boucher	BAC Pro Cuisine
CAP Boulanger	BAC Pro Boulanger – pâtissier
	BAC Pro Cuisine
CAP Carreleur mosaïste	BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment
	BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti
	BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
CAP Charcutier-traiteur	BAC Pro Cuisine
CAP Charpentier bois	BAC Pro Etude et réalisation d'agencement
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier – agenceur
CAP Coiffure	BAC pro Esthétique cosmétique parfumeur
	<i>BAC Pro Perruquier-posticheur (recrutement particulier)</i>
CAP Commercialisation et Services en Hôtel-Café- Restaurant	BAC Pro Commercialisation services en restauration
CAP Conducteur d'installations de production	BAC Pro Pilote de ligne de production
CAP Menuiserie Alu-verre	BAC Pro Menuiserie Alu-verre
CAP Cordonnerie multi-services	BAC Pro Métiers du cuir - option : chaussures
CAP Couvreur	BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment
	BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti
	BAC Pro Menuiserie Alu-verre
	BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
CAP Cuisine	BAC Pro Commercialisation et services en restauration
	BAC Pro Cuisine
CAP Ebéniste	BAC Pro Etude et réalisation d'agencement
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur
	<i>Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>
CAP Electricien	<u>Bac pro MELEC- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés</u>
	Bac pro Systèmes Numériques – option SSIHT – Sureté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire.
	Bac pro Systèmes Numériques – option ARED- Audiovisuels, réseau et équipement domestiques
	<u>Bac pro TMSEC- Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques</u>
	<u>Bac pro TISEC- Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques</u>

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle 1500 points)
CAP Employé de commerce multi spécialités	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Employé de vente spécialisé : produits alimentaires	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Employé de vente spécialisé : Produits d'équipement courant	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Employé de vente spécialisé : Services à la clientèle	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Employé de vente spécialisé : produits de librairie, papeterie, presse	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Esthétique cosmétique, parfumerie	BAC Pro Esthétique cosmétique, parfumerie
	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Fourrure	BAC Pro Métiers de la mode - vêtements
	BAC Pro Métiers du cuir – option : maroquinerie
CAP Horlogerie	BAC Pro Etude et définition de produits industriels
	BAC Pro Microtechniques
	BAC Pro Technicien d'usinage
	BAC Pro Technicien outilleur
	<i>Continuité de parcours : BMA Horlogerie - Hors Affelnet</i>
CAP Monteur en installations thermiques et climatiques	BAC Pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
	BAC Pro Technicien du froid et du conditionnement d'air
	BAC Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
CAP Monteur en installations sanitaires	BAC Pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
	BAC Pro Technicien du froid et du conditionnement d'air
	BAC Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
CAP Industries chimiques	BAC Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle 1500 points)
CAP Maintenance des véhicules Option : voitures particulières	BAC Pro Maintenance de véhicules Option : voitures particulières Option : motocycles
CAP Maroquinerie	BAC Pro Métiers du cuir option : chaussures option : maroquinerie
CAP Maintenance de bâtiments de collectivités	BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment
	BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti
	BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
CAP Menuisier en sièges	BAC Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier – agenceur
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	BAC Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier – agenceur
CAP Menuiserie installateur	Bac Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
	Bac Pro Technicien menuiserie-agenceur
Métiers de l'enseigne et de la signalétique	BAC Pro Métiers de l'électricité et des environnements connectés
	BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : métiers de l'enseigne et de la signalétique
CAP Métiers de la mode : chapelier modiste	BAC Pro Métiers de la mode – vêtements
CAP Métiers de la mode : vêtement flou	BAC Pro Métiers de la mode – vêtements
CAP Métiers de la mode : vêtement tailleur	BAC Pro Métiers de la mode – vêtements
CAP Opérateur/opératrice Logistique	BAC Pro Logistique
	Bac Pro Transport
CAP Outillages en outils à découper et à emboutir	BAC Pro Etude et définitions de produits industriels
	BAC Pro Maintenance des équipements industriels
	BAC Pro Microtechniques
	BAC Pro Technicien d'usinage
	BAC Pro Technicien outilleur
CAP Orthoprothésiste	BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne
	BAC Pro Services de proximité et vie locale
	BAC Pro Prothésiste dentaire
	BAC Pro Technicien en appareillage orthopédique. Dominante : orthoprothésie
CAP Pâtissier	BAC Pro Boulanger - pâtissier
	BAC Pro Cuisine
CAP Peintre applicateur de revêtements	BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment BAC Pro Intervention sur patrimoine bâti BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle 1500 points)
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne
	BAC Pro Services de proximité et vie locale
CAP Plumassière fleuriste en fleurs artificielles	BAC Pro Métiers de la mode - vêtements
CAP Podo-orthésiste	BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne
	BAC Pro Services de proximité et vie locale
	BAC Pro Technicien en appareillage orthopédique option podo-orthésie
CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage	BAC Pro Technicien en chaudronnerie industrielle
	BAC Pro Menuiserie aluminium-verre
	Bac Pro Ouvrages du bâtiment : métallerie
CAP Rentrayer option : Tapis	BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement
CAP Rentrayer option : Tapisserie	BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement
CAP Serrurier métallier	BAC Pro Technicien en chaudronnerie industrielle
	BAC Pro Ouvrages du bâtiment : métallerie
	BAC Pro Menuiserie Alu-verre
CAP Sérigraphie industrielle	BAC Pro Façonnage de produits imprimés, routage
	BAC Pro Réalisation de produits imprimés et plurimédia (productions graphiques, productions imprimées)
	<i>Continuité de parcours : BMA arts graphiques (ex graphisme et décors)- Hors Affelnet</i>
CAP Signalétique et décors graphiques	BAC Pro Artisanat et métiers d'art Option : Communication visuelle plurimédia
	<i>Continuité de parcours : BMA arts graphiques (ex graphisme et décors) – Hors Affelnet</i>
CAP Souffleur de verre Option : verrerie scientifique	BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : métiers de l'enseigne et de la signalétique
	BAC Pro Artisanat et métiers d'art Option : verrerie scientifique et technique
CAP Tailleur de pierre	BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti
	BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
CAP Tapissier – tapissière d'ameublement en décors	BAC Pro Artisanat et métiers d'art Option : tapisserie d'ameublement
CAP Tapissier – tapissière d'ameublement en siège	
CAP Vêtement de peau	BAC Pro Métiers de la mode vêtements

ACADEMIE DE PARIS RENTREE SCOLAIRE 2020 – ANNEXE 21 PAGE 1/2
FICHE DE DEMANDE D'AFFECTATION EN CLASSE DE 1^{ère} GENERALE (Sauf cursus à recrutement particulier)

- à remplir lisiblement par la famille sauf les parties grisées -

Emménageant Enseignement(s) de spécialité ou composition choisie non dispensée(s) dans le lycée d'origine

<p>NOM de l'établissement d'origine</p> <p>Classe suivie Année scolaire 2019 – 2020 :</p> <p>A remplir pour les élèves emménageant sur Paris : choix d'établissement</p> <p>Vœu 1</p> <p>Vœu 2</p> <p>Vœu 3</p>	<p>Nom de l'élève : Prénom :.....</p> <p>Date de naissance : Filles <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p> <p>Nom et prénom du représentant légal :</p> <p>Adresse : Arrondissement : District de résidence : <input type="checkbox"/> <u>District Nord</u> (8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements) <input type="checkbox"/> <u>District Est</u> (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) <input type="checkbox"/> <u>District Sud</u> (5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) <input type="checkbox"/> <u>District Ouest</u> (7^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements)</p> <p>Téléphoneadresse @ : LV1.....LV2.....</p> <p>Enseignements de spécialité (cochez les 3 enseignements comme indiqués sur la fiche dialogue) : <input type="checkbox"/> Arts (précisez l'enseignement) : <input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales (précisez la langue)..... <input type="checkbox"/> Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie <input type="checkbox"/> Mathématiques <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques <input type="checkbox"/> Littérature et langues et cultures de l'Antiquité <input type="checkbox"/> Physique chimie <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la Terre <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales</p> <p>Indiquez un 4^{ème} choix d'enseignement de spécialité pour le cas où la commission ne pourrait pas satisfaire l'un de ces 3 enseignements de spécialité : </p>		
<p>n° I.N.E de l'élève (*): (*) à renseigner obligatoirement</p>	<p>Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :</p>	<p>Moyenne annuelle de l'élève</p>	<p>Signature et Cachet de l'établissement :</p>
<p>Date :</p>		<p>Signature du responsable légal ou de l'élève majeur</p>	

Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris. Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'Indochine 75019 Paris

Pièces à joindre au dossier 1^{ère} générale :

Pour tous les élèves :

- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2018 – 2019, comportant la décision du conseil de classe,
- le cas échéant, photocopie de la décision d'orientation prise en commission d'appel,
- la copie de la fiche de dialogue,

EN PLUS, pour les élèves issus d'un établissement privé parisien ou ceux dont le représentant légal a emménagé à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur,

au choix parmi les suivants :

- quittance EDF ou quittance GDF récente,
- titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
- dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
- relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
- attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
- quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
- attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,

en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant

avec, dans le cas d'une garde alternée :

- une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
- photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).

et,

pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :

- l'attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,

pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :

la décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.



FICHE DE DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE DE 1^{ère} STD2A

- à remplir lisiblement par la famille sauf les parties grisées -

Emménageant Formation non dispensée dans le lycée d'origine Spécialité non dispensée dans le lycée d'origine

NOM de l'établissement d'origine	Nom de l'élève : Prénom : Date de naissance : Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Nom et prénom du représentant légal : Adresse : Arrondissement : Téléphone adresse @ : LV1.....LV2..... Spécialité.....
---	---

Classe suivie Année scolaire 2019 – 2020 :	
--	--

n° I.N.E de l'élève (*): (*) à renseigner obligatoirement	Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :	Signature du chef d'établissement : Cachet de l'établissement :
--	--	--

VŒUX DE POURSUITE D'ÉTUDES

Vœu	à titre indicatif, préciser l'enseignement choisi	établissements sollicités	Cadre réservé à l'établissement demandé
① ardt :	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – précisez le motif : Cachet et Signature :
② ardt :	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – précisez le motif : Cachet et Signature :
③ ardt :	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – précisez le motif : Cachet et Signature :

Date :	Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :
---------------	--

Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.

Pièces à joindre au dossier 1^{ère} STD2A :

Pour tous les élèves :

- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2019 – 2020, comportant la décision du conseil de classe
- le cas échéant, photocopie de la décision d'orientation prise en commission d'appel,
- une enveloppe de format courant, libellée à l'adresse de la famille et timbrée.

EN PLUS, pour les élèves issus d'un établissement privé parisien ou ceux dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur,

au choix parmi les suivants :

- quittance EDF ou quittance GDF récente,
- titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
- dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
- relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
- attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
- quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
- attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,

en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :

- une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
- photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).

et,

pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :

- l'attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,

pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :

- la décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

DEMANDE D'ADMISSION EN TERMINALE DE CAP ou TERMINALE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Emménageant Spécialité non dispensée dans le lycée d'origine

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
<p style="text-align: right;">Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> (a)</p> <p>INE de l'élève (*) :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p>	<p>NOM et Prénom du représentant légal :</p> <p>Adresse :</p> <p style="text-align: right;">Ardt :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel :</p>
SCOLARITÉ 2019 – 2020	
<p>Etablissement fréquenté (a)</p> <p> <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat (réussite à l'examen d'entrée) <input type="checkbox"/> Etranger hors AEFÉ et Mission laïque (tests de vérification des connaissances) </p> <p>NOM de l'établissement fréquenté :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Classe suivie en 2019 - 2020 (a)</p> <p> <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> Terminale de CAP <input type="checkbox"/> 1^{ère} professionnelle <input type="checkbox"/> Terminale de Baccalauréat Professionnel </p> <p>mentionnez l'intitulé exact de la spécialité :</p> <p>Langue Vivante 1 : Langue Vivante 2 :</p>	
VŒU D'ÉTABLISSEMENT <i>Précisez, à titre indicatif, le nom de l'établissement souhaité</i>	CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ
<p>.....</p> <p>Arrondissement :</p>	<p> <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – précisez le motif : </p> <p>Date : Cachet et Signature :</p>
<p>.....</p> <p>Arrondissement :</p>	<p> <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – précisez le motif : </p> <p>Date : Cachet et Signature :</p>

Date :

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

cochez la case correspondante. (*) L'INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les élèves :

- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2019 – 2020,
- si la demande concerne un redoublement de terminale :*
le relevé de notes obtenues au CAP ou au Baccalauréat Professionnel.

EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
 - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
 - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,*
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

Pièces à joindre au dossier :

Pour tous les élèves :

- la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2018 – 2019,
- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2019 – 2020,
- si la demande concerne un doublement de terminale :*
le relevé de notes obtenues au Baccalauréat.

EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
 - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
 - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,*
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

Pièces à joindre au dossier :

Pour tous les élèves :

- la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2018 – 2019,
- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2019 – 2020,
- si la demande concerne un doublement de terminale :*
le relevé de notes obtenues au Baccalauréat.

EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
 - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
 - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,*
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION
d'un dossier de demande d'affectation**

(à remettre lors d'un dépôt de dossier de demande d'affectation quelque soit le niveau d'affectation concerné)

à pré-remplir par la famille

NOM de l'élève : prénom :
.....

Date de naissance : / /

Classe :

Date :

Signature du représentant légal :

à remplir par l'établissement d'origine

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de demande d'affectation pour une entrée en
parvenue le

Date :

Cachet de l'établissement :

Calendrier de remontée des places vacantes - Lycée

Dates des remontées	Niveaux et formations concernées
Mardi 2 juin 2020	Formations à recrutement particulier (SI, binationales, double-cursus, S2TMD, CHASE), niveaux Première et Terminale
Mercredi 17 juin 2020	1 ^{ère} générale – enseignements de spécialité
Jeudi 2 juillet 2020	1 ^{ère} Générale – STD2A – S2TMD <i>(en vue de la préparation de la commission du 9 juillet)</i>
Mercredi 8 juillet 2020	2 ^{de} GT – 2 ^{de} professionnelle – 1 ^{ère} année CAP – 1 ^{ère} (pour AFFELNET TOUR 2) - automatique
Mercredi 15 juillet 2020	Tout niveau
Vendredi 4 septembre 2020	Tout niveau
Lundi 14 septembre 2020	Tout niveau

**FICHE DE CONCLUSIONS MÉDICALES
POUR UNE ADMISSION EN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL**
destinée à être insérée dans le dossier d'admission

ETABLISSEMENT :

Classe fréquentée :

Le Médecin coche une croix rouge si l'élève présente une contre-indication médicale.

Dans ce cas, le chef d'établissement doit vérifier que les vœux d'affectation sont compatibles avec la contre – indication.

Le Médecin coche la case suivante si l'élève présente une maladie grave justifiant le passage devant la commission médicale

prioritaire du 15 Juin 2020.

Dans ce second cas, le chef d'établissement adresse ce document au secrétariat du Docteur CARTACHEFF, Médecin Conseiller auprès du Directeur de l'Académie, pour le **22 mai 2020**, accompagné de la photocopie de la fiche des vœux d'affectation demandés par la famille.

NOM et PRÉNOM de l'ÉLÈVE :

.....

né(e) le : **âge :** **examiné(e) le :**

.....

par le Docteur :

.....

Conclusions de l'examen clinique :

pas de contre-indication

contre-indication (s) aux conditions et postes de travail suivants : (notamment problèmes de vision des couleurs)

Observations :

- avis concernant le travail sur machines dangereuses :

- protections individuelles indispensables (les préciser) :

Date :

Cachet et signature du médecin :



Demande d'affectation médicale prioritaire
en lycée - Année 2020/2021
concerne les élèves sans PPS

**CERTIFICAT MÉDICAL
 CONFIDENTIEL À RETOURNER
 AU DOCTEUR CARTACHEFF
 MÉDECIN CONSEILLER DU
 DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE
 DE PARIS**

Service Médical en faveur des élèves
 Bureau 1057
 12, boulevard d'Indochine CS 40 049 - 75933 Paris cedex 19

Affaire suivie par : Dr Ivan CARTACHEFF

Téléphone : 01 44 62 47 31

Mél : ivan.cartacheff@ac-paris.fr

**Commission du 15
 juin 2020**

**Ce document doit être
 retourné dûment complété
 avant le 22 mai 2020**

Nom et Prénom de

l'élève :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Etablissement scolaire actuel :

Classe :

Pathologie : (donner les éléments essentiels et les contre-indications
 médicales ou indications particulières)

Orientation demandée

Section(s)
 et nom des lycées (*plusieurs si possible*)

Date, Nom et signature du médecin de l'éducation nationale ou du médecin
 traitant :

PS : joindre obligatoirement

- 1- la fiche de conclusion médicale pour l'orientation (*si voie professionnelle*)
- 2- un argumentaire sur la demande rempli par la famille ou le médecin
- 3- les éléments complémentaires sur les incapacités / soins / hospitalisations
 (*comptes-rendus médicaux ...*)
- 4- la fiche de vœux signée par la famille ou fiche de vœux Affelnet

Fiche de liaison

Commission d'affectation prioritaire handicap

Ce document est à renseigner par les psy-En. Cette fiche permet d'éclairer les membres de la commission en apportant des éléments complémentaires.

Nom du PsyEN :

CIO :

Elève - Nom : Prénom : Date de Naissance :
Nom de l'établissement : Classe fréquentée :

Avertissement : certaines formations étant très demandées, il convient de conseiller à l'élève et sa famille de candidater sur plusieurs spécialités.

Projet 1 Formations/Spécialités :

Etablissements visés :

Démarches entreprises :

Passpro avec aménagements Si non pourquoi :

Mini-stage

Journée portes ouvertes

Autres :

Avis du PsyEN :

Arguments pour soutenir le projet (type de formations, de lieux d'accueil, etc.)

Réserves, contraintes liées au handicap, etc.

Projet 2 Formations/Spécialités :

Etablissements visés :

Démarches entreprises :

Passpro avec aménagements Si non pourquoi :

-
- Mini-stage
 - Journée portes ouvertes
 - Autres :
-

Avis du PsyEN :

Arguments pour soutenir le projet (type de formations, de lieux d'accueil, etc.)

.....
.....
.....
.....

Réserves, contraintes liées au handicap, etc.

.....
.....

Le-la Psy En devra informer la famille de la transmission de ces éléments aux membres de la commission et devra recueillir leur accord.

Fiche à transmettre au reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr avant le 22/05/2020

DEMANDE DE REVISION SUR AFFECTATION
AFFECTATION AFFELNET

Niveau concerné :

Formulaire à utiliser exclusivement du 1^{er} juillet au 13 juillet 2020

Cadre à remplir par la famille

NOM de l'élève : **Prénom** :

Date de naissance :/...../..... Sexe * : F M

Nom et adresse du représentant légal 1: Arrondissement :

Téléphone domicile 1:..... Portable :

Adresse mail du représentant légal 1:.....

Nom du représentant légal 2 et adresse (si différente de la précédente) :..... Arrondissement :

Téléphone domicile 2 :..... Portable :.....

Adresse mail du représentant légal 2 :.....

Classe suivie en 2019/2020 :..... LV1 :..... LV2 :.....

Collège 2019/2020 :..... Commune et code postal :

Etablissement d'affectation 2020/2021 : Arrdt :

Etablissement sollicité (choix n° 1): Arrdt :

Etablissement sollicité (choix n° 2) : Arrdt :

Motif de la demande :

.....

.....

(*) J'inscris mon enfant dans l'établissement désigné par la procédure AFFELNET et sollicite un changement d'établissement.
Date :
Signature du ou des représentants légaux :

(*) Je refuse d'inscrire mon enfant dans le lycée désigné par la procédure AFFELNET. Je suis informé (e) qu'il perd ainsi le bénéfice de son affectation et la possibilité d'une affectation sur un de ses autres vœux formulés lors de la procédure AFFELNET. Sa situation sera réexaminée de manière non prioritaire pour une affectation dans un établissement disposant de places vacantes.

Le chef de l'établissement d'affectation atteste que :

(*) L'élève est inscrit au lycée

(*) La famille a refusé d'inscrire son enfant dans l'établissement

Date :

Cachet et signature du chef d'établissement :

DÉCISION DE LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE chargée des lycées

Changement autorisé pour le lycée : Date

Changement refusé. Motif : Signature

..... Catherine Mercier-Benhamou

Cette demande de changement d'établissement équivaut à un recours gracieux concernant la décision d'affectation initiale. Une seule demande peut être formulée par la famille entre le 1^{er} juillet et le 13 juillet 2020 (*) Cochez la case concerné

ACCUSE DE RECEPTION DE VOTRE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT

ATTENTION : document à conserver par la famille

Nom et adresse d'établissement d'affectation	<u>Cachet de l'établissement scolaire</u> (signature de la personne habilitée)
---	---

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu en date du

La demande exceptionnelle de changement d'établissement concernant l'élève :

Nom :

Prénom

Classe 2019-2020 :

Information importante à l'attention de la famille

Cet accusé de réception valide le dépôt de votre demande de changement d'établissement, et ne préjuge en rien sa recevabilité. L'ensemble du dossier est transmis pour traitement au rectorat de l'académie de Paris et décision de la directrice académique des services de l'éducation nationale chargée des lycées. Une copie de votre demande est conservée dans l'établissement d'affectation.

Rappel : Une seule demande de changement exceptionnel d'établissement est autorisée entre le 1^{er} juillet et le 13 juillet 2020. Cette demande équivaut à un recours gracieux concernant la décision initiale d'affectation. En cas de non inscription dans l'établissement d'affectation initial, vous êtes informés que vous perdez le bénéfice de l'affectation et la possibilité d'obtenir une affectation sur un autre des vœux formulés lors de la procédure AFFELNET.

L'instruction de votre demande est assurée par :

Rectorat de l'académie de Paris, Division Vie de l'Elève – DVE 3

12, boulevard d'Indochine C 40 049 - 75933 Paris Cedex 19

01 44 62 40 40

Pour joindre le service, utilisez la plate-forme « Parents-contactez-nous » au lien suivant :

www.ac-paris.fr/portail/lyce



La réponse à votre demande vous sera communiquée par écrit à compter du :

- **13 juillet 2020**, pour toute demande déposée auprès de l'établissement d'affectation avant le 7 juillet 2020.
- **24 août 2020**, pour toute demande déposée auprès de l'établissement d'affectation entre le 7 juillet 2020 et le 13 juillet 2020.

Interruption de la procédure de demande de changement d'établissement pour les élèves nouvellement affectés entre le 18 mai et le 15 octobre 2020 afin de stabiliser les effectifs des établissements

Aucune information relative à cette demande ne sera délivrée par téléphone ou en présentiel avant la date indiquée.

- Fiche de candidature -

- ÉDUCATION RÉCURRENTÉ** **DROIT AU RETOUR EN FORMATION**
 (case à cocher uniquement si le candidat a enregistré sa demande dans l'application « Reviens te former »)

IDENTITÉ DU CANDIDAT	À renseigner par le Centre d'Information et d'orientation
<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance : Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p> <p>Nom et prénom du représentant légal :</p> <p>Adresse du représentant légal :</p> <p>Adresse du candidat (si celui-ci est majeur) :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel :</p>	<p>Classe concernée pour 2020 - 2021 :</p> <p><input type="checkbox"/> PREMIÈRE ANNEE DE CAP</p> <p><input type="checkbox"/> SECONDE PROFESSIONNELLE</p> <p><input type="checkbox"/> SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE</p> <p><input type="checkbox"/> PREMIÈRE PROFESSIONNELLE</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} STI2D – 1^{ère} STL – 1^{ère} STMG – 1^{ère} ST2S – 1^{ère} STHR</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} générale</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} S2TMD – 1^{ère} STD2A</p> <p><input type="checkbox"/> TERMINALE CAP</p> <p><input type="checkbox"/> TERMINALE BACCALaurÉAT PROFESSIONNEL</p> <p><input type="checkbox"/> TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE</p> <p>Cachet du CIO</p>

VŒUX DU CANDIDAT

Vœux	Diplôme et spécialités demandés (lister les 3 enseignements de spécialité pour la 1 ^{ère} générale)	Etablissements souhaités	Cadre réservé à l'établissement sollicité
①	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : Date : Cachet et signature :
②	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : Date : Cachet et signature :
③	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : Date : Cachet et signature :
④	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : Date : Cachet et signature :

DATE :	SIGNATURE DU CANDIDAT :	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL (facultative si le candidat est majeur) :
--------	-------------------------	--

N'est pas à renseigner si les formations relèvent de la procédure AFFELNET, lorsque le dossier est déposé dans les délais permettant la prise en compte du vœu dans AFFELNET. A renseigner uniquement lorsque les dossiers sont examinés par les chefs d'établissement en commission.

(2/4)

NOM du candidat :		Prénom :	
PARCOURS SCOLAIRE			
Classes suivies et établissements fréquentés durant les 3 années ayant précédé l'interruption des études			
ANNÉE	CLASSE (spécialité option)	ÉTABLISSEMENT (Nom et adresse)	Langue Vivante étudiée (LV 1)
2017 – 2018			
2018 – 2019			
2019 – 2020			
Date d'interruption des études :/...../.....			
Motif de l'interruption :			
.....			
.....			
DIPLÔMES OBTENUS			
.....		Date :/...../.....	
.....		Date :/...../.....	
.....		Date :/...../.....	
EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES (emplois occupés, stages suivis)			
.....			
.....			
.....			
.....			
SITUATION À LA DATE DE LA DEMANDE			
<input type="checkbox"/> demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> salarié (préciser le type d'emploi) : <input type="checkbox"/> stage : <input type="checkbox"/> autre situation (préciser) :			

Pièces à joindre, en photocopie :

- les bulletins de l'année scolaire ayant précédé l'interruption des études,
- deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom du candidat si celui-ci est majeur, au choix parmi les suivants : * facture EDF ou facture GDF récente, dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso), * relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse parisienne, attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée, * selon le cas : titre de propriété ou contrat de location en cours de validité, taxe d'habitation récente (recto-verso) à l'adresse déclarée, quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance du candidat

PROJET DU CANDIDAT	
NOM :	Prénom :
Diplôme envisagé :	Classe :
Etablissement :	
Motivation du candidat :	

Cette fiche doit être transmise à la DVE – Bureau des affectations en lycée.

Procédure d'affectation informatisée AFFELNET pour les demandes d'admission en :
seconde générale, seconde professionnelle ou première année de CAP,
première professionnelle, première technologique série STI2D –STL – STMG – ST2S.

Procédure d'affectation manuelle pour les demandes d'admission en:
terminale de CAP, terminale de baccalauréat professionnel,
classe de 1^{ère} générale — 1^{ère} S2TMD – 1^{ère} STD2A,
classe de terminale générale et technologique.

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

NOM du candidat : Prénom :

NOM du psychologue de l'Education Nationale :

Signature :

AVIS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE CIO SUR LE PROJET DE REPRISE D'ÉTUDES DU CANDIDAT

*L'avis de la directrice ou du directeur de CIO est obligatoire.
 En cas de demandes multiples, l'avis doit être précisé pour chacune d'entre elles.*

- | | | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="radio"/> première année de CAP | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> seconde professionnelle | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> seconde générale et technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première professionnelle | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première générale | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale CAP | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale baccalauréat professionnel | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale générale et technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |

NOM de la directrice ou du directeur de CIO :

Signature :

AVIS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE ACADÉMIQUE

à remplir par l'administration

- FAVORABLE RÉSERVÉ

Observations :

Date :

Signature de la DASEN ou de son représentant :

2^{DE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
Formations de l'Académie de Créteil ouvertes aux élèves parisiens

SECTIONS INTERNATIONALES		
• Anglais (Américain)	• Arabe littéral	Lycée International de L'EST PARISIEN 1 Promenade Marco Polo 93 NOISY-LE-GRAND
• Chinois (Mandarin)	• Portugais (Brésilien)	

AGRICULTURE - HORTICULTURE	
<input type="checkbox"/> Enseignement optionnel EATDD (Ecologie, Agronomie- Territoire-Développement Durable) + SES	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE

2^{DE} PROFESSIONNELLE

AGRICULTURE : CONSEIL – VENTE	
<input type="checkbox"/> Conseil vente Procédure PASSPRO	Lycée Louis LUMIERE Rue Louis Lumière 77 CHELLES Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
AGRICULTURE : ELEVAGE, AMENAGEMENT, FORET	
<input type="checkbox"/> Productions PASSPRO	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
<input type="checkbox"/> Nature jardin paysage forêt PASSPRO	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 93 MONTREUIL Lycée Adolphe CHERIOUX 195 Rue Julian Grimau 94 VITRY-SUR-SEINE
AGRICULTURE : SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	
<input type="checkbox"/> Services aux personnes et aux territoires PASSPRO	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE

AERONAUTIQUE

<input type="checkbox"/> Métiers de l'aéronautique PASSPRO	LP Aristide BRIAND 120 Avenue Aristide Briand 93 LE BLANC MESNIL
--	--

AUTOMOBILE – ENGIN

<input type="checkbox"/> Maintenance des matériels 2 ^{nde} commune	LPO de Coulommiers 6 rue des Templiers 77 COULOMMIERS Lycée Jacques PREVERT 7 Avenue Jean Jaurès 77 COMBS LA VILLE	
<input type="checkbox"/> Maintenance de véhicules automobiles 2 ^{nde} commune	Lycée Gustave EIFFEL 4 Avenue d'Ormes 77 LA VARENNE	Lycée Jacques PREVERT 7 Avenue Jean Jaurès 77 COMBS LA VILLE
	LPO de Coulommiers 6 Rue des Templiers 77 COULOMMIERS	Lycée Denis PAPIN 34 Avenue Michelet 93 LA COURNEUVE
	Lycée Jacques BREL 90 Avenue d'Alfortville 94 CHOISY LE ROI	
<input type="checkbox"/> Réparation des carrosseries	LPO de Coulommiers 6 Rue des Templiers 77 COULOMMIERS	

BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS

<input type="checkbox"/> Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	Lycée les PANNEVELLES 7 Route de Chalautre La Petite 77 PROVINS Lycée Benjamin FRANKLIN rue de la Forêt 77 LA ROCHETTE Lycée Claude Nicolas LEDOUX 1 Boulevard de Paris 93 PAVILLONS SOUS BOIS
---	--

HYGIENE - ENVIRONNEMENT

<input type="checkbox"/> Gestion des pollutions et protection de l'environnement	LP Jean Pierre TIMBAUD 103 Avenue de la République 93 AUBERVILLIERS
--	---

IMPRIMERIE

<input type="checkbox"/> Métiers des industries graphiques et de la communication Recrutement national	Lycée André MALRAUX 4 Avenue du Lycée 77 MONTEREAU FAULT YONNE
--	---

PRODUCTIQUE - MECANIQUE

<input type="checkbox"/> Traitement des matériaux PASSPRO	Lycée CONDORCET 31 Rue Désiré Chevalier 93 MONTREUIL-SOUS-BOIS
---	--

TEXTILE - HABILLEMENT	
<input type="checkbox"/> Métier de la mode vêtements PASSPRO	Lycée Flora TRISTAN 12 Avenue du 8 Mai 1945 77 MONTEREAU-FAULT-YONNE
<input type="checkbox"/> Métier du cuir 2 ^{nde} commune PASSPRO	Lycée Flora TRISTAN 12 Avenue du 8 Mai 1945 77 MONTEREAU-FAULT-YONNE Lycée Frédéric Bartholdi 12, rue de la Liberté 93200 SAINT DENIS

1^{RE} ANNEE DE CAP

AGRICULTURE - ELEVAGE - AMENAGEMENT - FORET		
<input type="checkbox"/> Métiers de l'agriculture PASSPRO	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	EREA STENDHAL 6, rue Désiré Dautier 94 BONNEUIL SUR MARNE
<input type="checkbox"/> Jardinier paysagiste PASSPRO	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	Lycée Adolphe CHERIOUX 195 Rue Julian Grimau 94 VITRY-SUR-SEINE
AUTOMOBILE - ENGIN		
<input type="checkbox"/> Maintenance de matériels	LPO de Coulommiers 6 Rue des Templiers 77 COULOMMIERS	
<input type="checkbox"/> Maintenance des matériels : option matériel de construction et de manutention	Lycée les PANNEVELLES 7 Route de Chalaute La Petite 77 PROVINS	
<input type="checkbox"/> Maintenance des matériels : option matériels d'espaces verts	Lycée Jacques PREVERT 7 Avenue Jean Jaurès 77 COMBS LA VILLE	Lycée Denis PAPIN 34 Avenue Michelet 93 LA COURNEUVE
BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS		
<ul style="list-style-type: none"> • Conducteur engins travaux publics carrières • Constructeur canalisations travaux publics • Constructeur de routes 	Lycée les PANNEVELLES 7 Route de Chalaute La Petite 77 PROVINS	
<input type="checkbox"/> Staffeur ornemaniste PASSPRO Recrutement national	Lycée du GUE A TRESMES Rue du Gué 77 CONGIS SUR THEROUANNE	
MATERIAUX - METAUX - PLASTIQUES - PAPIER		
<input type="checkbox"/> Ferronnier d'art PASSPRO	LP Denis Papin 34, avenue Michelet 93 LA COURNEUVE	
<input type="checkbox"/> Métiers de la céramique PASSPRO Recrutement national	Lycée du GUE A TRESMES Rue du Gué 77 CONGIS SUR THEROUANNE	

TEXTILE - HABILLEMENT

<input type="checkbox"/> Maroquinerie PASSPRO	Lycée Bartholdi 12 rue de la Liberté 93 SAINT DENIS
<input type="checkbox"/> Métiers de la blanchisserie PASSPRO	Lycée Charles BAUDELAIRE Boulevard du Chevalier Bayard 77 MEAUX
<input type="checkbox"/> Métier de la mode : vêtement tailleur PASSPRO	Lycée Flora TRISTAN 12 Avenue du 8 Mai 1945 77 MONTEREAU-FAULT-YONNE
TRANSFORMATIONS	
<input type="checkbox"/> Propreté de l'environnement urbain, collecte et recyclage	Lycée Jean-Pierre TIMBAUD 103 Avenue de la République 93 AUBERVILLIERS

1^{RE} PROFESSIONNELLE AGRICOLE

AGRICULTURE : CONSEIL - VENTE

<input type="checkbox"/> Technicien conseil/vente : produits de jardin	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
--	---

AGRICULTURE : ELEVAGE, AMENAGEMENT, FORET

<input type="checkbox"/> Conduite et gestion exploitation : Productions animales	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE
<input type="checkbox"/> Aménagements paysagers	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 93 MONTREUIL Lycée Adolphe CHERIOUX 195 Rue Julian Grimau 94 VITRY-SUR-SEINE	
<input type="checkbox"/> Productions horticoles	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 93 MONTREUIL Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT	

AGRICULTURE : SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES

<input type="checkbox"/> Services aux personnes et aux territoires	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE
--	--

BREVETS DES METIERS D'ART

BREVET DES METIERS D'ART

<input type="checkbox"/> Céramique Recrutement national	
<input type="checkbox"/> Volumes : Staff Matériaux Associés Recrutement national	Lycée du GUE A TRESMES Rue du Gué 77 CONGIS SUR THEROUANNE
<input type="checkbox"/> Ferronnier d'Art	Lycée Denis PAPIN 34 Avenue Michelet 93 LA COURNEUVE

**FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES OUVERTES AUX
ELEVES DOMICILIES A PARIS**

**1^{ère} ANNEE DE CAP
SECONDE PROFESSIONNELLE**

AÉRONAUTIQUE	
<p>✓ seconde professionnelle Métiers de l'Aéronautique</p> <p>✓ 1^{ère} année de CAP : Aéronautique option avionique</p> <p>Procédure PASSPRO</p>	<p>L.P. Alexandre DENIS Lycée des métiers de l'aéronautique, du transport et de la logistique</p> <p>MONTMIRAULT 91590 CERNY Téléphone 01 64 57 60 22</p> <p style="text-align: center;">Internat Garçons – Filles</p> <p>Recrutement national Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information.</p>
ALIMENTATION - HOTELLERIE	
<p>✓ seconde professionnelle Métiers de l'Alimentation</p> <p>Procédure PASSPRO</p>	<p>L.P. CHATEAU des COUDRAIES Lycée des métiers de bouche et de l'hôtellerie</p> <p>Château des Coudraies 91450 ETIOLLES Téléphone 01 69 89 21 21</p> <p style="text-align: center;">Internat Garçons – Filles</p> <p>L.P. Les CÔTES de VILLEBON Lycée des métiers de bouche, du commerce et de l'industrie</p> <p>3 rue Henri Etlin 92190 MEUDON Téléphone 01 46 01 55 00</p> <p>L.P. Auguste ESCOFFIER Lycée des métiers de la gastronomie et des techniques du froid</p> <p>77 rue de Pierrelaye 95610 ERAGNY Téléphone 01 34 02 40 80</p> <p style="text-align: center;">Internat Garçons – Filles</p> <p>Lycée des métiers des services hôteliers et de tourisme</p> <p>Place François RABELAIS 78042 GUYANCOURT Téléphone 01 30 96 12 00</p> <p>Attention : accès inter académique très limité</p> <p>Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information.</p>

AGRICULTURE - ELEVAGE – AMENAGEMENT - FORET

<p>✓ seconde professionnelle : Productions végétales</p>	<p>Lycée AGRICOLE et HORTICOLE DE CHAMBOURCY</p> <p>Route forestière des princesses 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE Téléphone 01 30 87 18 03</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Recrutement spécifique - Entretien d'information.</p>
<p>✓ seconde professionnelle : Nature Jardin Paysage Forêt</p>	
<p>✓ 1^{ère} année de CAP : Métiers de l'agriculture</p>	

AUTOMOBILE - ENGIN

<p>✓ seconde professionnelle commune : Maintenance des matériels</p>	<p>Lycée polyvalent Antoine LAVOISIER</p> <p>44 boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE Téléphone 01 34 79 66 30</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>
	<p>Lycée polyvalent Charles PETIET</p> <p>65 boulevard Gallieni 92390 VILLENEUVE LA GARENNE Téléphone 01 41 47 40 00</p>

BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS

<p>✓ seconde professionnelle : Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics</p>	<p>Lycée polyvalent Antoine LAVOISIER</p> <p>44 boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE Téléphone 01 34 79 66 30</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ 1^{ère} année de CAP : Conducteur d'engins : travaux publics et carrières</p>	
<p>✓ 1^{ère} année de CAP : Constructeur de routes</p>	

BOIS - AMEUBLEMENT

✓ 1^{ère} année de CAP : **Charpentier - bois**

L.P. Gustave EIFFEL
9 avenue de la République
91300 MASSY
Téléphone 01 69 20 09 43

✓ 1^{ère} année de CAP : **Menuisier – Installateur**

L. P. Pierre MENDES-France
1 rue de Goussainville
95400 Villiers-le-Bel
Téléphone 01.34.38.31.00

ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE

✓ seconde professionnelle :
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Lycée polyvalent Simone WEIL
Rue du Val d'Oise
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Téléphone 01 39 19 88 26
Internat Garçons – Filles

GESTION – ADMINISTRATION – TRANSPORT – LOGISTIQUE

✓ seconde professionnelle :
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

Lycée des métiers Jean-Monnet des constructions
et du tertiaire administratif
128 avenue Jean Jaurès
92120 MONTROUGE
Téléphone : 01 41 17 44 20

MATERIAUX : METAUX - PLASTIQUES - PAPIER

✓ seconde professionnelle : **Plastiques et composites**

Lycée polyvalent GALILEE
Lycée des métiers de la chimie et de la plasturgie
79 avenue Chandon
92230 GENNEVILLIERS
Téléphone 01 47 33 30 20

PRODUCTIQUE – MÉCANIQUE

✓ seconde professionnelle : **Maintenance nautique**

Lycée polyvalent Simone WEIL
Rue du Val d'Oise
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Téléphone 01 39 19 88 26
Internat Garçons – Filles

✓ seconde professionnelle : **Technicien modelleur**

L.P. Louis GIRARD
85 rue Louis Girard
92240 MALAKOFF
Téléphone 01 46 42 63 84

SPECTACLE

✓ 1^{ère} année de CAP : **CAP Accessoiriste-Réalisateur**

Procédure PASSPRO

Lycée des métiers Jules Verne

2 Rue de la Constituante,
78500 Sartrouville
Téléphone 01 61 04 13 00

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

Seconde générale et technologique : **enseignement optionnel E.A.T.D.D :**

Ecologie, Agronomie, Territoire, Développement Durable

Lycée AGRICOLE et HORTICOLE
Route forestière des princesses
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Téléphone 01 30 87 18 03

Internat Garçons – Filles

Modalité spécifique d'admission – Entretien d'information.

**Les élèves intéressés devront contacter directement le lycée agricole et horticole :
modalités d'inscription sur le site <http://www.lyceehorticole.ac-versailles.fr>**



Entretien de situation Fiche de liaison

À adresser au CIO du bassin

Indication Ce document n'est pas uniquement administratif. C'est un outil qui devrait apporter des éléments qualitatifs relatifs à la situation du jeune et instruire la préconisation afin de faciliter le suivi et l'accompagnement du jeune. Pour les conseillers de la Mission Locale, la fiche de liaison (page 1-2) peut être utilisée pour toute demande de rescolarisation et orientation vers le CIO. Une copie est à adresser par mail au correspondant de la PSAD.

Date : Lieu Collège Lycée FOQUALE PSAD Mission locale CIO

Contact : Coordonnées :
.....

Identité du jeune

Nom: F G

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Nationalité : FR U.E. Hors U.E.

Adresse :

..... Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

Adresse E-mail :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse du responsable légal (ou de la structure hébergeant l'élève) :
.....

Tél. :/.....

Situation personnelle

Pour les élèves étrangers : démarches entreprises pour l'obtention d'un titre de séjour avec autorisation de travailler : Oui Non

Suivi éducateur : Nom Tél. :

Suivi médical : Nom. Tél. :

Situation scolaire

Dernière classe suivie : Établissement :

Date d'interruption de la scolarité :/...../.....

Élève sorti à N-1 (ou davantage)	Élève sorti année N
<input type="checkbox"/> Non affecté(e) <input type="checkbox"/> Affecté(e) non inscrit(e) <input type="checkbox"/> Affecté(e) inscrit(e) et absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Exclu(e), sans établissement d'accueil <input type="checkbox"/> Abandon / interruption d'études <input type="checkbox"/> Rupture de contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> Échec à l'examen : <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} fois <input type="checkbox"/> 2 fois <input type="checkbox"/> DRF	<input type="checkbox"/> Élève montant, absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Affecté(e) inscrit(e) et absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Absent(e), ne donnant plus de nouvelle <input type="checkbox"/> Exclu(e), sans établissement d'accueil <input type="checkbox"/> Abandon / interruption d'études <input type="checkbox"/> Sans place disponible dans sa formation <input type="checkbox"/> En recherche de contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> Rupture de contrat d'apprentissage

N - 1 : rupture ou abandon l'année scolaire précédente

N : décrochage durant l'année scolaire en cours

Parcours scolaire des 4 dernières années

	Classe	Établissement
20...../20.....		
201...../201.....		
201...../201.....		
201...../201.....		

Diplôme(s) obtenu(s) :

.....

.....

.....

Remarques :

.....

.....

.....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le **Rectorat de Paris** et la **Mission Locale de Paris** pour la gestion de la lutte contre le décrochage scolaire. Elles sont conservées pendant une durée d'un an et sont destinées aux services académiques, aux établissements scolaires et à la Mission Locale de Paris. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la **MLDS** (ce.mlds@ac-paris.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Signature du jeune

Signature du représentant légal

Signature, nom et qualité des personnes assurant l'entretien

Situation actuelle du jeune

La demande du jeune

.....
.....
.....

Les démarches déjà effectuées par le jeune par rapport à son projet

.....
.....
.....

Ses atouts, ses points d'appui, ses expériences de stages ou professionnelles, ses marges de progrès

.....
.....
.....

Préconisations hiérarchisées de parcours

En tant que professionnel du projet, vous vous attacherez à compléter cette partie de manière qualitative en tenant compte de la situation actuelle du jeune et en formulant des préconisations étayées, hiérarchisées et en précisant les différentes étapes si nécessaire.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Transmission du dossier

à FOQUALE PSAD Mission locale DVE CIO Autre : Date :

.....

Motifs :

.....

Suivi du dossier

Date	Par	Éléments de synthèse	Transmis à

Documents et pièces justificatives à joindre (selon situation)

Bulletins scolaires en possession du jeune/ Diplôme / Certificats / Relevés de notes

Fiche de vœux

Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance / Justificatifs de domicile

Tout élément utile pour apprécier la demande : Contre-indications médicales

Attestation de stage Rapport de stage Questionnaires d'intérêts

Questionnaire de motivation Autre :